



Rapport d'activité 2025

*Pôle Administratif
Siège social*

La Haye

*Pôle Politiques
publiques*

Lessay

*Pôle Services
à la population*

Périers

Sommaire

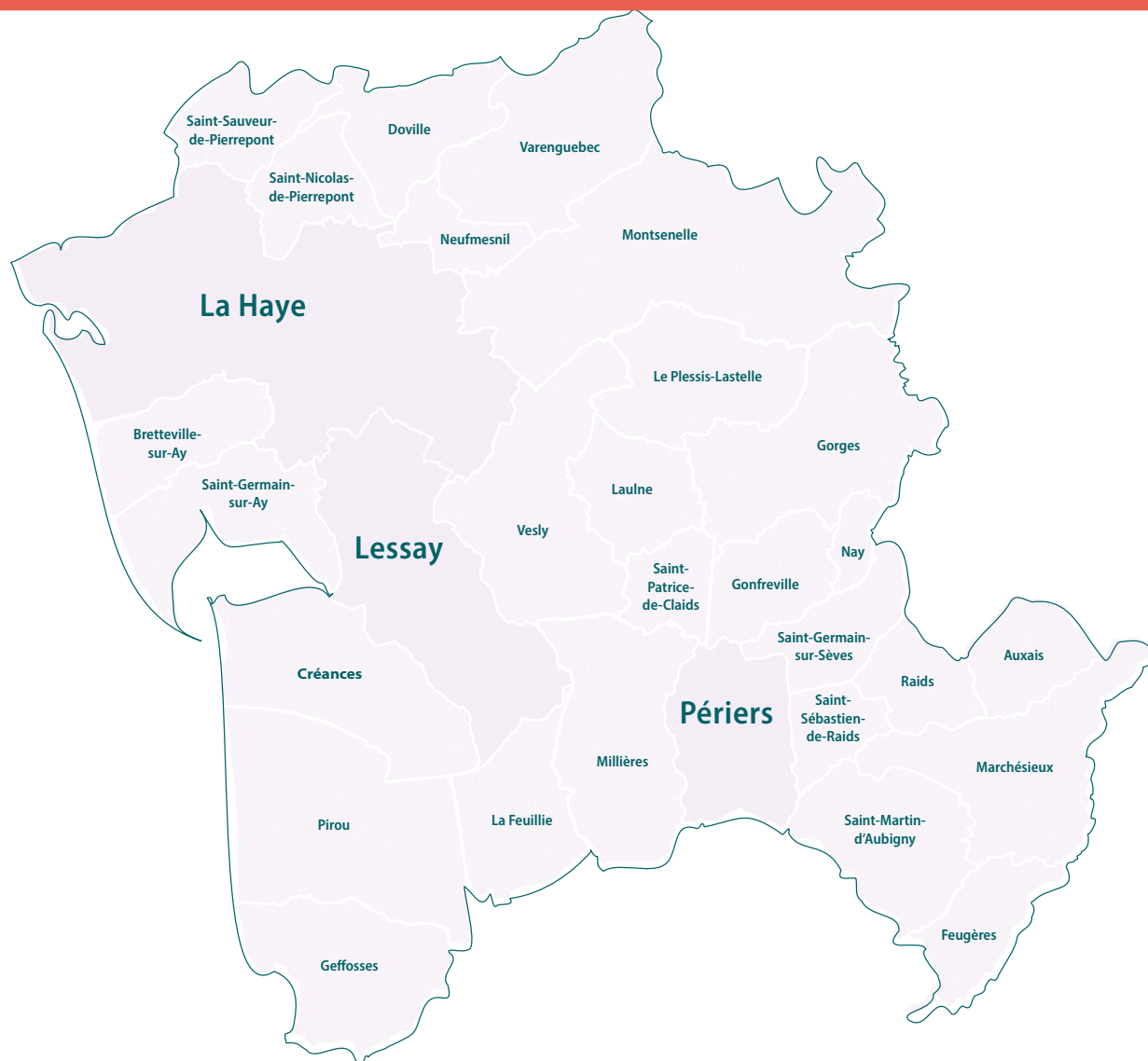
<i>La COCM : territoire, organisation</i>	<i>4</i>
Le territoire Côte Ouest Centre Manche	5
Organisation des services	6
Instances et compétences	7
Le réseau des secrétaires de mairie	8
Administration générale	9
Budget	10
Commande publique	17
Ressources humaines	19
Communication et informatique	23
Prévention et sécurité	24
Attractivité économique et touristique	25
Développement économique	26
Économie circulaire	27
Tourisme	28
Aménagement du territoire	29
Urbanisme et planification	30
Développement durable	31
Mobilité	32
Habitat	33
Environnement	34
Littoral	35
Rivières et milieux aquatiques	36
Espaces naturels	37
Bocage	38
Déchets ménagers et déchetteries	39
Service Public d'Assainissement Non Collectif	40
Technique, travaux, sécurité	41
Interventions sur les bâtiments	42
Suivi des travaux	43
Gestion des espaces verts	44
Fourrière animale	45
Accessibilité	45
Incendie, secours et sécurité	46

Politique sociale et familiale	47
Projet éducatif social local	48
Relais Petite Enfance	49
Accueils de loisirs	50
Espace jeunes	51
Animations familles	52
Politique seniors	53
Pôles de santé	54
Réseau territorial de promotion de la santé	55
Services	
à la population	56
Espaces publics numériques	57
France services	58
Transports scolaires	59
Culture, sport et vie associative	60
Ludothèque	61
Lecture publique	62
Villes en scène	63
Conventions et prestations culturelles	64
Sport	65
Équipements sportifs	66
Plan sport et précarité	68
Seniors en Goguette	68
Vie associative	69
Va'Partout	70
Annexes	71
Compte financier unique 2025	72
Rapport annuel du service déchets	78
Rapport annuel du SPANC	103



***La COCM :
territoire,
organisation***

Le territoire Côte Ouest Centre Manche



30 communes

3 pôles de proximité

22 768* habitants

AUXAIS	180	LAULNE	187	RAIDS	219
BRETTEVILLE-SUR-AY	451	LESSAY	2 332	SAINT-GERMAIN-SUR-AY	942
CRÉANCES	2 099	MARCHÉSIEUX	682	SAINT-GERMAIN-SUR-SÈVES	187
DOVILLE	331	MILLIÈRES	772	SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY	615
FEUGÈRES	370	MONTSENELLE	1 471	SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	304
LA FEUILLIE	308	NAY	71	SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS	182
GEFFOSSES	513	NEUFMESNIL	176	SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT	127
GONFREVILLE	165	PÉRIERS	2 410	SAINT-SÉBASTIEN-DE-RAIDS	330
GORGES	353	PIROU	1 545	VARENGUEBEC	325
LA HAYE	4 136	LE PLESSIS-LASTELLE	247	VESLY	738

* population totale légale des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2026

Organisation des services



Pôle administratif (siège social)

20 rue des aubépines - 50250 LA HAYE

Vincent JOSEPH, Directeur Général des Services

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

- Secrétariat général et gestion des assemblées

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Affaires juridiques, marchés publics, assurances...
- Finances et comptabilité
- Ressources humaines

COMMUNICATION

INFORMATIQUE

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ



Pôle Services à la population

4 place du Fairage - 50190 PÉRIERS

Christine CORLAY, Directrice générale adjointe

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, PARENTALITÉ, POLITIQUE ÉDUCATIVE

COHÉSION SOCIALE

- Relations avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale, Politique seniors

SERVICES À LA POPULATION

- Accès des usagers aux services publics : Espaces Publics Numériques, France services, santé, transports scolaires...

CULTURE ET SPORTS

RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS



Pôle Politiques publiques

11 place Saint-Cloud - 50430 LESSAY (en travaux)



Pendant les travaux : Pépinière d'entreprises

72 route de la zone industrielle - 50430 LESSAY

Politiques publiques

Marie DELAUCHE, Directrice des politiques publiques

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

- Développement économique, économie circulaire

TOURISME

AMÉNAGEMENT DURABLE

- Urbanisme
- Développement durable et transition énergétique
- Habitat
- Mobilité

Technique et environnement

Fabrice LEDANOIS, Directeur des services techniques et de l'environnement

ENVIRONNEMENT

- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- Bocage
- Déchets ménagers et déchetteries
- Service Public d'Assainissement Non Collectif

TRAVAUX - SERVICES TECHNIQUES

- Entretien du bâti et espaces verts,
- Suivi des travaux
- Accessibilité

Instances et compétences

Le conseil communautaire

La Communauté de communes est administrée par le conseil communautaire, organe délibérant de la collectivité. Le conseil comptait 61 conseillers communautaires pour le mandat 2020-2026. Il s'est réuni 10 fois au cours de l'année 2025.

Le bureau

Le bureau prépare les réunions du conseil communautaire. Il est composé depuis le 15 juillet 2020 de 12 membres élus par le conseil communautaire. Il comprend le Président et les 11 Vice-Présidents délégués. Il s'est réuni 11 fois en 2025.

Les compétences

Le conseil communautaire a validé les compétences de la COCM par délibération en date du 2 février 2017. Les statuts de la collectivité ont été définitivement validés par arrêté préfectoral du 6 septembre 2017.

Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace
- Actions de développement économique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion des Maisons de Services au Public

Compétences facultatives

- Service d'incendie et de secours
- Mobilité
- Enfance - Jeunesse
- Manifestations culturelles et sportives
- Gestion des équipements touristiques
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Fourrière animale
- Santé
- Logement locatif

Syndicats mixtes

Afin de mener à bien les compétences qui lui sont dévolues dans ses statuts, la COCM peut adhérer à un syndicat mixte auquel elle confie l'exercice de la compétence, objet du syndicat. Ainsi, elle est membre de 8 syndicats mixtes.

- Le Syndicat mixte des Espaces Littoraux de la Manche (SYMEL)
- Le Syndicat mixte Manche Numérique
- Le Syndicat mixte du Seuil du Cotentin
- Le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin
- Le Syndicat mixte du Point Fort
- Le Syndicat mixte Synergie Mer Et Littoral (SMEL)
- Le Syndicat mixte Schéma de COhérence Territorial (SCoT) du Pays de Coutances
- Le Syndicat mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Côtiers Ouest Cotentin
- Le Syndicat mixte Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand

Le réseau des secrétaires de mairie

Les missions

Créé en 2021, le réseau des secrétaires de mairies du territoire COCM se réunit à deux périodes de l'année. Il a pour but de :

- permettre aux secrétaires de mairies se réunir pour échanger entre elles sur les problématiques qu'elles rencontrent et se partager des bonnes pratiques.
- leur présenter les nouveaux projets et dispositifs de la COCM pour les aider à s'approprier ces sujets et ensuite à les relayer plus facilement auprès des usagers.

Les rencontres de 2025

La principale difficulté de ces temps de rencontre est de parvenir à mobiliser le plus grand nombre de secrétaires possible sur une matinée complète.

Printemps : 14 secrétaires présentes

Sujets présentés :

- Mobilité : plateforme de mobilité et réseau NOMAD.
- Collecte des déchets.
- Mutualisations possibles (assistant de prévention, salles et équipements...)
- Urbanisme : plan local d'urbanisme, déclarations d'intention d'aliéner.
- Accueil des nouveaux habitants et salariés sur le territoire.
- Présentation de France services.
- Communication : nouvelle stratégie de communication de la COCM, supports de promotion touristique.

Automne : 10 secrétaires présentes

Sujets présentés :

- Présentation du nouveau directeur général des services de la COCM.
- Santé : réseau territorial de promotion de la santé, consultations solidaires.
- Politique publiques : plan local d'urbanisme intercommunal, France rénov', mobilité.
- Informations sur le service culturel, les animations familles, France services.
- Présentation de la démarche PESL.

Les perspectives 2026

- Maintenir et consolider le réseau des secrétaires de mairie.
- À la demande des secrétaires, organiser une journée dédiée à ces temps d'échange, incluant un repas, afin de créer de la convivialité et favoriser les échanges et l'interconnaissance.



Administration générale

Budget

Budget principal	2025	2024	Variation 2025/2024
Fonctionnement	19 119 444,25 €	17 474 448,00 €	9,41%
Investissement	8 289 759,64 €	6 940 144,90 €	19,45%
Total	27 409 203,89 €	24 414 592,90 €	12,27%

Au cours de l'année 2025, trois décisions modificatives ont été validées par le conseil communautaire et aucune décision modificative n'a été effectuée dans le cadre de la fongibilité des crédits.

Ces décisions ont conduit à une augmentation des crédits (dépense et recette) de la section d'investissement à hauteur de 1 035 290 € pour atteindre 9 325 049,64 €. Ceux de la section de fonctionnement ont été augmentés de 1 056 937 € en dépense pour atteindre 20 176 381,25 € et en recette de 190 031 € pour atteindre 25 297 029,61 €.

Ces variations sont essentiellement dues :

- en investissement : au financement par avance du budget principal des déficits de zones d'activités (Parc d'activités de la Côte Ouest et zone de l'Etrier) prévu pour 1 294 1454 €,
- en fonctionnement : à l'augmentation du besoin de financement de la section d'investissement par la section de fonctionnement (848 107 €), des besoins en amortissement de biens (150 000 €), et des subventions et participations versées (62 575 €).

Exécution du budget

	Résultat 2025	Résultat antérieur	Résultat cumulé avant reprise BA	Impact dissolution Budget Annexe "ZA Porte des Boscs" - omis sur Exécution 2025	Excédent cumulé	Excédent cumulé
Fonctionnement	1 778 917,16 €	7 407 597,31 €	9 186 514,47 €	29 072,30 €	9 215 586,77 €	7 521 169,61 €
Investissement	-1 774 686,52 €	-1 414 056,54 €	-3 188 743,06 €	- €	-3 188 743,06 €	-1 414 056,54 €
BUDGET TOTAL	4 230,64 €	5 993 540,77 €	5 997 771,41 €	29 072,30 €	6 026 843,71 €	6 107 112,07 €

Pour l'exercice, le résultat cumulé du budget principal est de 6 026 843,71 € après reprise du résultat du budget annexe clôturé fin 2024.

Ce résultat est à relativiser au vu des différents engagements pris qui font apparaître un besoin de financement de 2 066 978,23 € en raison des éléments suivants :

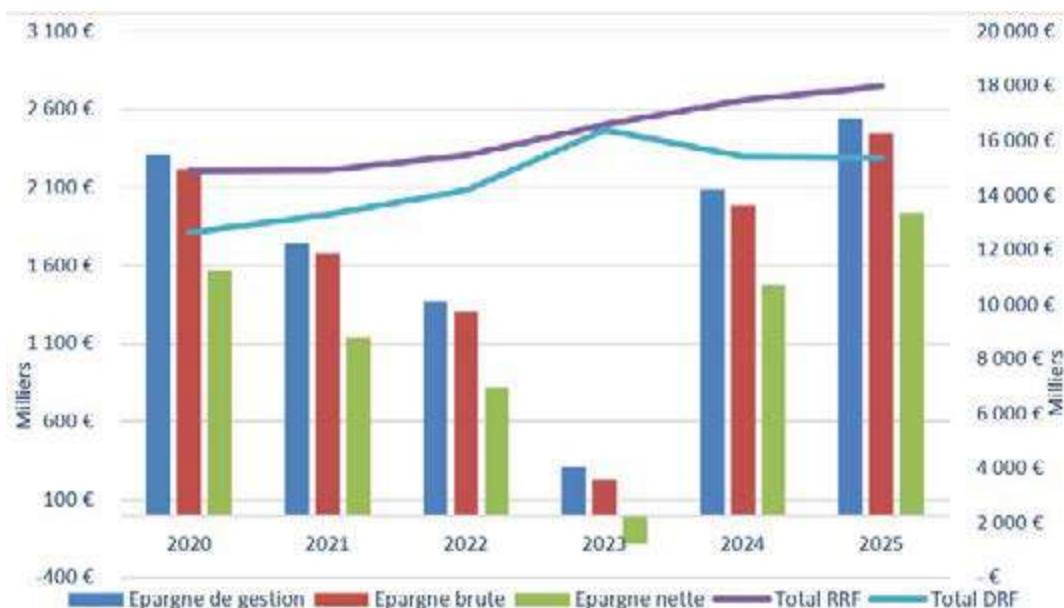
- Les restes à réaliser font apparaître un excédent de financement de 1 047 491,21 € dont 289 924,64 € liés aux travaux pour comptes de tiers.
- Les crédits inscrits dans les autorisations de programmes (engagements de dépenses pluriannuelles en investissement), s'élèvent à 4 887 639,50 €, alors que les recettes (subventions non notifiées et fonds de compensation de la TVA) liées à ces dépenses sont estimées à 1 773 170,06 €, ce qui constitue un besoin de financement de 3 114 469,44 €.

La prise en compte des différents engagements pluriannuels le porte à 3 959 865,48 € dont un excédent de 620 266,03 € lié à la TEOM et un déficit de 120 276,95 € liés au produit GEMAPI.

Il est à préciser que le budget principal devrait bénéficier d'un recette nette estimée à 1 948 306,32 €, au vu des avances versées sur les budgets annexes de zones d'activités soit 2 226 971,18 € fin 2025 et les besoins de financement affichés sur les ZA sur les budgets primitifs 2026 résumés dans le tableau ci-contre.

BUDGET ANNEXE	Excédent / déficit
ZA de la Canurie	-65 572,29 €
ZA Gaslonde	-266 518,62 €
ZA Etrier	-159 649,84 €
ZA Ermice	21 807,00 €
ZA PACO	191 269,19 €
ZA St Patrice de Clajds	0,00 €
Resultat Cumulé	-278 664,56 €

En 2025, les indicateurs d'épargne apparaissent en progression, avec une forte instabilité sur le mandat.



En effet, sur la durée du mandat, le taux d'épargne brut a subi selon les exercices des incidences conjoncturelles impactantes, à savoir :

- Le montant de la taxe GEMAPI a fortement varié, entraînant une variation très importante du résultat de chaque exercice :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe GEMAPI	340 707 €	112 227 €	19 €	145 186 €	465 €	381 222 €
Subv. GEMAPI	127 108 €	185 865 €	68 567 €	163 916 €	75 345 €	113 318 €
DRF GEMAPI	209 247 €	117 618 €	187 839 €	223 064 €	169 770 €	135 056 €
Résultat	258 567 €	180 474 €	- 119 253 €	86 039 €	- 93 960 €	359 483 €

- Le versement du DGD (subvention de fonctionnement dédié aux dépenses d'élaboration des documents d'urbanisme constatée en investissement), notamment la recette de 205 624 € perçue en 2025.
- La subvention d'équilibre de 1 189 312 € versée en 2023 au budget annexe ZAE de la Mare aux Raines qui explique l'épargne nette déficitaire sur l'exercice.
- La perception d'une recette exceptionnelle dans le cadre du groupement de commande d'électricité conclu avec le SDEM qui s'est répartie entre 2023 pour 27 846 € et 2024 pour 190 277 €,
- Les vacances de postes très importantes constatées depuis 2024, dépenses non réalisées estimées à 112 687 € en 2024 et 194 170 € en 2025.

Aussi, la correction sur les épargnes de ces effets conjoncturels révèle des taux d'épargne plus stables que précédemment mais inférieurs à 12 % depuis 2021.

Traditionnellement, en analyse financière, un ratio supérieur à 12 % est satisfaisant. La moyenne du bloc communal est de 15,8 % selon les données de l'Observatoire des Finances locales 2025. Il est précisé que ces ratios ne sont pas corrigés des dépenses et recettes du service « Gestion des déchets » qui est financé par la TEOM impôt dédié. L'encours de la dette s'établit fin 2025 à 3 382 631,23 € pour 3 892 774,22 € fin 2024. Sur la durée du mandat, la collectivité n'a pas mobilisé d'emprunt dans le budget principal. Le Capital Restant Dû (CRD) au 31/12/2025 est donc logiquement en baisse. Il est désormais de 3,38 millions d'euros (6,35 millions au 31/12/2020).

Fin 2025, le ratio de désendettement s'annonce excellent et se positionne à seulement 1,4 ans.

Il est donc très bien positionné au regard du seuil limite de 12 ans recommandé par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

TAUX D'EXÉCUTION DU BUDGET 2025	Prévu	Réalisé	Taux d'exécution 2025
Dépenses de fonctionnement	20 176 381,25 €	16 353 768,60 €	81,05%
Recettes de fonctionnement*	17 860 360,00 €	18 132 685,76 €	101,52%
Dépenses d'investissement*	7 910 993,10 €	4 272 192,42 €	54,00%
Recettes d'investissement	9 325 049,64 €	2 497 505,90 €	26,78%
TOTAL DES DÉPENSES	28 087 374,35 €	20 625 961,02 €	73,43%
TOTAL DES RECETTES	27 185 409,64 €	20 630 191,66 €	75,89%

*hors reprise du résultat
antérieur

Section de fonctionnement

Entre 2025 et 2024, ces dépenses de fonctionnement sont globalement stables, en légère diminution de 0,98 %.

RÉPARTITION PAR NATURE DES DÉPENSES RÉELLES	Réalisé 2025	% du total
DÉPENSES	15 302 157,06 €	100%
011 - Charges à caractère général	4 506 920,58 €	29,45%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 000 473,69 €	32,68%
014 - Atténuations de produits	3 333 786,57 €	21,79%
65 - Autres charges de gestion courante	2 331 057,73 €	15,23%
66 - Charges financières	96 852,77 €	0,63%
67 - Charges spécifiques	15 098,72 €	0,10%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	17 967,00 €	0,12%

RÉPARTITION PAR NATURE DES DÉPENSES RÉELLES PAR COMMISSION	Réalisé 2025	% du total
DÉPENSES	15 302 157,06 €	100,00%
FINANCES, MARCHES PUBLICS, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES	5 067 045,86 €	33,11%
DEVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITE	378 607,12 €	2,47%
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, HABITAT, GEMAPI	581 626,97 €	3,80%
ENFANCE, JEUNESSE, PARENTALITE	1 207 652,32 €	7,89%
TRAVAUX, ACCESSIBILITE, ENTRETIEN BATIMENTS ET ESPACES VERTS	1 515 710,10 €	9,91%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE	110 319,84 €	0,72%
ATTRACTIVITE TOURISTIQUE	353 246,45 €	2,31%
SPORT, CULTURE ET SECURITE	1 364 711,95 €	8,92%
COHESION SOCIALE ET SENIORS	284 477,51 €	1,86%
SERVICES A LA POPULATION, SANTE ET COMMUNICATION	361 185,08 €	2,36%
DECHETS MENAGERS ET SPANC	4 077 573,86 €	26,65%

Administration générale

Les atténuations de produits correspondant aux attributions de compensation fiscale et à la contribution au Fonds national de Garantie Individuelle des Ressources pèsent pour 65 % dans les dépenses de l'Administration Générale, 25 % correspondent aux charges de personnels affectés aux services administratifs et 7 % aux indemnités des élus ainsi qu'aux contributions au Pôle Métropolitain, au Syndicat Mixte Manche Numérique et aux dépenses liées aux services informatiques. Les charges à caractère général se répartissent pour 52 % sur les services support Informatique et 42 % sur l'administration générale. Les dotations aux provisions regroupent l'ensemble des provisions pour monétarisation des jours de congé monétisables en stock sur les Comptes Epargne Temps des agents de la collectivité.

% PAR NATURE	2025
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	100 %
011 - Charges à caractère général	2,69%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	24,75%
014 - Atténuations de produits	64,38%
65 - Autres charges de gestion courante	7,23%
66 - Charges financières	0,59%
67 - Charges exceptionnelles	0,00%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	0,35%

Recettes de fonctionnement

RÉPARTITION PAR NATURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RÉELLES	Réalisé 2025	% du total
RECETTES	17 942 256,74 €	100%
013 - Atténuations de charges	219 815,91 €	1,23%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	614 861,99 €	3,43%
73 - Impôts et taxes	4 177 946,80 €	23,29%
731 - Fiscalité Locale	8 949 123,57 €	49,88%
74 - Dotations et participations	3 658 063,49 €	20,39%
75 - Autres produits de gestion courante	206 018,61 €	1,15%
76 - Produits financiers	0,00 €	0,00%
77 - Produits exceptionnels	116 426,37 €	0,65%
78 - Reprises sur amortissements et dépréciations	0,00 €	0,00%

La part de la ressource liée aux impôts, taxes et les dotations, participations et subventions reste stable et représente 94 % des ressources de l'intercommunalité.

Entre 2025 et 2024, les recettes réelles de fonctionnement ont globalement augmenté de 2,76 %.

Impôts et taxes

	Réalisé 2025	% du total
RECETTES	13 127 070,37 €	100%
73111 - Impôts directs locaux	4 025 244,00 €	30,66%
73113 - Taxe sur les surfaces commerciales	272 544,22 €	2,08%
73114 - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	497 613,00 €	3,79%
73133 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	3 468 519,00 €	26,42%
73136 - Taxe pour gestion milieux aquatiques et prévention inondations	381 222,00 €	2,90%
731721 - Taxe de séjour	225 397,95 €	1,72%
731722 - Taxe additionnelle à la taxe de séjour	22 539,40 €	0,17%
73118 - Autres contributions directes	36 341,00 €	0,28%
73148 - Autres impôts et taxes / prod. et conso. énergétiques et indust.	19 703,00 €	0,15%
73211 - Attribution de compensation	396 239,80 €	3,02%
732221 - Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	324 786,00 €	2,47%
7351 - Fraction compens. TFPB, taxe d'habitation sur les résid. princi.	2 359 120,00 €	17,97%
7352 - Fraction compensatoire de la CVAE	1 089 082,00 €	8,30%
7358 - Autres fractions de TVA	8 719,00 €	0,07%

La communauté de communes ayant validé une harmonisation des taux sur 12 ans suite à la fusion en 2017, les taux présentés sont les taux moyens.

Le montant de la taxe d'habitation est limité au montant relevant des résidences secondaires. La COCM, après avoir repris un pouvoir de taux sur cette ressource depuis 2023, a décidé de maintenir le taux voté depuis 2017.

Les produits fiscaux de la communauté de communes, soit 73.2 % des recettes, se composent à :

- 37 % des contributions directes,
- 26 % de la TEOM,
- 2,9 % de taxe GEMAPI,
- 0,15 % d'une attribution par l'Etat à la COCM en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, d'une fraction des quotas du produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre,
- 1,9 % de taxe de séjour y compris la part additionnelle départementale,
- 18 % pour la fraction de TVA versée en compensation des ressources de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
- 8,3 % pour la fraction de TVA compensatoire de la Cotisation pour la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE),
- 3 % des attributions de compensation versés par les communes dans le cadre des transferts de charges.
- 2,5 % pour la part de droit commun du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) destinée à la Communauté de communes.

Avec la succession des réformes de la Taxe d'habitation puis de la CVAE qui a conduit à la mise en place d'une compensation du produit de ces taxes par une fraction de TVA, la part des produits liés aux contributions directes s'est fortement réduite, elle ne représente plus que 37 % des produits fiscaux en 2025 (contre 69 % en 2018).

Entre 2024 et 2025, ces recettes augmentent globalement de 4,07 %, soit une légère progression après l'augmentation de 3,22 % constaté entre 2024 et 2023, ce qui s'explique ainsi :

- Une augmentation limitée à 0,2 % (fiscalité Ménage, fiscalité Professionnelle et rôles supplémentaires) en raison de l'augmentation du dégrèvement terre agricole (-50 000 €), de la baisse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (-73 000 €) et de la stagnation (0,39 %) du produit de la Taxe sur les surfaces commerciales, pertes juste compensées par l'augmentation des bases des impôts directs locaux de 1,7 %, l'augmentation de 5,5 % de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, une forte augmentation des recettes au titre des rôles supplémentaires (régularisation fiscalité éolienne de Millières) et d'une nouvelle part de fiscalité liée à l'exercice de la compétence Mobilité.
- En 2025, la fraction de TVA reversée en compensation de la Taxe d'habitation augmente légèrement (+0,54 %) notamment en raison du versement d'un complément de recette due à l'activité 2024. La ressource liée à la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires baisse de 8,4 % entre 2025 et 2024, les fortes évolutions constatées entre 2022 et 2024 étant liées à des dysfonctionnements de l'outil « Déclaration des biens immobiliers » mis en place par la DGFIP.
- Depuis 2023, suite à la suppression de la CVAE, une fraction compensatoire de TVA est perçue en compensation de ce produit. Cette recette évolue de 4,35 % entre 2025 et 2024, avec un versement complémentaire au titre de 2024.
- Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmente de 2,59 %, en raison de l'augmentation forfaitaire de 1,7 % associée à un dynamisme de ces bases.
- La taxe GEMAPI est votée chaque année en fonction du besoin de financement du service. Après une absence d'appel de produit GEMAPI en 2024, le produit fiscal GEMAPI 2025 est constaté pour 381 222 €.
- La ressource liée au Fonds de Péréquation des Ressources Communales se réduit de 1,59 % pour la part de droit commun de la communauté de communes alors que la réduction moyenne des parts de droit commun communales est de 5,03 %.
- Les attributions de compensation se réduisent de 1,55 % avec la baisse prévue de la contribution de Périers à la suite du solde d'un emprunt.
- Quant à la Taxe de Séjour, elle subit une baisse de 1,6 % en 2025 à relativiser en raison de la forte augmentation constatée en 2024, année du 80^e anniversaire du Débarquement.

CONTRIBUTIONS DIRECTES - données issues des rôles généraux	Taux	Base 2025	Produit 2025	% du total
Contributions directes			4 022 321 €	100%
Taxe habitation (uniquement Résidence Secondaire)	13,36%	5 985 187 €	799 673 €	19,88%
Taxe foncière bâti	6,92%	20 329 452 €	1 406 569 €	34,97%
Taxe foncière non bâti	13,30%	3 457 889 €	459 769 €	11,43%
Cotisation Foncière des Entreprises	22,00%	5 725 660 €	1 259 932 €	31,32%
Taxe additionnelle au Foncier Non Bâti			96 378 €	2,40%

ÉVOLUTION DES BASES	Base 2025	Base 2024	Évolution
Taxe habitation	5 985 187 €	6 544 767 €	-8,55%
Taxe foncière bâti	20 329 452 €	19 741 046 €	2,98%
Taxe foncière non bâti	3 457 889 €	3 837 906 €	-9,90%
Cotisation Foncière des Entreprises	5 725 660 €	5 622 821 €	1,83%

Section d'investissement

Dépenses

	Réalisé 2025	Reports	Total	% du total
Remboursement d'emprunt	510 143,00 €		510 143,00 €	12,13%
Effort d'équipement dans les opérations	1 521 010,76 €	233 352,34 €	1 754 363,10 €	41,72%
Réimputation de subvention*	10 075,00 €		10 075,00 €	0,24%
Equipement hors opération	16 257,96 €	6 877,44 €	23 135,40 €	0,55%
Dépôt et cautionnement reçus	910,18 €		910,18 €	0,02%
Avances aux Budgets Annexes	1 526 516,98 €		1 526 516,98 €	36,30%
Travaux pour compte de tiers	235 640,95 €	144 740,12 €	380 381,07 €	9,04%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	3 820 554,83 €	384 969,90 €	4 205 524,73 €	100%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	451 637,59 €	Les reports correspondent aux dépenses engagées qui concernent des projets qui n'ont pas fait l'objet d'une autorisation de programme.		
DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	1 414 056,54 €			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 686 248,96 €			

DÉPENSES PAR PROGRAMME	Réalisé 2025	% du total
100 - Bâtiments publics	9 410.88 €	0.62%
102 - Gendarmerie de La Haye	834.00 €	0.05%
103 - Centre Technique Lessay	170 089.74 €	11.18%
111 - Rénovation thermique Siège Social	33 354.88 €	2.19%
120 - Rénovation du Pôle Intercommunal de Lessay	262 449.66 €	17.25%
130 - Pôle Enfance de Périers	7 794.23 €	0.51%
150 - Déchetterie Quai de Transfert	11 935.79 €	0.78%
200 - Matériel & Equipement - DIVERS	17 403.08 €	1.14%
210 - Matériel & Equipement - Service Technique	46 739.98 €	3.07%
220 - Matériel & Equipement - Service Gestion des Déchets	176 129.78 €	11.58%
230 - Matériel & Equipement - Service Informatique	41 540.54 €	2.73%
240 - Signalétique sur Equipements COCM	45 794.52 €	3.01%
250 - Matériel & Equipement - Service Communication	15 157.49 €	1.00%
300 - Complexes et équipements Sportifs	79 898.34 €	5.25%
350 - Rénovation du gymnase de Périers	1 118.22 €	0.07%

DÉPENSES PAR PROGRAMME	Réalisé 2025	% du total
370 -Gymnase Louis Gamet	36 971.46 €	2.43%
410 -OPAH Périers	29 155.62 €	1.92%
420 -Programme d'Intérêt Général pour l'Habitat (PIG)	36 974.44 €	2.43%
450 -Mobilité - Equipements et aménagements	17 804.86 €	1.17%
470 -Plan Climat	1 890.00 €	0.12%
480 -Plateforme de Mobilité	53 683.47 €	3.53%
500 -Modification des documents d'urbanisme	2 820.00 €	0.19%
520 -PLUI Lessay	262.50 €	0.02%
550 -PLUI COCM	43 471.81 €	2.86%
650 -Protection du Littoral	51 681.00 €	3.40%
655 -Prévention des Inondations	864.00 €	0.06%
800 -FTTH et Travaux = fourreaux	306 805.00 €	20.17%
830 -Travaux Zone du Carrousel - La Haye	4 941.36 €	0.32%
900 -Sites et équipements touristiques	864.11 €	0.06%
905 -Outils de Promotions & Equipement - TOURISME	2 910.00 €	0.19%
930 -Centre d'interprétation	10 260.00 €	0.67%
Total	1 521 010.76 €	100%

DÉPENSES RÉELLES D'ÉQUIPEMENTS HORS OPÉRATIONS PAR NATURE	Réalisé 2025	% du total
20 - Immobilisations incorporelles	16 257,96 €	100%
202- Frais d'études, élaboration, modification et révision documents d'urbanisme	16 257,96 €	100%

Ces frais correspondent à la réimputation du compte 2328 au compte 202 des frais d'élaboration des documents d'urbanisme imputés afin de permettre une récupération du FCTVA.

Recettes

	Réalisé 2025	Reports	Total	% du total
Subventions	666 785,34 €	997 796,35 €	1 664 581,69 €	64,32%
Remboursement- travaux sous mandat	179 169,31 €	434 664,76 €	613 834,07 €	23,72%
Réimputation de dépenses	16 571,77 €		16 571,77 €	0,64%
FCTVA	208 406,46 €		208 406,46 €	8,05%
Dépôt et cautionnement reçus	11 652,91 €			
Excédent capitalisé	84 500,00 €		84 500,00 €	3,27%
TOTAL RECETTES RÉELLES	1 167 085,79 €	1 432 461,11 €	2 587 893,99 €	100%
Recettes d'ordre	1 330 420,11 €			
TOTAL RECETTES	2 497 505,90 €			

L'essentiel du montant des subventions reportées (853 607 €) est lié aux projets de rénovation du pôle Politiques publiques (52 %) et de rénovation thermique du siège social (34 %). En ce qui concerne les travaux sous-mandats, les recettes concernent :

- la restauration des rivières pour le compte de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage (88 319 €),
- la restauration des rivières sur le territoire de la COCM pour les propriétaires riverains (62 185 €),
- les travaux de restauration des haies (183 434 €),
- l'accompagnement des particuliers dans le cadre du pacte France Rénov' (69 356 €),
- l'étude « Covoiturage » sur les 3 intercommunalités voisines (31 369 €).

Commande publique

Le service a été associé à 21 procédures :

- 18 procédures ont donné suite à des attributions, réparties comme suit :
 - 10 procédures inférieures à 40 000 € HT,
 - 8 procédures supérieures à 40 000 € HT ;
- une procédure relancée après classement sans suite,
- une procédure, toujours en cours, relative à un concours de maîtrise d'œuvre,
- une procédure prévue en 2025 n'a pas été lancée à la suite d'un report du projet en 2026 (reméandrage du Gorget).

Ces procédures ont conduit à l'attribution de 37 marchés distincts, dont 3 ont fait l'objet d'une relance après classement sans suite.

Recensement des marchés publics

Objet du marché	Objet détaillé	Début d'exécution de la prestation	Montant HT
Achat d'un tracteur agricole		19/12/2025	55 000,00 €
Assurance Dommages Ouvrage pour les travaux du pole des politiques publiques		06/07/2025	14 268,41 €
Conseil en mobilité		01/01/2026	39 999,00 €
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal		05/05/2025	333 175,00 €
Etude de définition des aménagements de confortement du cordon dunaire sur le littoral de Créances		11/03/2025	27 387,50 €
Etude hydraulique et hydrologique pour la définition de programme d'aménagements de prévention et de protection des inondations sur les communes de St-Patrice-de-Claids et de St-Germain-sur-Ay		19/12/2025	75 930,00 €
Investigation géotechnique préalable		25/04/2025	32 935,00 €
Location solidaire de scooters		01/10/2025	39 999,00 €
Location solidaire de VAE et vélos		01/01/2026	39 999,00 €
Location solidaire de voitures		01/01/2026	39 999,00 €
Location solidaire de voiturettes		01/10/2025	39 999,00 €
Mise en œuvre du programme d'intérêt général de l'habitat Pacte territorial France Rénov'		01/05/2025	530 000,00 €
Renouvellement du parc de copieurs		24/07/2025	38 932,00 €

Objet du marché	Objet détaillé	Début d'exécution de la prestation	Montant HT
Services assurance	Lot 1 - assurance des responsabilités et risques annexes	01/01/2026	12 782,51 €
	Lot 2 - assurance de la protection juridique	01/01/2026	4 873,04 €
	Lot 3 - assurance protection fonctionnelle des agents et élus	01/01/2026	5 360,00 €
Transport collectif	Lot 1 - transport au départ de la zone de Périers de 0 à 60 km	01/09/2025	33 000,00 €
	Lot 2 - transport au départ de la zone de Le Plessis Lastelle, Montsenelle de 0 à 60 km	01/09/2025	18 000,00 €
	Lot 3 - transport au départ de la zone de Marchésieux, St Martin d'Aubigny et Feugères de 0 à 60 km	01/09/2025	12 000,00 €
	Lot 4 - transport au départ de la zone de Lessay, St Germain sur Ay et Vesly de 0 à 60 km	01/09/2025	32 000,00 €
	Lot 5 - transport au départ de la zone de Créances et Pirou de 0 à 60 km	01/09/2025	50 000,00 €
	Lot 6 - transport au départ de la zone de La Haye de 0 à 60 km	01/09/2025	52 000,00 €
	lot 7 - transport au départ du territoire de la COCM de 61 à 200 km	01/09/2025	9 000,00 €
Travaux d'atténuation de l'érosion du cordon dunaire de Bretteville sur Ay	Lot 1 - pose de pieux hydraulique	05/01/2026	233 796,25 €
	Lot 2 - enlèvement des points durs	05/01/2026	58 987,60 €
	Lot 3 - pose de fascines	06/01/2026	95 359,00 €
Travaux de restructuration du pôle des politiques publiques situé à Lessay	Lot 3 - couverture ardoises	02/06/2025	78 790,45 €
	Lot 4 - menuiseries bois vitrées, fermetures et métallerie	02/06/2025	169 948,06 €
	Lot 5 - isolation, cloisons et plafonds	04/06/2025	187 687,74 €
	Lot 6 - menuiseries intérieures	04/06/2025	89 561,16 €
	Lot 7 - peinture	02/06/2025	48 764,44 €
	Lot 8 - carrelage et faïence	02/06/2025	15 435,42 €
	Lot 9 - élévateur PMR	10/06/2025	29 042,55 €
	Lot 10 - électricité	02/06/2025	95 317,22 €
	Lot 11 - chauffage, ventilation et plomberie	02/06/2025	127 727,48 €
	Lot 1 - désamiantage, déconstruction et gros-œuvre	02/06/2025	433 007,50 €
	Lot 2 - charpente bois	02/06/2025	25 568,41 €

Ressources humaines

Les missions

Composé depuis novembre 2021 de trois agents dont l'un assure les fonctions de responsable du service, le service Ressources Humaines a pour missions :

- La gestion des carrières des agents depuis leur recrutement jusqu'à leur départ de la collectivité.
- Le plan de formation.
- La gestion de la paye.
- La gestion et le suivi de l'absentéisme.
- L'élaboration du budget prévisionnel du personnel.
- La gestion des instances statutaires liées au personnel.
- L'élaboration de dossiers ponctuels tels que bilan social, rapport d'activités, etc.
- L'élaboration du Document Unique.
- La gestion des demandes des agents et des élus.

Faits marquants en 2025 :

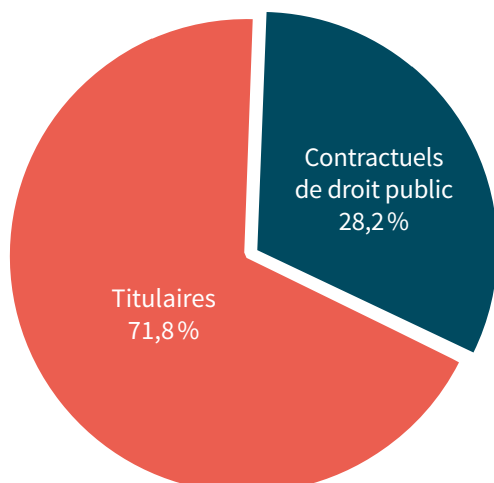
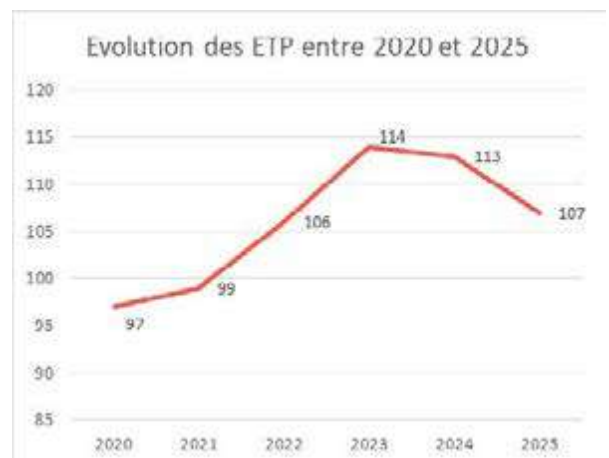
- Rémunération :
 - Impact des mesures règlementaires, à savoir l'augmentation de la cotisation CNRACL et de la cotisation URSSAF maladie pour les agents CNRACL (+ 71 000 €).
 - Impact de l'augmentation du SMIC de 2% intervenue le 1^{er} novembre 2024 induisant des indemnités différentielles pour les agents fonctionnaires.
 - Changement du mode de calcul de l'indemnité des congés payés pour les contractuels au 21 juin 2025 (formule de calcul autre que les 10%).
- Effectifs : départ de plusieurs agents au cours de l'année (mutation, disponibilité, démission).

Structuration des effectifs

Évolution des effectifs et Équivalents temps plein (ETP)

En augmentation de 2020 à 2023, les effectifs sont désormais en diminution, avec 107 ETP au 31 décembre 2025.

Cette diminution en 2025 s'explique par des postes qui sont restés vacants faute de candidat, mais également par un effort des services pour recruter moins de saisonniers ou remplaçants.



Les profils

Au 31 décembre 2025, les titulaires représentaient plus de 71 % de la masse salariale (71,8 % contre 72,8 % en 2024). Pour le reste, ce sont des agents contractuels recrutés sur des contrats de droit public (emplois permanents, saisonniers, remplacements, emplois temporaires).

Parmi ces effectifs, certains agents sont partiellement mis à disposition auprès d'autres structures, comme pour les années précédentes : 3 agents mis à disposition auprès des associations sportives et des EHPAD, à hauteur de 0,94 ETP, presque un temps plein sur l'ensemble de l'année. Ces mises à dispositions donnent lieu à facturation aux associations.

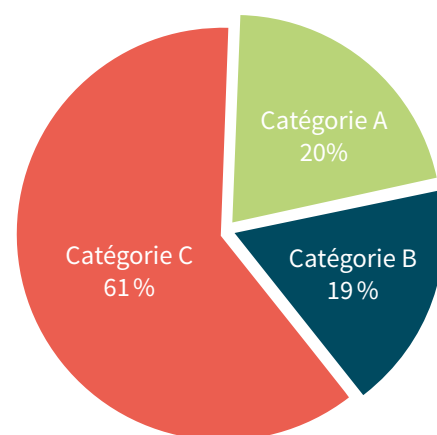
Certains agents sont mis à la disposition de la COCM par d'autres collectivités ou structures, à savoir :

- un agent au service technique pour l'entretien du gymnase de Périers,
- un agent pour les missions de référent « prévention senior »,
- En ce qui concerne les agents mis à disposition par les communes pour intervenir sous l'égide de la COCM dans les accueils de loisirs gérés par la Maison du Pays de Lessay, ils sont mis à disposition pour la distribution des repas et le ménage.

Les catégories hiérarchiques

Comme pour les années passées, 61 % de la masse salariale est constituée d'agents de catégorie C (60 % en 2024). Ces agents sont principalement sur des postes techniques, d'animation liés à l'enfance-jeunesse ou encore de gestion administrative (accueil, comptabilité...). Nous retrouvons les cadres d'emplois suivants : adjoints administratifs, adjoints d'animation et adjoints techniques.

La part de la catégorie A est représentée par les postes de direction, certains responsables de service ainsi que des postes de chargés de mission. Cette catégorie est en légère baisse (-2 % par rapport à 2024) en raison de postes restés vacants suite à des départs.



63 % de femmes
37 ans d'âge
moyen



37 % d'hommes
40 ans d'âge
moyen

Répartition hommes/femmes

Comme en 2024, la représentation des femmes reste plus importante que celle des hommes. Elle reste stable avec 63 % de femmes en 2025.

Les femmes exercent principalement des fonctions liées à l'administratif (comptabilité, finances, ressources humaines), à l'enfance-jeunesse, au tourisme, à la culture, à l'entretien des locaux et aux transports scolaires.

Conformément à la loi du 4 août 2014, un rapport spécifique relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est également soumis à l'approbation du conseil communautaire.

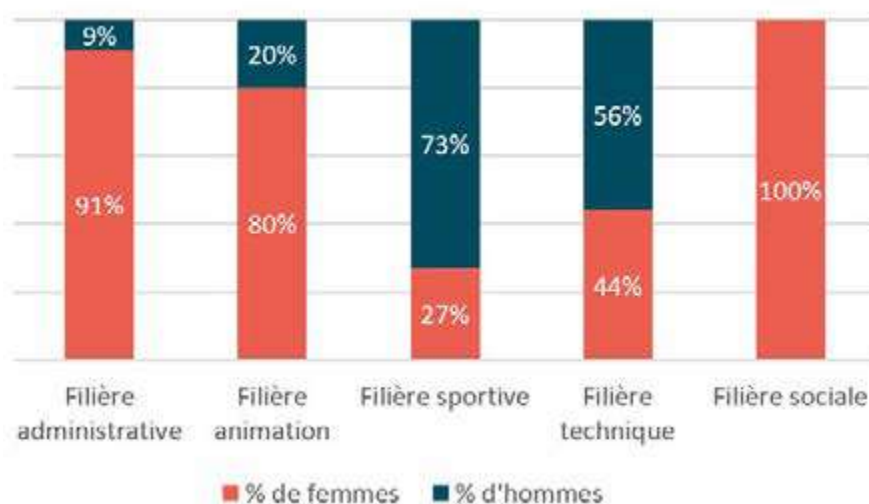
Répartition par âge

L'âge moyen des agents constaté entre janvier et décembre 2025 est de 38 ans (contre 39 ans en 2024). Cet âge reste inférieur à l'âge moyen au niveau national dans la fonction publique territoriale (44 ans en 2020). Pour les femmes, l'âge moyen en 2025 est de 37 ans contre 38 en 2024. Pour les hommes, il est de 40 ans en 2025 comme en 2024.

Répartition par filière

L'analyse des filières, corrélée à celle des compétences de la collectivité peut expliquer la prédominance des femmes.

Depuis plusieurs années, les compétences liées à l'animation, au secteur de la petite enfance et de la jeunesse, fait appel à des personnels issus de la filière animation, qui traditionnellement regroupe principalement des effectifs féminins. Les emplois administratifs, comme au niveau national dans la fonction



publique, sont majoritairement occupés par des femmes.

Pour la filière technique, les femmes ont majoritairement des emplois liés à l'entretien des locaux ou à l'accompagnement dans les bus scolaires, tandis que les hommes ont des emplois liés à l'entretien des bâtiments et des espaces verts ou des emplois liés aux déchets ménagers. Ces disparités sont identiques à celles relevées au niveau national.

En 2025, un agent a eu son concours d'éducateur de jeunes enfants, d'où la présence de la filière sociale aux années précédentes.

Formation des agents

L'ensemble des agents bénéficie d'un égal accès à la formation. En effet, la collectivité ouvre cette possibilité à l'ensemble des agents intéressés, sous réserve de formations spécifiques dédiées et proposées par le CNFPT ou tout autre organisme de formation et sous nécessité de service.

En 2025, 62 agents ont bénéficié d'au moins une journée de formation soit 44,6 % des effectifs (35,6 % en 2024). Il y a eu au total 171 jours de formations, davantage suivies par les femmes (73 % comme en 2024).

- En 2025, 2 agents de catégorie C ont suivi la formation d'intégration suite à stagiairisation et un agent a suivi la formation d'intégration de catégorie A suite à nomination après réussite au concours. Cela représente 20 jours de formation.
- 17 agents ont suivi une journée de formation PSC1 – premiers secours.
- 19 agents ont suivi une formation "Evacuation des locaux / guide-file, serre-file".
- 23 agents ont été formés au risque incendie et à la manipulation d'extincteurs.
- À ces 171 jours de formation s'ajoutent des préparations au concours suivie par 7 agents (un homme et 6 femmes), soit 105 jours en tout.

Charges de personnel

Elles représentent 5 005 470 €, soit 31 % du budget total de fonctionnement. Le budget prévisionnel dédié aux ressources humaines a été consommé à 93 %.

Malgré les évolutions réglementaires, le coût unitaire moyen des agents a bien été évalué lors de la préparation budgétaire, en partie en raison de départs d'agents non remplacés (absence de candidat, recrutement difficile). De plus, certains recrutements ont été décalés sur l'exercice 2026.

Cette sous-consommation des crédits s'explique principalement par un décalage dans le temps des recrutements d'agents titulaires. Ces recrutements non réalisés représentent une économie estimée à environ 6,28 ETP en 2025. S'y ajoute une enveloppe de contrats temporaires inférieure aux prévisions budgétaires, ainsi qu'une économie complémentaire sur le personnel communal mis à disposition et sur les chèques déjeuner.

Régime indemnitaire

Suite à la validation en CST du protocole d'attribution de l'IFSE, l'ensemble des agents de la collectivité, hors saisonniers, bénéficient d'un régime indemnitaire. La part du régime indemnitaire sur la masse salariale entre janvier et décembre 2025 est de 13,6 % contre 14,1 % en 2024.

Pour les titulaires CNRACL, la part sur la masse salariale en 2025 est de 15,29 % contre 15,99 % en 2024 (-4,85 % du RI moyen par rapport à 2024) contre 9,34 % pour les titulaires IRCANTEC et 11,64 % pour les contractuels de droit public.

Au mois de décembre 2025, la part du régime indemnitaire sur la masse salariale brute totale du mois était de 22,17 % contre 31,05 % en décembre 2024, s'expliquant par la baisse de l'enveloppe globale du CIA en décembre 2025.

Heures supplémentaires et heures complémentaires

En 2025, il y a eu moins d'heures complémentaires et supplémentaires rémunérées qu'en 2024.

Cette diminution s'explique par la mise en place du règlement intérieur au 1^{er} août 2024 : seules les heures supplémentaires et complémentaires de dimanches et de jours fériés sont à titre exceptionnel rémunérées pour les agents affectés à des missions de collecte ainsi que les heures réalisées pour répondre à un besoin d'une autre collectivité, d'un partenaire ou d'une association et que ces heures font l'objet d'un remboursement.

Cette décision explique la diminution des heures supplémentaires et complémentaires rémunérées notamment depuis le 1^{er} août 2024, diminution qui se confirme en 2025.

De plus, la collectivité a délibéré en juillet 2024 pour annuler la délibération qui permettait de majorer l'indemnisation des heures complémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public recrutés sur des emplois permanents à temps non complet.

Le coût des heures supplémentaires et complémentaires a été de 20 806 € en 2025 contre 16 806 € en 2024 (+20 %), ce qui s'explique par le paiement d'heures supplémentaires de dimanche et jours fériés et de nuit qui ont un coût supérieur.

Les heures supplémentaires représentent 0,49 % de la masse salariale brute entre janvier et décembre 2025 (contre 0,39 % en 2024) et les heures complémentaires 0,13 % (contre 0,10 % en 2024).

Arrivées et départs d'agents

Nouveaux arrivants sur des postes permanents ou non permanents de longue durée

En 2025, il y a eu 18 recrutements (15 femmes et 3 hommes) sur des postes existants mais vacants suite à des départs d'agents ou de non-renouvellement mais également pour remplacer des agents absents.

D'autres agents contractuels sur emplois permanents, femmes et hommes, se sont vus renouveler leur contrat, dans les services de ramassage scolaire, jeunesse...

Départs

- 1 agent est parti en retraite en mars 2025.
- 2 mutations d'agents.
- 1 agent parti en disponibilité.
- 3 démissions dont 2 agents titulaires.
- 1 agent n'a pas renouvelé son contrat.
- 4 agents « femme » n'ont pas été renouvelés.

Intégration

- 2 agents du service technique (2 hommes) ont été stagiaires au 1^{er} janvier 2025 et un agent du service animation au 1^{er} septembre 2025 (une femme).

Communication et informatique

Les missions du service communication

Le service communication pilote la stratégie de communication de la COCM : il planifie et coordonne les actions de communication internes et externes. Il conçoit et gère les outils de communication (site internet, réseaux sociaux, publications...), suit les relations avec la presse locale et participe à l'organisation d'événements institutionnels.

Les réalisations 2025

Vie du service

- Recrutement d'un agent supplémentaire.
- Réorganisation de la communication touristique, jusqu'alors gérée par l'office de tourisme.

Stratégie de communication et d'attractivité

- Validation en bureau du nouveau logo de COCM.
- Finalisation de la stratégie de communication.
- Déploiement de l'ADN de marque et de la nouvelle identité graphique de la COCM : auprès des services, élus, mairies et partenaires. Refonte des supports de communication.

Communication institutionnelle

- Pose des premiers éléments de signalétique pour les zones d'activités en décembre.
- Édition d'un numéro unique du bulletin communautaire avant la période de réserve électorale.
- Amélioration de l'accompagnement apporté aux services dans leurs actions de communication.
- Une année riche en événements protocolaires : signature des contrats de territoire Région et Département, signature du PESL et de la CTG, convention avec l'office de tourisme du Cotentin, lancement du pacte France Rénov'...

Communication interne :

- Nouvelle version de l'infolettre des services.
- Remise aux couleurs du livret d'accueil des agents.

Les perspectives 2026

Stratégie de communication et d'attractivité

- Mettre en œuvre les premières actions.
- Poursuivre le déploiement de la nouvelle identité sur les supports non refondus en 2025.

Communication institutionnelle

- Finaliser la signalétique des zones d'activités et recenser les besoins pour les autres équipements communautaires.
- Réfléchir à la refonte d'outils institutionnels : site internet, bulletin communautaire, brochure de présentation de la COCM...

Communication interne :

- Poursuivre l'infolettre des services.
- Organiser des temps collectifs internes : journée de cohésion avec les éco-agents, vœux du personnel.
- Accompagner les futurs élus dans leur prise de fonction suite aux élections.

Les missions du service informatique

Le service informatique a pour mission d'accompagner les agents de la COCM dans l'usage, l'évolution et le développement des outils numériques, ainsi que de garantir la sécurité et la continuité des systèmes d'information. En tant que service transversal, il contribue au bon fonctionnement de l'ensemble de la collectivité et dispose d'une vision globale sur ses activités. Il participe également à l'anticipation, à l'accompagnement et à la conduite des transformations numériques.

Les réalisations 2025

- Renouvellement du parc de copieurs de la COCM.
- Refonte et externalisation de la téléphonie fixe.
- Migration du réseau cuivré des sites annexes vers la fibre optique.
- Optimisation des processus de sauvegarde, de sécurité et de résilience.
- Modernisation des outils utilisés par les agents.

Les perspectives 2026

- Continuer la modernisation des outils.
- Continuer la migration du réseau cuivré vers la fibre.
- Uniformisation de processus SI pour l'ensemble des agents.
- Participation aux projets communs de la COCM.

Prévention et sécurité

Les missions

Le service prévention et sécurité a pour mission de conseiller la collectivité dans la démarche d'évaluation des risques et la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail. Il est chargé de suivre le Document unique, analyser les situations de travail via des visites lors des activités réalisées, conseiller les services, les responsables et les agents. Il veille à la formation du personnel, au suivi des contrôles réglementaires et analyse les situations d'accident ou de maladies professionnelles.

Les réalisations 2025

- Suivi du DUER (document unique d'évaluation des risques) notamment sur les volets formation, habilitations, autorisations, contrôles réglementaires, ergonomie bureau et mise en place de dispositifs pour travailleurs isolés.
- Création d'un PDCA (Plan, Do, Check, Act) : outil de suivi pour les actions ayant potentiellement un impact sur la prévention, la sécurité ou la qualité au travail.
- Suivi et maîtrise des contrôles réglementaires.
- Suivi des formations sécurité.
- Visites terrain sur les activités :
 - formalisation d'un document de visite afin d'avoir une trame pertinente et une présentation unique.
 - Une visite par mois en moyenne.
- Suivi des produits dangereux utilisés grâce à un logiciel adapté.
- Mise en place d'un accueil sécurité et d'un livret à destination des nouveaux agents.
- Réalisations de supports de formation et de sensibilisation interne :
 - Guide-file/serre-file évacuation incendie.
 - Livret sécurité personnel de collecte.
 - Livret conseil posture bureau et travail sur écran.
- Mise en place d'un plan de prévention des entreprises extérieures et d'un protocole sécurité livraisons.
- Travailleurs isolés : identification d'une première liste de personnels isolés lors de leurs activités et mise en place de dispositifs d'alarme adaptés.
- Mise en place de points sécurité mensuels avec les responsables de service, dédiés à une thématique différente tous les mois.

Les perspectives 2026

Formation et sensibilisations interne

- Formation sécurité tondeuses autoportées.
- Formation à l'éveil musculaire avant activité personnels technique et personnels volontaires

Travaux par points chauds

- Formalisation d'une fiche prévention sur les activités par points chauds (meulage, soudure, découpe...) générant des flammes ou étincelles et donc risque d'incendie. Cette fiche sera associée à un permis de feu (autorisation et analyse de l'activité).

Mutualisation avec les communes

- Intervention de l'assistant de prévention en appui aux communes qui en font la demande.



***Attractivité
économique
et touristique***

Développement économique

Les missions

La COCM est compétente en matière de création, gestion et commercialisation de zones d'activités économiques (ZAE) et de soutien à l'immobilier d'entreprises. Elle peut participer au financement de fonds d'aides aux entreprises dans le cadre de conventions passées avec la Région Normandie. En outre, elle contribue au développement et à l'animation du tissu économique local et favorise l'attractivité du territoire pour les entreprises et les salariés.

Les réalisations 2025

Zones d'activités (ZA)

- Commercialisation de parcelles :
 - PACO à Créances : 4 parcelles • 12 675 m².
 - L'Étrier à La Haye : 1 parcelle • 4 656 m².
 - Le Carrousel à La Haye : 3 parcelles • 3 611 m².
 - Gaslonde à Lessay : 3 parcelles • 4 231 m².
 - Henri Ermice à St-Germain-sur-Ay : 1 parcelle • 3 435 m².
- Mise en place de location temporaire de terrains.
- Ouverture à la commercialisation pour l'extension de PACO à Créances.
- Mise à jour de la signalétique : recensement des entreprises et installation des premiers supports.

Animation économique

- Accueil, information et accompagnement d'entreprises.
- Poursuite des petits-déjeuners d'entreprises :
 - Avril : Loi de finance 2025.
 - Juillet : Comité local pour l'emploi.
 - Septembre : Management intergénérationnel.
- Lancement du club RH (4 ateliers organisés).
- Poursuite d'actions partenariales : job dating, soirée ancrage, séminaire pour l'emploi...
- Premier forum de l'énergie solaire.
- Poursuite des découvertes métiers pour les 5^e.
- Participation à la Semaine de l'Industrie.
- Participation aux ateliers et réunions dans le cadre de l'installation du Comité local pour l'emploi.
- Participation au groupe de travail « Emploi / Formation » dans le cadre du Grand-projet du Cotentin.
- Organisation de la journée départementale du développement économique à Lessay.

Actions économiques

- Poursuite de la campagne d'informations auprès des élus et acteurs de la filière pêche (programme DLAL FEAMPA).
- Évolution du règlement d'aides d'intervention économique avec le département de la Manche.
- Poursuite du dispositif de prêt d'honneur avec Initiative Centre Manche.

Les perspectives 2026

- Poursuite de la commercialisation de parcelles en zones d'activités.
- Poursuite de l'accompagnement des porteurs de projets économiques.
- Poursuite des petits-déjeuners d'entreprises.
- Poursuite du Club RH avec les partenaires du territoire.
- Poursuite des visites d'entreprises pour les 5^e des 3 collèges du territoire.
- Poursuite et développement des actions de partenariat.
- Poursuite de la déclinaison du DLAL FEAMPA sur le territoire COCM.
- Poursuite du dispositif de prêt d'honneur avec Initiative Centre Manche.
- Mise en œuvre d'une stratégie de communication pour promouvoir les ZA en s'appuyant sur le diagnostic d'attractivité.



Économie circulaire

Les missions

L'économie circulaire a pour objectif de développer une utilisation sobre et responsable des ressources (réemploi, réduction du gaspillage, écoconception, partage...). Elle encourage la coopération, participe à stimuler un développement économique local et durable et favorise la création d'emplois non-délocalisables. La communauté de communes s'est engagée depuis 2019 dans une démarche d'économie circulaire. Au travers de ses compétences et grâce à ses capacités d'animation, la COCM accompagne les acteurs publics et privés dans l'appropriation de ses enjeux et la mise en œuvre d'actions concrètes.

Les réalisations 2025

- Adhésion à l'association Normandie Filière Algues, pour la structuration de la filière locale de valorisation des algues.
- Veille sur les différentes solutions pour favoriser la création de synergies entre entreprises, visant à encourager la réutilisation de certaines catégories de déchets dans une démarche d'économie circulaire.
- Organisation de rencontres entreprises pour engager une proximité entre le service développement économique et les entreprises, afin de mieux comprendre les réalités du terrain.
- Rencontre des services économiques et des vice-présidents des EPCI de la Manche pour observer, partager et échanger sur les actualités économiques des collectivités.



Photos : © Normandie Filière Algues

Les perspectives 2026

- Élaboration d'un plan d'actions et déclinaison des actions.



Les missions

L'office de tourisme a pour mission d'accueillir, informer et conseiller les visiteurs, au sein des Bureaux d'Information Touristique (BIT) de Lessay et Pirou, mais aussi « hors les murs » lors des marchés et événements, ainsi que via les outils numériques. Il élabore et met en œuvre la stratégie touristique intercommunale, assure la promotion de la destination Côte Ouest Centre Manche, anime le réseau des acteurs touristiques et contribue à la dynamisation du territoire.

Les réalisations 2025

Information et conseil aux visiteurs et prestataires du territoire :

- Développement de l'accueil "hors les murs".
- Mise en place d'animations "Savoir-Faire" durant la période creuse (janvier à avril et octobre à décembre).
- Poursuite de la labellisation des structures "Accueil vélo".
- Suivi de la perception de la taxe de séjour.
- Création du Pass Avantages.
- Création d'un jeu de piste à Pirou.

Communication :

- Participation à la mise en place de la nouvelle stratégie d'attractivité de la COCM.
- Mise à jour et réédition des supports de communication (magazine de destination, carte vélo, guide des marées...).
- Centralisation des animations sur l'agenda de l'office de tourisme, poursuite de la billetterie en ligne et maintien de la carte interactive avec toutes les informations du territoire.

Événements :

- 4^e édition du job dating et de la soirée ancrage en partenariat avec Attitude Manche.
- Soirée Pierres en lumières à Gonfreville.
- Soirée à l'Ouest à Vesly.
- Participation aux journées nationales de l'architecture sur la thématique de la Reconstruction.

Stratégie touristique :

- Etude de faisabilité sur la création d'un centre d'interprétation sur la Bataille des Haies et la Reconstruction au sein de l'ancienne gendarmerie de Saint-Jores (Montsenelle).
- Accompagnement des prestataires et des porteurs de projets dans la qualification de leurs offres : visites conseil de leur hébergement, sensibilisation à la qualité (labels, classement des meublés de tourisme).
- Signature d'une convention avec l'office de tourisme Cotentin Unique par Nature

Les perspectives 2026

- Poursuite des actions et événements déjà mis en place.
- Mise en place d'une activité de commercialisation de produits touristiques.
- Candidature au label "Patrimoine de la Reconstruction en Normandie".
- Création d'une station Trail et Gravel.
- Déploiement de la politique d'hospitalité avec Attitude Manche.
- Commercialisation de produits groupes via l'office de tourisme du Cotentin.
- Développement de la billetterie.
- Développement des ateliers destinés aux professionnels.
- Développement des relais d'informations touristiques.
- Candidature pour une offre événementielle pour le Millénaire de Guillaume en 2027.
- Déménagement de l'office du tourisme fin 2026 pour intégrer les nouveaux locaux Place Saint-Cloud à Lessay.





Aménagement du territoire

Urbanisme et planification

Les missions

Le service a pour mission la gestion de la planification intercommunale : élaboration et évolution des documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire COCM, participation à la révision du Schéma de Cohérence territoriale Centre Manche Ouest (SCoT) en collaboration avec la communauté de communes Coutances Mer et Bocage. Il instruit les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) et participe aux démarches stratégiques intercommunales d'aménagement dont l'adaptation aux risques littoraux et au changement climatique.

Les réalisations 2025

- Lancement de l'élaboration du PLUi de la COCM : recrutement des bureaux d'études, rencontre communales, réalisation de diagnostics (démographique, habitat, économie, urbain, mobilités, Etat Initial de l'Environnement), concertation agricoles, étude de densification...
- Accompagnement des travaux de révision et de l'arrêt du SCoT Centre Manche Ouest.
- Prescription de la modification simplifiée n°5 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye-du-Puits.
- Instruction et gestion des DIA : 305 en 2025 (291 en 2024).
- Appui et conseil en urbanisme aux autres services de la COCM
- Accompagnement à la mise en place d'une stratégie foncière et identification des secteurs d'intérêt communautaire en zone d'activité.
- Suivi du projet de territoire de la reconversion de la tourbière de Sèves.
- Adhésion à l'AUDACE, Agence d'Urbanisme pour le Développement et l'Aménagement du Cotentin et de la Manche.



Les perspectives 2026

- Validation du diagnostic du PLUi de la COCM et lancement de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
- Réalisation de la modification simplifiée n°5 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye-du-Puits.
- Suivi réglementaire des documents d'urbanisme du territoire : analyses des demandes d'évolution et des documents d'urbanisme.
- Participation à l'approbation de la révision du SCoT Centre Manche Ouest.
- Poursuite de l'instruction des DIA.
- Suivi des projets de territoire.
- Appui et conseil aux autres services de la COCM et accompagnement à la mise en place d'une stratégie foncière.

Un PLUi pour la COCM

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document qui planifie le développement de l'urbanisme pour 10 à 15 ans à partir de sa date d'application. Il permet de maintenir un équilibre entre le développement de l'urbanisation et la préservation des espaces naturels et agricoles.

Un PLUi nécessite en moyenne 4 ans pour être élaboré et suit plusieurs étapes :

Phase 1 : Diagnostic du territoire.

Phase 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Phase 3 : Traduction réglementaire (Règlement écrit et graphique, Orientations d'Aménagement et de Programmation)

Phase 4 : Arrêt du projet de PLUi, consultation et enquête publique.

Phase 5 : Approbation du PLUi

Pour toute information sur l'avancement du PLUi : rendez-vous sur cocm.fr > rubrique « Au quotidien » > « Urbanisme »

Développement durable

Les missions

Le service développement durable a pour principale mission la mise en œuvre, la définition et la coordination de la politique en matière développement durable de la collectivité et du territoire. Il couvre de vastes thématiques : transition énergétique, démarche interne de développement durable, résilience territoriale... De par ses missions transversales, le service est amené à travailler en collaboration avec l'ensemble de services communautaires.

Les réalisations 2025

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

- Participation numérique du public et rédaction d'un mémoire en réponse.
- Approbation en conseil communautaire
- Réflexion sur la gouvernance et les outils de suivi et d'évaluation.

Transition énergétique

- Poursuite de la formation des élus communautaires et municipaux sur les énergies renouvelables citoyennes et l'autoconsommation collective.
- En partenariat avec le service économie : organisation d'un forum sur l'énergie solaire.

Démarche territoire durable 2030

- Accompagnement des éco-agents dans la mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions.
- Organisation de l'édition 2025 du Festival Bulles de campagne à Saint-Germain-sur-Ay.

Résilience territoriale

- Poursuite de la démarche de résilience énergétique à l'échelle de la filière lait sur le volet "Pâturage" en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.
- Poursuite de la mise en œuvre de la démarche interne de résilience avec l'accompagnement de la structure Courant Alternatif.
- Coordination et suivi de la mise en œuvre du programme d'action sur "la structuration de filière de valorisation durable de la haie" avec les 6 partenaires du projet.

Les perspectives 2026

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

- Mise en œuvre de la gouvernance et création d'un comité opérationnel ouvert aux acteurs du territoire.
- Communication sur le plan d'actions.
- Suivi de la mise en œuvre des actions avec les services de la COCM et les acteurs.

Transition énergétique

- Conventionnement avec le SDEM50 pour bénéficier d'un accompagnement sur mesure.
- Formation des futurs élus et accompagnement des communes.
- En partenariat avec le service économie et le SDEM50 appui à l'émergence d'un projet solaire photovoltaïque en autoconsommation collective.

Démarche territoire durable 2030

- Accompagnement des éco-agents dans la mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions.
- Réflexion avec les services PESL, Culture et Enfance-jeunesse-parentalité sur la mise en place d'actions d'animation, de sensibilisation et d'accompagnement au changement de comportement.

Résilience territoriale

- Poursuite de la démarche de résilience énergétique à l'échelle de la filière lait sur le volet "Pâturage".
- Poursuite de la mise en œuvre de la démarche interne de résilience et intégration de la résilience dans le PCAET.



Bulles de campagne

Dédiée aux métiers et activités du littoral, l'édition 2025 a rencontré un franc succès avec plus de 700 participants ! Parmi les nombreuses animations proposées, l'activité graff de l'artiste naïtif a particulièrement séduit. Son exposition et la fresque commencée sur la SNSM en amont de l'évènement ont fortement contribué à la communication et à la venue du public.

Les missions

Depuis le 31 mars 2021, la COCM dispose de la compétence « organisation de la mobilité ». Dans ce cadre, le service mobilité est chargé de mener à bien la politique de la communauté de communes en matière de mobilité, c'est-à-dire définir et mettre en œuvre les projets communautaires dans ce domaine. Il est également en charge de la plateforme de mobilité jusqu'en 2026.

Les réalisations 2025

Plateforme de mobilité

- Suspension puis redémarrage de la location solidaire de scooters au mois d'octobre, à la suite d'une rupture de contrat unilatérale de la part de notre ancien assureur.
- Investissement dans de nouveaux véhicules : 4 scooters électriques, 10 VAE, 2 Citroën AMI.
- 76 demandes traitées dont 43 demandes de location et 33 demandes de conseils en mobilité.
- Nouvel agent en charge du guichet unique.

Suivi de l'Appel à Partenariat « S'organiser pour massifier le covoiturage »

- Lancement d'un questionnaire aux habitants, aux mairies et aux entreprises.
- Atelier stratégique entre EPCI et entreprises.

Mobilité active

- Déploiement du dispositif Savoir Rouler à Vélo : 142 élèves de primaire formés (6 classes).
- Installation de 2 abris vélos sécurisés à proximité des pôles communautaires de Périers et de La Haye pour les agents et les habitants.
- Schéma Directeur Cyclable : refonte de la signalétique, panneaux et peintures au sol (167 km).
- Organisation de l'entretien des chemins de randonnée avec les communes.
- Mise à jour annuel du balisage des itinéraires de randonnée communautaires.
- Semaine de la mobilité : sorties vélo-handicap avec les résidents de l'EHPAD de Montsenelle.

Partenariats et subventions

- Enquête publique mobilité EMC² en partenariat avec la CA du Cotentin et la Baie du Cotentin.
- Renouvellement de la convention de partenariat avec Accueil Emploi dans le cadre des navettes emploi proposées aux habitants.
- Mise en place d'une nouvelle aide financière au dispositif Solidarité Transport porté par Familles Rurales.

Les perspectives 2026

- Continuité des services de la plateforme de mobilité, pleinement opérationnelle.
- Schéma Directeur Cyclable : Création de nouveaux itinéraires cyclables sur 21 km de voies partagées.
- Randonnée pédestre : création de 3 nouveaux itinéraires de randonnée pédestre sur le territoire.
- Savoir Rouler à Vélo : formation des classes d'écoles primaires volontaires de la COCM et don de casques vélo aux élèves formés.
- Covoiturage : fin de l'étude avec le CEREMA et début des actions à l'échelle du nord de la Manche.
- Animations : 5 sorties vélo-handicap avec les EHPAD du territoire, dont une lors de la journée « Seniors en goguette ».
- Transport en commun : début des discussions sur le développement de nouvelles lignes.
- Réflexions sur la pérennisation de la plateforme de mobilité.

Développement du vélo

L'année 2025 a constitué un tournant significatif pour la pratique du vélo sur notre territoire. Le département de la Manche s'est particulièrement illustré à travers deux réalisations concrètes : la mise en service d'une passerelle à La Haye, qui relie désormais deux tronçons de voie verte jusque-là séparés par la D900, et le lancement des travaux sur le pont de l'Ay pour créer une voie douce pour cyclistes et piétons le long de la RD650.

De son côté, la COCM soutient la formation des écoliers du primaire via le dispositif Savoir Rouler à Vélo, qu'elle organise et cofinance en lien avec les communes volontaires, et travaille au développement des itinéraires cyclables sur routes partagées.

Cette dynamique gagne également les communes, dont plusieurs ont engagé des projets d'aménagements cyclables ces dernières années. La Haye, Créances et Saint-Germain-sur-Ay en sont de bons exemples.

Les missions

Le service habitat accompagne l'ensemble des habitants du territoire dans leurs projets d'amélioration de l'habitat : rénovation énergétique, travaux d'adaptation mais également travaux lourds. Son espace conseil France Rénov' est chargé de délivrer une information neutre et gratuite à l'ensemble de la population. Il mène également des actions de dynamiques territoriales pour inciter les propriétaires à s'engager dans des travaux vertueux mais aussi pour réunir les partenaires autour de la lutte contre l'habitat indigne, la précarité énergétique, les logements vacants ou encore le développement d'une offre locative

Les réalisations 2025

- Impact sur le service : absence de chef de projet d'avril à décembre (recrutement suite à un départ).
- Signature officielle du Pacte territorial France Rénov' (2025-2029) le 2 juin.
- Mise en place du service public de la rénovation de l'habitat pour la période 2025-2029 :
 - Recrutement des prestataires pour accompagner les ménages dans le montage de leur dossier (CDHAT et Les 7 Vents).
 - Mise en place du guichet unique et de permanences.
 - Créations d'outils de communication.
 - Organisation de réunions pour faire connaître le dispositif : auprès des élus, des acteurs économiques des entreprises...
 - Rédaction du règlement des aides.
- Mise à jour de la base de données de logements vacants sur le territoire.
- Finalisation des dispositifs pré-existants d'amélioration de l'habitat (programme d'intérêt général du Département, opération programmée d'amélioration de l'habitat de l'ex-communauté de communes Sèves-Taute) : relances des ménages ayant bénéficié d'aide pour solder les dossiers de subventions.
- Adhésion à l'ADIL (Association départementale de l'information sur le Logement).
- Dossier de subventions pour le financement du service :
 - FEDER : Solde du dossier de demande de subventions au titre du pour les années 2019 à 2024 et demande pour les années 2025 à 2027.
 - Demande de subvention et de paiement pour l'année 2025.

Les perspectives 2026

- Déclinaison du plan d'actions du Pacte territorial France Rénov' (2025-2029).
- Déploiement des actions de communication et de sensibilisation, des partenariats et de l'accompagnement des communes, notamment sur les thématiques de lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la vacance et développement du secteur locatif.
- Définition d'un programme d'actions complémentaires au Pacte territorial France Rénov' permettant d'augmenter l'offre de logements sur les 10 prochaines années dans le cadre des projets industriels du Nord Cotentin.
- Réflexion sur la fiscalité liée au logement sur le territoire (taxe logement vacant, taxe sur les résidences secondaires...).

Des interruptions sur le service

L'année 2025 a été marquée par plusieurs interruptions du guichet France Rénov', plateforme de dépôt des dossiers MaPrimeRénov', dans un contexte d'incertitude budgétaire lié au vote de la loi de finances 2026. Ces arrêts successifs ont engendré des conséquences en cascade : repli marqué du nombre de dossiers déposés, saturation des services instructeurs, perte de confiance des ménages et déstabilisation de la filière de la rénovation énergétique dans son ensemble.

17 dossiers
déposés auprès
de l'Anah

239 contacts
(premier niveau de
conseil)

36 957 €
d'aides de la COCM aux ménages



Environnement

Les missions

La COCM, dans le cadre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI), agit sur le littoral pour lutter contre les submersions marines et limiter les phénomènes d'érosion. Plusieurs secteurs du territoire sont identifiés comme fragiles face à ces phénomènes, notamment au regard des enjeux humains et économiques. La collectivité réalise depuis plusieurs années des actions visant à conforter le trait de côte. Les zones où les enjeux sont les plus forts se situent à Saint-Germain-sur-Ay, Pirou et Bretteville-sur-Ay.

Les réalisations 2025

- Clôture du programme de recherche Rivages Normands 2100 sur les remontées de nappe et continuité de suivi en interne.
- Mise œuvre du plan d'actions de la bande côtière 2024-2026 :
 - Etude hydrosédimentaire de définition des aménagements sur la commune de Créances.
 - Atténuation de l'érosion à Bretteville-sur-Ay : rencontres avec les habitants et les propriétaires riverains, lancement du marché de travaux, autorisations réglementaires.
 - Travaux de protections douces : pose de branchages à Créances par les services techniques, réparation des fascines de Pirou et Créances par l'entreprise Thomas.
- Participation au Plan partenariat d'aménagement « Entre deux havres » pour la renaturation du havre de Geffosses.
- Continuation de l'étude des systèmes d'endiguement sur l'embouchure de l'Ay, investigations géotechniques sur les ouvrages en place.

Les perspectives 2026

- Mise œuvre du plan d'actions de la bande côtière 2024-2026 :
 - Etude hydrosédimentaire de définition des aménagements sur la commune de Créances.
 - Atténuation de l'érosion à Bretteville-sur-Ay, phase 1 des travaux : pose d'une rangée de pieux hydrauliques sur 400 mètres linéaires, enlèvement des points durs sur 150 ml, pose de fascines et haies sèches sur 200 ml.
 - Autres travaux de protections douces : repositionnement de ganivelles à Pirou par les services techniques, renforcement de la dune à Pirou, avec de la plantation d'oyat.
 - Préparation du plan d'actions 2027-2029.
- Participation au Plan partenariat d'aménagement « Entre deux havres » pour la renaturation du havre de Geffosses.
- Suivi des piézomètres pour l'évolution des nappes phréatiques et le biseau salé.



Rivières et milieux aquatiques

Les missions

La COCM est un territoire à multiples bassins versants aux exutoires répartis entre les côtes ouest et est du département. Les techniciens GEMAPI œuvrent sur le terrain pour mener des actions visant à aboutir à un bon état des cours d'eau. Ils élaborent et animent les programmes de restauration des cours d'eau. Ils réalisent les diagnostics préalables, effectuent les négociations avec les propriétaires et les exploitants des parcelles concernées et veillent au bon déroulement des chantiers. Ils mènent par ailleurs des actions d'information et de sensibilisation et de conseil auprès des particuliers, communes ou associations ayant des projets relatifs aux cours d'eau.

Les réalisations 2025

Bassins versants de la Sèves et de la Taute :

- Prise de contact et signature des conventions avec les propriétaires exploitants pour la mise en œuvre des travaux.
- Travaux de la tranche 1 sur les affluents de la Taute, partie CMB (Ruis. Vaupaulain, Ruis. Bérot, Ruis. De la Meule, Ruis. la Rachinière, Ruis. Vallée Bourques, Ruis. De la Mondière, Ruis. De la Grande Colérie, Ruis. De la Croix Lestorey, Ruis. De l'Hôtel Duval).
- Classe d'eau niveau CE1 + CE2 sur le thème de la vie aquatiques sur l'Holerotte à Périers (1 journée).

Affluents de la Douve et cours d'eau du bassin du havre de Surville

- Prise de contact et signature des conventions avec les propriétaires et les exploitants pour la mise en œuvre des travaux.
- Travaux de la tranche 5 sur les affluents du havre de Surville (bassin versant de la Dure, Ruis. de la Rue de Surville, Ruis. de la Surelière et Ruis. de la Huberdière) sur la commune de La Haye.
- Reméandrage du Gorget :
 - Rencontre avec les exploitants et les communes concernés.
 - Analyse technique.
 - Récolte des données manquantes.
- Aide technique et administrative pour la commune de Saint-Germain-sur-Ay pour le curage de la Brosse : élaboration du Dossier Loi sur l'Eau, cahier des charges, appui technique.

Les perspectives 2026

Bassins versants de la Sèves et de la Taute :

- Prise de contact et signature des conventions avec les propriétaires exploitants pour la mise en œuvre des travaux.
- Travaux de la tranche 2.

Affluents de la Douve et cours d'eau du bassin du havre de Surville

- Finalisation des travaux de restauration de la tranche 5.
- Mise en œuvre du projet de reméandrage du Gorget :
 - Concertation avec les partenaires.
 - Dossier technique.
 - Déclaration d'intérêt général.
 - Demande de subvention.
 - Marché de travaux.
 - Premières actions de travaux.



Espaces naturels

Les missions

Situé en partie sur deux réserves naturelles nationales et comprenant quatre sites Natura 2000, le territoire communautaire abrite une richesse écologique importante et fragile. La COCM participe ainsi à la gestion de nombreux espaces naturels. Dans ce cadre, la collectivité s'est engagée via des conventions « Natura 2000 » avec la Région Normandie et l'Europe sur des actions visant à préserver la biodiversité. Parallèlement, elle intervient sur des espaces naturels dans le cadre de l'entretien des sentiers de randonnée et d'interprétation, des aménagements liés au tourisme ou à la sécurité incendie dans les forêts communales.

Les réalisations 2025

- Poursuite du programme annuel de nettoyage raisonné des plages avec des actions de collecte, des animations pour sensibiliser le public à l'intérêt des laisses de mer par le CPIE du Cotentin et un suivi ornithologique assuré par le GONm (Groupe Ornithologique Normand) pour mesurer l'évolution de la population de gravelots sur le littoral communautaire.
- Réalisation de la dernière partie des travaux prévus au contrat Natura 2000 dans les dunes, par les services techniques à Créances.
- Réalisation d'une partie des travaux du contrat Natura 2000 « Entretien et restauration des landes et des tourbières » sur les communes de Pirou, Lessay et La Feuillie.



Les perspectives 2026

- Reconduction du nettoyage annuel des plages avec le maintien des actions de collecte sur l'ensemble du linéaire côtier (havres inclus) et des chantiers bénévoles de ramassage des déchets.
- Poursuite des animations pour sensibiliser le public à l'intérêt des laisses de mer avec le CPIE du Cotentin.
- Poursuite du suivi ornithologique du gravelot à collier interrompu.
- Continuité de réalisation du contrat Natura 2000 « Entretien et restauration des landes et des tourbières ».



Les missions

La COCM, avec l'aide du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, s'est engagée en faveur de la préservation du bocage, élément structurant pour le paysage du territoire. Elle souhaite ainsi lutter contre la disparition des haies et restaurer leurs rôles essentiels du point de vue microclimatique, écologique, hydrologique et paysager.

Les réalisations 2025

Commission bocage

- Suivi des actions de l'AMI « Opération Normandie Haies ».
- Validation des projets de plantations de l'hiver 2025-2026

Opération Normandie Haies

- Axe 1 : préserver les haies :
 - Actualisation de la page internet sur le site de la COCM sur le bocage.
 - Publication mensuelle d'espèces animales et végétales du bocage sur les réseaux sociaux.
 - Plantation de haies avec l'école de Saint-Germain-sur-Ay (relayée sur Ici Cotentin, la Manche Libre et Ouest-France) et Périers.
 - Animation de sensibilisation scolaire sur « Qu'est-ce qu'une haie ? ».
 - Distribution du guide d'entretien des haies.
- Axe 2 : reconquérir des haies :
 - Réalisation du programme de plantation hiver 2024-2025 : 4 720 ml (14 bénéficiaires).



Les perspectives 2026

Commission bocage

- Suivi des actions de l'AMI « Opération Normandie Haies ».

Opération Normandie Haies

- Clôture du programme et candidature à un futur AMI sur des axes identiques avec un nouveau plan d'actions.
- Achèvement de l'appel à projet Trame Verte et Bleue et nouvelle candidature en avril.
- Elaboration d'une convention avec le SDeau.
- Formation des agents techniques à l'entretien durable des haies.
- Partenariat avec le lycée agricole de Coutances pour les plantations.
- Plantation communale à La Feuillie avec le lycée agricole de Coutances et l'école Jules Vernes.



Déchets ménagers et déchetteries

Les missions

La communauté de communes réalise la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères, des déchets recyclables et des déchets particuliers et volumineux en déchetterie sur le territoire. Elle est également chargée de la prévention des déchets.

Les réalisations 2025

Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

- Mise en œuvre des actions du PLPDMA :
 - 70% des cimetières municipaux bénéficient dorénavant de bacs et d'outils de sensibilisation assurant le tri.
 - Plusieurs collectes spécifiques ont eu lieu tout au long de l'année dans des lieux clés du territoire : collecte des articles de sport et loisirs dans les équipements sportifs, collecte de jouets au moment de Noël au profit d'associations locales...
 - Développement de la sensibilisation grand public (stands, animations en déchetteries, animations jeune public et seniors).
- Objectif du PLPDMA : réduction de 15 % des déchets produits sur le territoire entre 2010 et 2030 soit une diminution annuelle de 14 kg de déchets par habitant. Objectif atteint en 2025.

Compostage

- Vente de composteurs itinérante : un stand de distribution dans plusieurs communes du territoire lors de la quinzaine du compostage.
- Résultat : 51 composteurs vendus grâce aux stands sur les 92 vendus au total pendant la période estivale.

Gestion des déchetteries communautaires

- Début des travaux de réaménagement de la déchetterie de La Haye visant à mieux intégrer les filières à responsabilité élargie du producteur.



Les perspectives 2026

Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

- Poursuite des actions du PLPDMA et initiation de nouvelles démarches telles que :
 - Développement du compostage collectif.
 - Mise en place du tri lors des événements locaux.

Refus de tri

- Réalisation d'actions de prévention, de sensibilisation et de contrôle accru des sacs de tri au cours de l'année afin de réduire le taux de refus de tri (plus d'un tiers du contenu des sacs jaunes en moyenne).

Gestion des déchetteries communautaires

- Aménagement des déchetteries suite aux différents agrandissements et travaux réalisés.
- Poursuite des travaux d'amélioration : remplacement du local réemploi à la déchetterie de Périers, optimisation de la zone d'apport des déchets électriques et électroniques à la déchetterie de Créances.

Études

- Étude d'optimisation du service de gestion des déchets et de la fiscalité associée.
- Étude pour la mise aux normes réglementaire des déchetteries.



Service Public d'Assainissement Non Collectif

Les missions

Le SPANC est chargé de sensibiliser les usagers aux risques liés aux dysfonctionnements des dispositifs d'assainissement non collectif et de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'ANC. Il est également chargé du contrôle des installations. L'action du SPANC vise à protéger la qualité des nappes d'eaux superficielles et souterraines qui reçoivent les eaux usées traitées par des dispositifs d'épuration et d'infiltration par le sol.

Les réalisations 2025

- La campagne de contrôles de bon fonctionnement continue. Une partie des installations des communes de La Haye (Survillie, Glatigny, Saint-Rémy-des-landes), Laulne, Saint-Germain-sur-Sèves et Varenguebec a été contrôlée.
- Une tranche de subventions a été établie dans l'attente de la mise en place du nouveau programme d'aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN). Cela concerne 29 installations pour un montant d'aides de 217 643 €.

Les perspectives 2026

- Achèvement de la campagne de contrôles de bon fonctionnement 2019-2026 : derniers passages prévus sur l'ensemble des communes de la COCM.
- Préparation de la nouvelle campagne 2027-2034, avec notamment la révision des tarifs des redevances.
- Validation par l'AESN du nouveau plan d'action pour des aides financières à la réhabilitation. Evolution des conditions d'éligibilité.

Chiffres clés

Contrôles

888

diagnostics
et bon fonctionnement

129

conceptions

120

réalisations





***Technique,
travaux,
sécurité***

Interventions sur les bâtiments

Les missions

Les services techniques communautaires participent à l'entretien des locaux construits et/ou exploités par la COCM. Les équipes « bâtiment » interviennent en réponse aux dysfonctionnements mais aussi à travers des travaux de rafraîchissement, d'entretien préventif courant et d'opérations de surveillance liées aux obligations réglementaires des établissements recevant du public.

Les réalisations 2025

Sites communautaires

- Poursuite des travaux de restructuration et d'extension du pôle Politiques publiques à Lessay.
- Extension du hangar des services techniques à Lessay et rénovation de la cour avec la participation des agents techniques.
- Travaux en régie au local des équipes de collecte des déchets à Lessay :
 - Rangement et empierrement de la cour.
 - Réaménagement des locaux et création d'un vestiaire.
- Réparation des clôtures de la déchetterie de Périers.
- Interventions tout au long de l'année des équipes techniques pour répondre aux besoins des services de la COCM.

Autres travaux

- Pour la plateforme de mobilité : installation d'abris vélos par les services techniques à proximité des pôles communautaires de La Haye et Périers afin de mieux répondre aux besoins des cyclistes.
- Participation des équipes à l'élaboration de plans pour un projet d'aménagement d'anciens combles en espace de travail à la demande de la brigade de gendarmerie de La Haye.

Les perspectives 2026

- Installation d'une cuisine au centre socio-culturel de La Haye, dans les locaux des services enfance-jeunesse-parentalité, pour les activités du centre de loisirs. Les services techniques réaliseront la majorité des travaux en régie.
- Relamping en lampes LED des bâtiments à l'éclairage actuel énergivore, afin de réduire les coûts énergétiques.
- Amélioration de la signalétique sur le parking du pôle de santé de Lessay pour améliorer la visibilité des places réservées à des véhicules spécifiques (taxis ambulances par exemple).
- Ensemble de travaux de rafraîchissement au pôle de santé de La Haye.
- Travaux dans les déchetteries :
 - Créances : installation d'un abri pour les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE).
 - La Haye : agrandissement de l'abri DEEE (charpente, bardage et couverture).
 - Périers : destruction de l'ancien conteneur du local de récupération et pose d'un matériel neuf.
- Réfection des plafonds des services techniques de Lessay pour en améliorer l'isolation.



Suivi des travaux

Les missions

Les services techniques assurent le suivi des travaux menés pour le compte de la COCM. Si les projets d'envergure bénéficient d'une maîtrise d'œuvre externe, les travaux de moindre ampleur, quant à eux, sont coordonnés directement par les services communautaires. Ces travaux peuvent concerner la construction ou la réhabilitation de bâtiments ou d'équipements, l'aménagement de zones d'activités ou la réalisation de travaux de terrassement et de réseaux dès lors qu'ils relèvent de l'exercice de compétences communautaires.

Les réalisations 2025

Extension du centre technique à Lessay

- Agrandissement du hangar et déplacement de l'atelier de menuiserie afin d'augmenter la surface de stockage : 75 m² pour les véhicules des équipes techniques.
- Agrandissement de l'auvent arrière (55 m²) pour abriter les engins d'entretien.
- Aménagement d'un espace vestiaire supplémentaire pour répondre aux besoins du personnel et à la mixité des équipes.
- Montant des travaux : environ 160 000 €.

Restructuration du pôle Politiques Publiques

- Démarrage des travaux en juillet.
- Travaux prévus :
 - Restructuration des locaux existants et de l'ancienne maison d'habitation mitoyenne.
 - Isolation performante.
 - Amélioration de l'acoustique des lieux pour une plus grande confidentialité.
- Récupération de nombreux matériels et matériaux pour être réutilisés sur place ou dans d'autres bâtiments communautaires.
- Montant prévisionnel global : 2,25 millions d'euros.

Extension de Parc d'activités de la Côte Ouest (PACO) à Créances

- Réception des travaux en mars 2025 : ajout de 5 ha viabilisés pour accueillir des entreprises nouvelles ou en développement.
- Montant : environ 800 000 €.

Ancienne tannerie à Saint-Martin-d'Aubigny

- Démarrage des travaux de démolition en décembre.

Gymnase Louis Gamet à La Haye

- Achèvement de l'étude de faisabilité : décision de construire un gymnase neuf à proximité du bâtiment actuel et de détruire ce dernier.
- Lancement d'une consultation pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre.

Les perspectives 2026

Restructuration du pôle Politiques Publiques

- Achèvement des travaux et remise en service du bâtiment en janvier 2026.

Gymnase Louis Gamet à La Haye

- Poursuite de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Ancienne tannerie à Saint-Martin d'Aubigny

- Achèvement des travaux de démolition et de dépollution du site.
- Evacuation des zones de terres polluées prévue en septembre.
- Démarrage des travaux de renaturation du site à l'automne.
- Coût prévisionnel : 500 000 € HT.



Gestion des espaces verts

Les missions

Des équipes sont affectées à la gestion des espaces verts à proximité des bâtiments communautaires, des terrains de sports non couverts, des zones d'activités, des sites naturels aménagés, des espaces de loisirs de plein air, des aires de repos et des dispositifs de lutte contre les feux de forêt.

Les réalisations 2025

Conditions climatiques

- Conditions climatiques peu favorables en 2025 (pluies abondantes, tempêtes...).
- Agents fortement mobilisés pour la gestion des dégâts (arbres et branchages tombés ou menaçants...) :
 - Désencombrement, nettoyage et remise en état des chemins pédestres et aires de repos.
 - Réfection du balisage des circuits.

Lutte contre le recul du trait de côte

- Poursuite des interventions liées à la lutte contre le recul du trait de côte en lien avec le service environnement : pose de ganivelles, fagots et fascines.
- Travaux sur la digue de Créances afin de la rendre accessible aux promeneurs et aux randonneurs.

Entretien et embellissement des espaces verts

- Entretien et embellissement des espaces verts aux alentours des terrains et bâtiments communautaires :
 - Création de petits massifs au pôle de Périers.
 - Arrachage de haies de sapin et réfection des pelouses au stade de La Haye.
 - Plantation d'arbres dans la Zone d'Activités de Lessay.
- Réparations diverses :
 - Réparation extérieure du terrain synthétique de La Haye (pose d'un nouveau câblage et de tendeurs au niveau du grillage).
 - Petits travaux de réparation sur les aires de jeux.

Entretien du matériel

- En période hivernale, les agents ont réalisé l'entretien des différents matériels et, en régie, des véhicules de la flotte automobile de la COCM (vidanges, réparations diverses...).

Les perspectives 2026

- Poursuite des démarches de protection et de restauration des dunes.
- Empierrement et remise en état des espaces de pique-nique et aires de repos (accès voitures).
- Mise en place de nouveaux balisages dans les chemins pédestres.
- Installation de panneaux pour les voies cyclables.
- Réfection de la toiture de l'observatoire de la Barboterie à Geffosses.
- Aménagement des extérieurs du pôle enfance de Périers pour répondre aux besoins des enfants et des accompagnateurs.



Fourrière animale

Les missions

Depuis 2019, la COCM conventionne avec l'association « Passerelles vers l'emploi » pour la gestion du service de fourrière communautaire. La réglementation prévoit que tout animal en état de divagation ou accidenté demeure sous la responsabilité du maire de la commune où il a été trouvé. Le maire sollicite ensuite la communauté de communes pour prendre en charge l'animal au sein de la fourrière communautaire. Si à l'issue d'une période minimale de 8 jours et après des démarches pour rechercher son propriétaire, l'animal n'a pas retrouvé son maître, il doit être placé dans un refuge.

Les réalisations 2025

- Prise en charge de 5 chiens errants.
- Coût du service de fourrière : environ 15 200 €, dont transport des animaux vers Coutances pour une prise en charge par le service de fourrière.

Les perspectives 2026

- Poursuite du partenariat avec l'association "Passerelles vers l'emploi".
- Renouvellement de la diffusion d'information auprès des communes et des vétérinaires pour rappeler les conditions de prise en charge des chiens et chats errants.

Accessibilité

Les missions

Pour rendre accessibles à l'ensemble des usagers du territoire les espaces publics, les commerces et services, la COCM conduit spécifiquement les deux missions suivantes : l'animation de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité et l'élaboration des Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE). En outre, elle exerce ses compétences avec la volonté d'offrir une qualité de vie satisfaisante dans tous les domaines et à tous les âges de la vie quelles que soient les différences et tout handicap confondu.

Les réalisations 2025

- Finalisation de la mise en accessibilité de la base de char à voile à Bretteville-sur-Ay avec le traçage du parking.

Les perspectives 2026

- Actualisation du tableau de recensement des données en matière d'accessibilité (ERP, voirie, logements...) et accompagnement des communes dans la recherche d'informations et la mise en place de registres d'accessibilité.

Incendie, secours et sécurité

Les missions

Dans le cadre du groupe de compétences facultatives « service d'incendie et de secours », la COCM verse une contribution au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS 50) et finance les renforts de gendarmerie intervenant sur le territoire et ceux de la Garde républicaine en décembre pour la protection des parcs à huîtres sur le littoral.

En outre, par le biais de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM), la COCM recrute les nageurs-sauveteurs pour assurer la surveillance des plages de Saint-Germain-sur-Ay et Pirou pendant les mois de juillet et août. Chaque poste de secours est doté d'un chef de poste, d'un adjoint au chef de poste et de sauveteurs qualifiés (3 à Pirou et 2 à Saint-Germain-sur-Ay).

Les réalisations 2025

Incendie et secours

- Versement au SDIS d'une contribution d'un montant de 821 553 € pour l'année.

Renforts de gendarmerie

- Financement des renforts de gendarmerie pendant la saison estivale avec prise en charge de l'hébergement des gendarmes dans un logement loué à la commune de Pirou : 255 €.
- Financement de la présence de la Garde Républicaine pour la surveillance des parcs à huîtres du 24 novembre au 23 décembre : 1 432,50 € (pension des chevaux dans une écurie, assurance mortalité, mise à disposition d'un logement communal à Pirou).
- Participation du Conseil Régional de la Conchyliculture aux frais de pension des chevaux.

Surveillance des plages

- Financement de la formation des nageurs-sauveteurs à hauteur de 5,50 € par sauveteur et par jour.
- Prise en charge des dépenses de fonctionnement des postes de secours sur la base d'un forfait de 460 € par poste, les dépenses de fournitures, de consommables et d'entretien du canot sur la base d'un forfait de 1 500 € par poste, ainsi que l'achat d'électrodes pour les défibrillateurs (278 €).
- Signature d'une nouvelle convention avec la SNSM pour une durée de 5 ans (2025-2029).
- Recrutements pour la saison :
 - Equipes de nageurs-sauveteurs complètes.
 - Organisation pour la première fois d'un pot d'accueil à destination des sauveteurs arrivant en août.

Les perspectives 2026

Incendie et secours

- Poursuite de la contribution annuelle au SDIS.

Renforts de gendarmerie

- Poursuite de la contribution au financement des renforts de gendarmerie.

Surveillance des plages

- Recrutement du nombre de sauveteurs demandé sur les plages de Pirou et de Saint-Germain-sur-Ay.
- Ouverture des postes du 3 juillet au 28 août.
- Maintien du pot d'accueil en juillet et en août.

Chiffres clés

48 017 €

**pour la rémunération
des nageurs-sauveteurs**

2 574 €

**pour la formation
des nageurs-sauveteurs**

2 630 €

**de participation à l'achat
de fournitures**



Politique sociale et familiale

Projet éducatif social local

Les missions

Le Projet Éducatif Social Local (PESL) est une démarche de développement social territorial qui vise à fédérer l'ensemble des acteurs (élus, professionnels, associations, habitants) autour d'une vision commune : construire un environnement solidaire où chaque individu, de l'enfance à la vieillesse, peut trouver sa place et s'épanouir. En 2025, les élus ont confirmé leur engagement politique dans la démarche et les institutions ont formalisé leur soutien technique et financier au sein d'une convention couvrant la période 2025-2029.

Les réalisations 2025

Coordination globale du PESL

- Validation du PESL en conseil communautaire et lors du « grand oral » devant les institutions partenaires en juin 2025
- Recrutement des deux coordonnateurs manquants à l'équipe.
- Signature de la convention Territoriale Globale (CTG 2025-2029) contractualisant le partenariat avec la CAF de la Manche.

Petite enfance

- Semaine de la Petite Enfance : 972 inscriptions sur toute la semaine pour 32 actions et 83 professionnels mobilisés.
- Écriture du projet Relais Petite Enfance unique (COCM et Maison du Pays de Lessay).
- Réécriture du modèle de la convention MAM. En 2025 : 7 MAM existantes et 6 MAM conventionnées. 2 projets de création MAM en préparation sur Créances et Marchésieux.
- Accord des services de l'État sur l'exercice de la compétence Service Public Petite Enfance (SPPE). Objectif : structurer l'offre d'accueil Petite Enfance pour la période 2025-2029.

Jeunesse

- Reconstitution du dispositif "Bourses BAFA", pour 6 jeunes du territoire.
- Projet intergénérationnel en lien avec le service seniors et l'association "1 lettre, 1 sourire". Objectif : créer un partenariat entre les structures de jeunes et les structures de personnes âgées, par le biais de lettres.
- Organisation avec le service développement économique de l'action "TOP CHRONO, ton avenir en action" : découverte des métiers pour tous les élèves de 5^e du territoire.
- "Découverte des métiers de la petite enfance" auprès du public jeunes.

Les perspectives 2026

- Organisation d'un événement festif de mobilisation des nouveaux élus et des acteurs du PESL.
- Recrutement d'un coordinateur Enfance
- Évaluation du PEDT 2023-2026 et élaboration du PEDT 2026-2029 (13 communes signataires).

Petite enfance

- Réécriture de la convention MAM, le conventionnement actuel se terminant en 2026.
- Accompagnement des MAM en cours de création.
- Reconstitution de la Semaine de la Petite Enfance (14^e édition).

Jeunesse

- Reconstitution des actions "Bourses BAFA", "TOP CHRONO" et "Découverte des métiers de la petite enfance".
- Projet "Relais Baby-Sitting" et "ateliers de sensibilisation au Baby-Sitting", destinés aux jeunes.
- Mise en place avec le CESC2I du projet autour du consentement pour les élèves de 4^e du collège de La Haye, en partenariat avec les troupes de théâtre "Com' une impro" et "Tournez la page".
- Mise en place de la Semaine des écrans pour les collèges du territoire. Objectif : sensibiliser sur les risques des réseaux sociaux et échanger autour du cyberharcèlement.
- Coordination avec le RTPS du projet sur la santé mentale des jeunes et les lieux du territoire où ils se sentent bien.
- Mise en place d'un projet artistique autour des déchetteries communautaires, en lien avec les collèges. Objectifs : initier les élèves au parcours des différents déchets, donner de la visibilité aux locaux de réemploi.

Relais Petite Enfance

Les missions

Les Relais Petite Enfance (RPE) sont des lieux de proximité dédiés à l'accueil du jeune enfant. La COCM gère directement les RPE à La Haye et Périers. Le RPE de Lessay est géré par la Maison du Pays de Lessay et financé en partie par la collectivité. Ces structures visent à améliorer l'accueil individuel en milieu rural.

Ils répondent aux missions suivantes :

- Informer : les familles (modes d'accueil), les parents et les professionnels (en matière de droit du travail), les professionnels (conditions d'accès et d'exercice de ces métiers).
- Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.
- Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant.

Les réalisations 2025

Missions renforcées

- « Guichet unique » : augmentation du nombre de demandes d'information sur les différents modes de garde.
- « Promotion du métier de l'Assistant Maternel » :
 - Mise en place de deux interventions dans les espaces jeunes de Périers et Créances.
 - Interventions sur deux classes de CAP Petite Enfance de la MFR.
 - Participation à la tournée des métiers, au salon des métiers de la petite enfance à Saint-Sauveur-Villages et au Jobdating de la COCM.
- Participation au groupe de travail « Babysitting » : construction du projet sur le territoire.

Des temps de permanences très investis

- La quasi-totalité des assistants maternels redirigent les parents employeurs vers les RPE pour tous les sujets relatifs au rôle du parent employeur et à la relation contractuelle.
- Les permanences permettent également d'établir un suivi avec les professionnels qui ne fréquentent pas les matinées d'éveil.

Activités des RPE

- Matinées d'éveil : augmentation de la fréquentation et mise en place d'ateliers sur les vacances scolaires dans les 2 RPE (nouveau).
- Semaine du Goût : 318 participants.
- Fête de Noël : 74 participants.

Projets en partenariat avec les acteurs locaux

- Semaine de la Petite Enfance : 413 enfants et 275 adultes présents.
- Projets avec les services culturels de la COCM et de la commune de La Haye et le cinéma de La Haye.
- Participation au Carnaval de La Haye avec des rencontres intergénérationnelles (EHPAD de Montsenelle).

- Projet passerelle avec les écoles publiques de La Haye et de Montsenelle.

Proposition de formations aux professionnels

- Soirée d'échange de pratique sur les émotions du jeune enfant.
- Soirées d'information et d'échanges thématiques : l'attachement, la qualité de l'air et les cosmétiques, le répit et les troubles musculosquelettiques, la bronchiolite...
- Animation de temps d'échanges de pratique avec les équipes des ACM.

Les perspectives 2026

- Missions renforcées :
 - « Guichet unique » : définition d'un plan d'actions et d'outils d'évaluation.
 - « Promotion du métier d'assistant maternel » : poursuite des différentes actions existantes et réalisation d'un film sur le métier d'assistant maternel sur le territoire.
- Reconduction de la semaine de la petite enfance, de la semaine du goût, de la fête de Noël et du projet passerelle avec les écoles qui le souhaitent.
- Participation au projet du carnaval de La Haye.
- Développement des rencontres intergénérationnelles avec les EHPAD de Montsenelle et de Périers.
- Participation au réseau départemental : élaboration de la journée départementale des Assistants Maternels en mai 2026, animation d'un atelier thématique sur le référentiel qualité de l'accueil du jeune enfant, et intervention auprès des nouvelles animatrices RPE de la Manche autour des fiches juridiques.
- Mise en place de soirées d'information et d'échanges thématiques.

Accueils de loisirs

Les missions

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), ou accueils de loisirs, accueillent les enfants dès leur scolarisation les mercredis et les vacances scolaires de 7h30 à 19h. Espaces complémentaires de l'action éducative de la famille et de l'école, ils favorisent la prise d'initiatives, l'expérimentation et l'autonomie en rendant les enfants et les jeunes acteurs de leur vie. Ils y apprennent à vivre ensemble dans le respect des différences et pratiquent des activités variées : sportives, culturelles, artistiques, scientifiques et techniques, de découverte de la nature et de l'environnement... La COCM gère directement les ACM à La Haye et Périers.

Les réalisations 2025

Des accueils toujours sous tension

- Les mercredis, la capacité d'accueil des ACM est atteinte (particulièrement sur La Haye) et toutes les demandes d'accueil ne peuvent être satisfaites. Malgré les désistements et réattributions de places, certaines familles trouvent d'autres solutions ou laissent leurs enfants seuls dès 7 ans.
- Baisse des effectifs pendant les vacances scolaires, avec une augmentation des désinscriptions de dernière minute sur les deux sites.

Harmonisation des pratiques et continuité éducative

- Modification du règlement intérieur (modalités d'inscription, annulation, facturation et exclusion) face à l'augmentation des désinscriptions et les comportements de certains enfants.
- Mise en place de temps d'échanges professionnels, notamment sur l'accueil des enfants dès 2 ans.
- Mutualisation des moyens humains et matériels le mercredi avec la commune de La Haye pour renforcer l'autonomie des enfants et la continuité éducative.

Développement des compétences psychosociales (CPS)

- Mise en place de jeux et d'outils favorisant le vivre ensemble.
- Création d'un « bar à conflits » facilitant la gestion des désaccords entre enfants.
- Amélioration du climat des structures.

Partenariats et ouverture culturelle

- Culture et Arts : linogravure, écriture de poème, décorations pour le carnaval de La Haye.
- Intergénérationnel : rencontres régulières avec les EHPAD de Périers et de La Haye;
- Numérique et médias : ateliers avec les EPN, création d'histoires diffusées au cinéma le Rialto.
- Solidarité avec l'association « 1 lettre, 1 sourire ».

Mini-Camps

- 3 séjours sur 6 ont eu lieu et ont réuni 37 jeunes différents. Les 2 séjours labellisés « Colo apprenantes » ont offert des tarifs réduits. Les mini-camps d'août ont été annulés faute d'inscriptions.

Points de vigilance et limites identifiées

- Le turn-over au sein des équipes d'animation impacte la dynamique pédagogique, notamment sur les projets à long terme.
- Le site de Montsenelle a atteint ses limites de capacité pour le temps de sieste durant l'été.

Les perspectives 2026

- Bilan et renouvellement du Plan Mercredi 2026/2029.
- Projet de territoire "Lysange la Mésange" : création d'un livre commun avec les enfants des 7 ACM du territoire.
- Stabilité pédagogique : mise en place d'un cycle de formation continue pour les équipes afin de garantir la pérennité des outils liés aux CPS malgré les changements de personnel.
- Poursuite des partenariats avec les EHPAD, les services culturels, les EPN et le cinéma.
- Événements : participation à la Semaine de la petite enfance et au Carnaval de La Haye.
- Qualité de l'accueil : évaluation de l'impact du nouveau règlement intérieur sur la gestion des inscriptions et des absences.

Chiffres clés

9 830
journées
enfants

524
enfants
différents

Espace jeunes

Les missions

Géré par la COCM, l'Espace jeunes de Périers accueille les 11-17 ans et leurs familles. Ouvert les mercredis, lors des vacances scolaires et les vendredis, c'est un lieu d'écoute, d'échange et d'information. Il encourage les jeunes à devenir acteurs de leurs loisirs et de leur territoire en soutenant projets, initiatives et découvertes d'activités. L'Espace jeunes favorise également les échanges autour de thématiques jeunesse (santé, relations, orientation, addictions...) ainsi que les rencontres avec les partenaires locaux.

Sur le pôle de La Haye, il existe un Ados Club au service des sports. Et sur Lessay, la Maison du Pays de Lessay gère l'espace jeunes de Créances.

Les réalisations 2025

- Labellisation « Promeneurs du net » des deux animateurs de l'Espace Jeunes.
- Rencontres inter-espace jeunes avec ceux de Cerisy-la-Salle et Granville, et l'Ados Club de La Haye organisées par les jeunes.
- Découverte des métiers : rencontre avec un formateur de la restauration du groupe FIM.
- Engagement et citoyenneté : Intervention de la Croix Rouge pour promouvoir le bénévolat.
- Projets culturels : stage autour du livre avec le service culturel, visite du musée de Saint-Lô, sorties cinéma et ateliers de création avec l'EPN.
- Projet Sport et bien-être : Intervention d'une diététicienne, fabrication de cosmétiques naturels, initiation au DO-IN (technique de relaxation) et au self-défense, activités sportives...
- Projet Mobilité : sortie en train à Caen, en bus Nomad à Coutances et organisation d'un mini-camp sportif.
- Projet intergénérationnel : un après-midi tricot avec les usagers du service seniors.

Augmentation des effectifs

- + 19 % de journées enfants et + 13 % de jeunes différents depuis 2024, avec moins de jeunes de 11-12 ans et plus de 14-17 ans.
- Le changement de référent en 2024, la refonte du projet de fonctionnement et pédagogique, ainsi que la stabilité de l'équipe d'animation a contribué à cette augmentation générale.
- Toutefois nous constatons depuis septembre 2025 une baisse de fréquentation sur les mercredis, avec le départ des 3^e, qui viennent uniquement pendant les vacances scolaires, et a contrario une augmentation des effectifs les vendredis soir (temps de décharge pour les jeunes).

Comportement et attentes des jeunes

- Plusieurs situations de violence (verbale et physique) entre les jeunes gérées par les animateurs (avertissements et exclusions) et observation d'une montée du racisme.
- Évolution des demandes : les jeunes sont en attente de temps d'échange et d'animations collectives et se désintéressent des animations créatives.

Les perspectives 2026

- Poursuite des actions inter-espaces jeunes.
- Organisation d'un événement autour des jeux vidéo avec l'espace jeunes et la médiathèque de Carentan, et l'espace jeunes de Cerisy-la-Salle.
- Projets intergénérationnels : intervention de seniors pour bricoler des meubles de jardin avec les jeunes et animation tricot avec les usagers du service seniors.
- Mise en place d'un mini-camp et de nuitées pendant l'été.
- Aménagement de la cour extérieure avec les jeunes.
- Temps d'échange avec le collège de Périers pour développer des actions de prévention et communiquer auprès des jeunes sur les actions de l'espace jeunes.

Chiffres clés

147

jeunes différents
accueillis

1 127

journées
enfants

Animations familles

Les missions

Les animations familles de la COCM ont pour objectif d'accueillir les familles et leurs enfants sur les pôles de Périers et La Haye. Ses objectifs principaux sont de soutenir les parents dans leur fonction parentale, favoriser la mobilité, impliquer les parents dans les actions et renforcer les partenariats locaux. Des créneaux sont ouverts pour les parents de jeunes enfants (0-3 ans) le matin (les lundis à La Haye et les vendredis à Périers). Le service propose des créneaux ouverts à tous, tous les samedis matin sur La Haye et Périers, et le soir après l'école une fois par mois.

Les réalisations 2025

Évolutions majeures

- En accord avec la nouvelle stratégie de communication, le nom et le logo de « La Fourmilière » ont disparu au profit de l'appellation « Animation Familles ».
- Suite à une journée de réseau CAF sur les fonctions parentales et leurs attendus dans le cadre des financements REAAP, les agents ont été formés sur le 1er semestre pour renforcer notre accompagnement auprès des familles et mieux valoriser leurs compétences.

Diversification des thématiques et mise en place d'événements fédérateurs

- Événements phares : 4^e édition de « Bienvenue chez vous » (169 participants) et 1^{ère} édition de « Bougez en famille » en octobre.
- Projet « Bien dans mon corps, bien dans ma tête » : activités sportives, ateliers cuisine, sophrologie.
- Soutien à la parentalité : 3 soirées d'échanges sur les besoins spécifiques des enfants (TDAH, DYS), la prévention des tensions éducatives et les réflexes à adopter quand le bébé est enrhumé.
- Collaboration étroite avec la Maison du Pays de Lessay, l'EVS de Marchésieux, le service des sports et la ludothèque communautaire.

Bilan de fréquentation

- Disparités territoriales marquées :
 - Pôle de La Haye : fréquentation stable, voire en hausse. Les lundis matin accueillent désormais 12 familles contre 9 en 2024. Les Instants récré du jeudi fonctionnent très bien (moyenne de 4 familles).
 - Pôle de Périers : baisse de fréquentation et perte de lien avec les familles locales. Le créneau du vendredi matin peine à mobiliser (1 à 2 familles).
- Face à ces chiffres, arrêt des Instants récré à Périers en novembre 2025 pour se concentrer sur La Haye.

Mouvements dans l'équipe

- Départ de la référente familles en août.
- Départ d'une animatrice de La Haye en novembre.
- Intérim assuré par l'assistant administratif du service enfance-jeunesse-parentalité en attente d'un recrutement pour 2026.

Les perspectives 2026

Reconquête du public et sécurisation de l'accueil

- Recrutement d'un nouveau référent familles pour accompagner l'équipe dans l'évolution de l'offre parentalité.
- Nouveau format d'animation : passage à deux samedis par mois (un par pôle) et généralisation de l'animation en binôme pour permettre un temps d'écoute privilégié avec les parents.
- Communication de terrain : priorité donnée à la présence physique auprès des écoles et des structures partenaires pour recréer du lien.

Projets thématiques

- 2^e édition de « Bougez en famille » en juin, en partenariat avec la Maison du Pays de Lessay et Familles Rurales de Marchésieux.
- Renforcement de la programmation pour la Semaine de la Petite Enfance avec des ateliers en fin de journée pour les parents qui travaillent.
- Poursuite du projet bien-être et du projet nutrition avec l'EVS de Familles Rurales de Marchésieux
- Soirée d'information « tête plate chez le bébé : la plagiocéphalie ».
- Journée parentalité en octobre pour améliorer la visibilité des actions familles

Chiffres clés

77 familles différentes
sur les animations

Politique seniors

Les missions

Le service seniors favorise le bien vieillir en menant des actions pour faciliter le maintien au domicile dans les meilleures conditions possibles. Deux agents au sein du service, aux missions complémentaires, mènent une action coordonnée et multipartenariale, l'usager étant au centre d'un accompagnement personnalisé.

Les réalisations 2025

Accompagnement et prévention

- 281 situations accompagnées par la référente prévention seniors, avec une moyenne d'âge de 82 ans et une dépendance moyenne de GIR 4. La visite au domicile permet de mieux comprendre la situation et d'apporter une réponse adaptée.
- Évolution des missions : de la prévention vers de l'accompagnement social (détresse sociale, isolement, ressources médico-sociales en baisse...)

Accompagnement de la vie sociale des seniors

- Vers les seniors vivant au domicile :
 - Aller à la rencontre et informer avec les Anim'seniors : 367 personnes rencontrées, 156 différentes sur 34 temps (dans 27 communes différentes). Action accompagnée d'un programme trimestriel « l'Agenda des seniors ».
 - Mobilisation solidaire avec la réalisation de 151 manchons à destination des personnes présentant des troubles cognitifs.
 - Garder l'équilibre, apprendre à se relever, gagner en confiance : 9 ateliers différents pour s'adapter au public, dans 6 communes du territoire, ont rassemblé 132 personnes.
 - Des actions de prévention pour le « bien vieillir » : sommeil, tests auditifs, gestes de premiers secours, bienvenue à la retraite, ateliers estime de soi.
 - 11 ateliers numériques délocalisés dans 8 communes, pour 76 personnes.
- Vers les personnes en établissement :
 - Rencontres intergénérationnelles avec des enfants des ACM et RPE, des jeunes de la mission locale, et l'association "Une lettre, un sourire".
 - Boutiques éphémères avec l'AFERE.
 - "Seniors en goguette" : rencontres entre établissements.
 - Sortie vélo avec l'EHPAD de Montsenelle.

Les perspectives 2026

- Pour rompre l'isolement : poursuite des activités anim'seniors dans les communes, organisation de sorties.
- Ateliers prévention des chutes.
- Journées thématiques : prévention des AVC, lutte contre les arnaques...
- Sorties vélos dans les EHPAD.
- Déploiement d'ateliers mémoire.
- Actions intergénérationnelles avec les ACM et RPE.
- Animations pendant les vacances scolaires pour les grands-parents et petits-enfants.

Des sorties pour les plus isolés qui s'adaptent à tous

3
sorties

64
participants

« Lait Douceurs de Normandie »
à Saint-Sauveur-le-Vicomte
Le Haras de Saint-Lô
et La Maison du Biscuit
à Sortosville-en-Beaumont

Pôles de santé

Les missions

La Communauté de Communes gère les Pôles de Santé Libéraux Ambulatoires (PSLA) de La Haye et Lessay et la maison médicale de Périers. Elle assure la maintenance technique des bâtiments et prend en charge les travaux de construction, d'agrandissement et d'aménagement. Elle est l'interlocutrice des professionnels de santé qui exercent au sein des pôles et des candidats à l'installation.

Les réalisations 2025

- Arrivée en janvier d'une chargée de mission santé (poste financé à 80 % par le FEDER pendant 3 ans).

Mouvements dans les pôles de santé :

- Arrivée de nouveaux praticiens à La Haye (chirurgiens-dentistes, psychologue, kinésithérapeute) et à Périers (orthophoniste).
- Départ d'un médecin généraliste à Périers.

Téléconsultation assistée

- Mise en place de groupes de travail élus et professionnels de santé.
- Réunions avec les partenaires institutionnels.
- Benchmarking auprès de prestataires spécialisés dans la téléconsultation assistée.
- Visite de sites de téléconsultation opérationnels à Lisieux et Remilly-les-Marais.

"Un médecin près de chez vous"

- Organisation de consultations solidaires au pôle de santé de La Haye en partenariat avec l'ARS, la CPAM, les médecins, la pharmacie et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Côte à Côte (CTPS).
- Mise à disposition d'un cabinet au pôle de santé de La Haye.

Octobre rose

- Coordination et mise en place d'actions de sensibilisation et de dépistage.
- Collecte de 2 060 € au profit de deux associations (Ruban Rose et la Ligue contre le cancer).

Participation à des actions partenariales

- Co-animation du grand réseau contre les Violences Intra-Familiales avec la Maison du Pays de Lessay.
- Adhésion à la CTPS Côte à Côte.
- Mise en place de sessions de Premiers Secours en Santé Mentale, module standard et module jeune.
- Groupe de travail sur les logements des étudiants en médecine pour une cohérence départementale.
- Réunions semestrielles d'Attitude Manche pour programmer des activités de découverte du territoire à destination des étudiants en médecine.

Les perspectives 2026

- Participation au groupe de travail d'Attitude Manche sur l'accueil des internes en médecine.
- Travail préparatoire pour l'arrivée de docteurs juniors.
- Mise en place de la téléconsultation assistée et augmentée.
- Participation aux groupes de travail de la CPTS.
- Faciliter la mise en place de la Journée Santé de la Femme.



Réseau territorial de promotion de la santé

Les missions

La COCM et la communauté de communes de la Baie du Cotentin ont été repérées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) à l'échelle régionale pour expérimenter un Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS). Celui-ci servira de cadre réglementaire pour déployer un programme d'actions contribuant à améliorer le parcours de santé de la population. Le poste de la coordinatrice du RTPS est financé par l'ARS, la COCM et la communauté de communes de la Baie du Cotentin.

Les réalisations 2025

Animation du réseau et interconnaissance

- Participation à des réunions individuelles.
- Diagnostic partagé de la promotion de la santé.
- Participation aux réseaux et groupes de travail (réseau VIF, PESL).
- Appui aux partenaires dans la mise en œuvre de leurs projets.
- Veille documentaire.
- Edition d'une Newsletter Actus Promotion Santé.

Éducation à la santé

- Appui des partenaires sur différents projets :
- Réflexe Santé (accompagnement des familles au quotidien face aux petits maux des enfants).
- Centre social de Lessay, promoteur de santé.
- Actions de sensibilisation aux violences et compétences psychosociales.
- Promotion du dépistage du cancer du sein.

Santé mentale et bien-être

- Etude mentalo sur le bien-être mental des 11-24 ans.
- Formation Premiers secours en santé mentale (PSSM).
- Groupe de travail santé mentale des seniors et des aidants.

Pratiques addictives

- Expositions Regards de Jeunes sur les addictions.
- Groupe de travail pratiques addictives en milieu rural.

Nutrition

- Engagement de la COCM dans la mise en œuvre d'un Programme national nutrition santé (PNNS) et animation du dispositif par la coordinatrice du RTPS.

Les perspectives 2026

- Poursuivre l'accompagnement méthodologique des porteurs de projets.
- Animation de la dynamique locale autour du PNNS, de la prévention des violences, de la prévention des conduites addictives, de la santé mentale et du bien-être
- Développement de la communication du RTPS.
- Création d'une dynamique locale autour de la santé en lien avec l'environnement.
- Ouverture d'un point relais documentaire et pédagogique à Carentan-Les-Marais.



Services à la population

Espaces publics numériques

Les missions

Un Espace Public Numérique (EPN) est un endroit convivial, équipé de matériel informatique mis à la disposition des usagers originaires du territoire ou non. C'est un lieu ouvert à tous, petits et grands, débutants ou confirmés. Les usagers sont accueillis sur des temps libres ou dans le cadre d'ateliers d'initiation. La COCM gère directement les EPN à La Haye et à Périers. Celui de Lessay est financé en partie par la collectivité mais est géré par la Maison du Pays de Lessay.

Les réalisations 2025

EPN à La Haye

- Fréquentation stable depuis trois ans (1 169 visiteurs en 2023, 1 154 en 2024 et 1 147 en 2025) avec toujours la présence de 70 % de personnes de plus de 60 ans. L'accueil dans le cadre d'ateliers demeure l'activité plébiscitée avec là aussi 70 % des usagers.

EPN à Périers

- L'année 2023 reste la dernière année avec douze mois d'ouverture et une fréquentation orientée vers le jeune public.
- Arrivée d'une animatrice en avril en remplacement du médiateur numérique titulaire (en arrêt maladie) qui a redynamisé le lieu et permis le retour d'usagers seniors (59 % des 708 passages).

Projets menés

- Poursuite des ateliers numériques à destination du jeune public (120 enfants accueillis).
- Organisation d'un temps d'échange sur la cybermalveillance à Créances le 6 février (collaboration entre les trois EPN du territoire et la gendarmerie de Lessay) : 34 personnes présentes.
- Mise en place d'un EPN itinérant dans les communes de la COCM (Marchésieux, Denville, Feugères, Gorges, St-Martin-d'Aubigny) : 37 personnes accueillies.
- Ateliers en collaboration avec la Mission locale de La Haye (3 séances : bureautique, montage photo et vidéo) : 12 jeunes présents.
- Ateliers créatifs autour de l'utilisation du matériel du mini Fab Lab.

Les perspectives 2026

- Poursuite des ateliers destinés au jeune public, ainsi que des ateliers créatifs et ceux en collaboration avec la Mission locale.
- Organisation d'un temps d'échange sur la cybermalveillance à Lithaire le 10 février à destination du public senior.
- Développement du projet d'EPN itinérant dans d'autres communes du territoire.
- Rencontres avec les collégiens autour du thème « réseaux sociaux et cyberharcèlement » en partenariat avec la gendarmerie.

Sensibilisation à la cybermalveillance

La cybermalveillance désigne l'ensemble des infractions, plus ou moins graves, liées aux usages numériques. Les usagers seniors sont les plus exposés aux arnaques provenant d'internet ou par téléphone. Afin de prévenir les risques existants, les EPN du territoire, en collaboration avec la gendarmerie de Lessay, ont organisé une demi-journée sur la cybermalveillance à destination des seniors. Dans un premier temps, la gendarmerie présente les différents modes d'arnaques. Dans un second temps, un dialogue s'engage entre le public présent et les médiateurs numériques sur les bons comportements à adopter tous les jours.



Les missions

Les espaces France services sont des lieux où les habitants peuvent trouver de l'information et procéder aux démarches administratives du quotidien au plus près de chez eux, en bénéficiant d'un accompagnement individualisé assuré par des conseillers spécialement formés à cet effet.

La COCM assure la gestion des France services à La Haye et Périers. Elle a délégué la gestion de la France services de Lessay à la Maison du Pays. La communauté de communes a bénéficié en 2025 d'un financement forfaitaire versé par l'État et le fonds inter-opérateurs à hauteur de 55 000 € par France services.

Les réalisations 2025

- Présence des conseillères France Services sur différents temps forts afin de mieux se faire connaître des habitants et des partenaires :
 - Réunion consacrée à l'adressage le 25 mars à Gorges.
 - Intervention dans le cadre du réseau des secrétaires de mairies du territoire.
 - Journée JEDI le 13 mai 2025 sur la thématique de l'accueil.
 - Forums des associations fin août/début septembre.
 - Semaine Bleue du 6 au 12 octobre 2025.
 - Journées France Services du 6 au 17 octobre : balade avec QR-code à La Haye, sensibilisation aux gestes qui sauvent à Lessay, atelier stickers avec les EPN, stand France Services dans le hall de la maison médicale, jeu de société revisité pour se familiariser aux démarches administratives...
 - Permanences dans plusieurs mairies du territoire pendant la période de déclaration des revenus en avril/mai.
 - Immersion des conseillères à la CAF de Saint-Lô.

Les perspectives 2026

- Organisation de temps de rencontre réguliers entre conseillères pour échanger sur les pratiques professionnelles, les difficultés, et travailler sur les projets à venir.
- Organisation d'une nouvelle journée d'accès aux droits le 19 mai 2026 consacrée à la préparation d'un « mois de l'accès aux droits » prévu pour mai 2027.
- Continuité de l'itinérance France Services dans les communes.
- Conception d'une fiche partenaire afin de faciliter la prise de rendez-vous.
- Mise en œuvre des préconisations émises par le cabinet TICO concernant l'aménagement de l'espace France Services de La Haye (banque d'accueil, espace attente, signalétique...)



Chiffre clé

19 325

demandes effectuées dans
les France services du territoire



Transports scolaires

Les missions

La COCM est organisatrice secondaire du transport scolaire. Quinze accompagnatrices scolaires de la communauté de communes assurent la sécurité des élèves de maternelle dans les bus scolaires. Depuis 2019, la COCM prend en charge 50 % du coût d'inscription des enfants scolarisés en primaire, ce qui représente pour l'année 2025 un coût de 7 654 €.

Enfin, la COCM est compétente en matière de transport des élèves de primaire sur le temps scolaire : elle prend ainsi en charge les déplacements des élèves vers les piscines, les équipements ou les actions communautaires et vers les cinémas du territoire. Ces déplacements sont organisés dans le cadre d'un marché avec les sociétés Collas Voyages et Laurent. Ces marchés englobent l'ensemble des déplacements effectués par les écoles sur le temps scolaire mais également ceux organisés dans le cadre des accueils de loisirs, et des services Sports, Culture et Seniors.

Les réalisations 2025

- 573 transports réalisés à la demande des écoles.
- Le marché arrivant à échéance le 31 août 2025, un nouvel appel d'offres a été lancé pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.
- Pour rappel, tous les lots ont été attribués aux transports Collas Voyages au 1^{er} septembre 2025.

Les perspectives 2026

- Possibilité de renouvellement du marché une fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois soit jusqu'au 31 août 2027.

Chiffres clés

Trajets par type d'activités

371

sorties piscine

131

vers des stades
et gymnases du territoire

55

sorties culturelles : cinéma,
ludothèque, espace culturel

12

vers le lac
des Bruyères

4

vers le Golf Centre Manche
et la base de char à voile

Coût pour la COCM

81 052 €



***Culture,
sport et vie
associative***

Ludothèque

Les missions

La ludothèque est un équipement culturel où se pratiquent le jeu libre, le prêt et des animations ludiques. Lieu ressource autour du jeu pour le territoire, elle offre un espace d'échanges et de rencontres dédié à la découverte (et la redécouverte) du jeu, dans une approche favorisant l'accessibilité à tous et respectant les principes du développement durable.

Dans le cadre d'une Convention d'Objectifs et de Financement signée avec la CAF de la Manche, le fonctionnement de la ludothèque est soutenu à hauteur d'environ 14 000 € (montant alloué en fonction du nombre d'heures d'ouverture annuel).

La ludothèque est ouverte 25 heures hebdomadaires du mardi au samedi, 48 semaines par an, auxquelles s'ajoutent les Party Ludo mensuelles, événements ludiques tout public.

Les réalisations 2025

- Près de 3600 passages sur l'année 2025.
- 9 classes reçues en 2025, 2 nouvelles écoles adhérentes.
- 9 Party Ludo, soit 380 joueurs accueillis, malgré 2 événements de moins que l'année précédente.
- Un événement interservices Halloween Party organisé en octobre, rassemblant près de 150 participants.
- 11 animations à la résidence autonomie Le Donjon à La Haye (convention de prestation de service avec la résidence Anaïs de Groucy).
- Poursuite du partenariat avec les bibliothèques et médiathèques du territoire :
 - Environ 400 jeux et jouets empruntés.
 - Participation de la ludothèque au temps fort de l'événement du groupe de coopération en novembre.
- Mise en place d'un nouveau partenariat avec les Relais Petite Enfance de Lessay et de La Haye.
- Création d'un espace de stockage et de recomptage pour les jeux et accueil d'une bénévole.

Les perspectives 2026

- Mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des jeux.
- Organisation d'un événement festif et familial en septembre pour fêter les 10 ans de la ludothèque.
- Révision des tarifs actuels pour une entrée en vigueur au 1^{er} septembre.
- De nouvelles propositions d'animations : des Party Ludo hors les murs et sessions de démonstrations de jeux complexes pour les adhérents.



Chiffres clés

1 179_h
d'ouverture

154
abonnements

120
familles

34
structures



Lecture publique

Les missions

La lecture publique est l'ensemble des actions menées autour de la culture de l'écrit en général. Dans ce domaine, la COCM intervient à plusieurs niveaux pour renforcer les actions déjà portées par les bibliothèques municipales et associatives du territoire. Avec la mise en place d'animations en bibliothèque, elle a pour objectif de dynamiser la lecture publique et favoriser le plaisir de lire et d'apprendre.

La COCM coordonne également le groupe de coopération des bibliothèques. Ce réseau permet de mutualiser les moyens pour la mise en place d'actions collectives et fédératrices, favoriser les échanges de savoirs et de compétences et rompre l'isolement des bibliothèques.



Les réalisations 2025

Animations en bibliothèque

- Atelier langage en bibliothèque avec les RPE (lecture accessoirisée et lecture de livres et comptines signées) :
- 23 séances à destination des assistantes maternelles : 12 avec le RPE de Périers, 11 avec le RPE de La Haye.
- Atelier lectures et comptines signées pour les tout-petits et leurs familles à la médiathèque de Lessay : 2 séances.
- Animations seniors, lecture animée thématique :
 - Dans le cadre d'une convention de prestation de service avec la résidence Anaïs de Groucy, 10 animations à la résidence autonomie Le Donjon à La Haye.

Groupe de coopération des bibliothèques

- Projet « Le bal des oiseaux » mené du 17 septembre au 28 novembre avec le soutien technique et financier de la Bibliothèque départementale de la Manche :
- 45 animations proposées
- 14 intervenants sur 30 animations (modelage, aquarelle, danse...)
- 24 temps animés par les équipes des bibliothèques (lecture, jeux, ateliers créatifs...)
- Un après-midi temps fort le samedi 28 novembre à Millières, incluant 2 lectures, 4 ateliers avec des artistes, une exposition, un espace lecture et jeux en libre accès.
- Environ 720 participants.

Les perspectives 2026

- Accompagnement des bibliothèques selon les besoins en animation afin de poursuivre le développement de la lecture publique sur le territoire.
- Accueil d'une formation de lecture signée proposée par la Bibliothèque départementale de la Manche destinée aux bibliothécaires et aux professionnels de la petite enfance.
- Coordination et mise en place du projet annuel du groupe de coopération des bibliothèques : « En formes ! ».

Villes en scène

Les missions

Depuis plus de 25 ans, le Département de la Manche propose aux territoires manchois le dispositif Villes en scène pour que la culture soit partagée par tous. Partenaire de cette opération de diffusion de spectacles en milieu rural, la COCM organise 3 à 4 spectacles par saison. Ce dispositif est mis en place sur le territoire avec la collaboration des communes qui, grâce à la mise à disposition de leur salle, sont des maillons indispensables.

Les réalisations 2025

- 2 spectacles tout public programmés (un sur 2024/2025 ; un sur 2025/2026), avec une fréquentation globale de près de 350 spectateurs.
- Un spectacle pour les scolaires en mai : 326 élèves accueillis.
- Signature de la nouvelle convention avec le Département de la Manche pour une durée de 3 ans, avec des objectifs stratégiques pour développer le dispositif localement.
- Entrée en vigueur des nouveaux tarifs appliqués par le Département dès la saison 2025/2026 : 10 € en tarif plein, 5 € en tarif réduit, 7 € en tarif groupes (comités d'entreprise, associations...).
- La nouvelle salle culturelle de La Haye a accueilli son premier spectacle Villes en scène en novembre.
- Mise en place d'une billetterie en ligne pour faciliter l'achat des places de spectacle, accessible depuis l'agenda sur le site de l'office de tourisme : 76 places réservées en ligne pour le premier spectacle de la saison 2025/2026.



Les perspectives 2026

- Poursuivre la mise en place des spectacles sur le territoire en proposant une offre adaptée aux habitants.
- Faciliter l'accessibilité et la venue des publics par la mise en relation des spectateurs pour covoiturer.



"Mosaïk", premier spectacle de la saison 2025/2026

Le lancement de la saison a été marqué par l'accueil du spectacle Mosaïk, le samedi 29 novembre 2025 à La Haye. Cette pièce pour 5 danseurs a plongé le public dans l'univers du célèbre chorégraphe Mourad Merzouki. Un événement sur le territoire, qui a rassemblé 194 spectateurs au Libert'Haye, le nouvel équipement culturel de La Haye, et a ravi les amateurs de danse.

Conventions et prestations culturelles

Les missions

Convention avec l'école de musique

Dans le cadre de ses compétences culturelles, la COCM a signé une convention avec l'école de musique associative communautaire, située à La Haye, et soutient son fonctionnement via l'attribution d'une subvention de 39 000 €. En tant qu'établissement d'enseignement artistique, l'école de musique est inscrite dans le SDEPEA (Schéma Départemental de l'Enseignement des Pratiques et de l'Education Artistique) et est, à ce titre, subventionnée par le conseil départemental de La Manche.

Prestation de services avec la compagnie Le Théâtre en Partance

Par le biais d'une convention de prestation de services, la COCM octroie un montant de 15 000 € à la compagnie Le Théâtre en Partance pour la réalisation de 150 heures d'intervention en milieu scolaire et la représentation de deux créations différentes. Cette convention vise à permettre aux élèves de rencontrer des artistes, découvrir des œuvres, acquérir des connaissances, développer leur esprit critique et pratiquer une discipline artistique.

Les réalisations 2025

École de musique

- Environ 130 élèves inscrits.
- Ouverture de deux nouvelles classes.
- Le spectacle de l'école de musique a eu lieu le 1^{er} février à l'espace culturel de Lessay.
- Des actions ont été réalisées dans les médiathèques (Périers et Créances).

Théâtre en partance

- 63 heures d'intervention réalisées au sein des écoles.
- Programmation de 3 séances scolaires et une séance tout public avec lever de rideau.
- 7 établissements scolaires dont un collège ont bénéficié de cette action.
- Plus de 180 enfants ont participé au projet.
- Deux établissements ont présenté un lever de rideau :
 - L'école de Vesly a présenté le sien lors de la séance scolaire en après-midi (23 élèves).
 - Trois classes de 6^e du collège de Lessay (19 élèves) ont ouvert la séance tout public.
 - Une trentaine de parents est venue assister au lever de rideau et près de 40 personnes étaient présentes pour le spectacle de la compagnie.

Les perspectives 2026

École de musique

- Réalisation d'un stage de musique d'ensemble ouvert aux élèves de 1^{er} cycle et aux amateurs.
- Participation à la fête de la musique de La Haye le 27 juin.
- Concerts envisagés dans les EHPAD.

Théâtre en partance

- Mise en œuvre de la convention pour l'année scolaire 2025/2026.
- Lever de rideau prévu le mardi 19 mai 2026 au Libert'Haye à La Haye.

Les missions

Le service des sports coordonne et met en œuvre la politique sportive de la COCM. Il est chargé d'organiser des animations et événements sportifs, gérer les activités de la base de char à voile, planifier l'utilisation des équipements sportifs et participer à l'élaboration des projets de travaux. Le service est également très impliqué dans l'animation de la vie associative locale. Il organise les forums des associations et pilote le dispositif "Va'Partout".

Activités sportives

La COCM met en place des animations sportives pour les jeunes du territoire. Trois éducateurs sportifs sont missionnés pour assurer la gestion et l'encadrement des activités sportives sur le pôle de La Haye. Ces activités sont ouvertes à tous les enfants du territoire communautaire : Sports Vacances (8-16 ans), Ados Club (12-17 ans), Éveil sportif (4-9 ans).

Les réalisations 2025

Sports Vacances

- Proposition d'un programme d'activités sportives variées à chaque période de vacances.
- La sortie à Bayeux Aventure connaît toujours autant de succès.
- Proposition d'une nouvelle activité "sarbacane".
- Les restrictions budgétaires ont nécessité de revoir l'organisation des activités en limitant les déplacements en bus.

Ados Club

- Proposition d'une sortie par semaine à chaque période de vacances.

Éveil sportif

- Proposition de 6 cycles d'activités sportives : jeux gymniques, jeux de ballons, jeux d'athlétisme, jeux d'opposition, jeux de raquettes et jeux de plein air.
- 4 créneaux proposés sur le pôle de La Haye (mercredi matin et jeudi soir) et 2 créneaux sur le pôle de Périers (mardi soir).

Les perspectives 2026

Sports Vacances

- Maintenir les activités pendant 2 semaines sauf pendant les vacances d'hiver.
- Maintenir l'ouverture sur le mois de juillet pour les vacances d'été (environ 4 semaines).
- Continuer à proposer des activités atypiques (judo, golf...)

Ados Club

- Relancer les rencontres avec l'Espace Jeunes de Périers et de Lessay.

Éveil sportif

- Maintenir les ateliers d'Éveil Sportif sur les pôles de La Haye et Périers.

Chiffres clés

2 130

participations aux Sports Vacances

246

participations
à l'Ados Club

70

enfants différents
à l'Éveil sportif



Équipements sportifs

La mise à disposition des équipements sportifs

La COCM gère et entretient plusieurs équipements sportifs d'intérêt communautaire : 3 gymnases multisports, 2 salles sportives, une salle spécifique de tennis, un skate parc, 6 terrains de football, 2 dojos.

Ces installations sont mises à disposition gratuitement auprès des établissements scolaires et associations sportives du territoire, par le biais d'une convention. Au cours de l'année, les associations sportives et les établissements scolaires peuvent faire des demandes particulières pour l'organisation de manifestations ponctuelles.

Les réalisations 2025

- Afin d'améliorer les conditions de pratique des usagers, la COCM a rénové les 2 terrains de tennis extérieurs à Périers (peinture du revêtement).
- La COCM, avec l'aide du cabinet Sports Initiatives, a validé le programme concernant la rénovation du gymnase de La Haye. Elle a lancé la consultation du recrutement de la maîtrise d'œuvre : 3 candidats sont retenus.

Les perspectives 2026

- Rétrocession du skateparc à la commune de La Haye.
- Réhabilitation du gymnase Louis Gamet de la Haye : choix du maître d'œuvre puis réalisation des phases d'études de l'APS.

Chiffres clés

30

associations sportives
ont utilisé les équipements

11

établissements scolaires
ont utilisé les locaux

La base de char à voile

La base de char de la COCM anime et encadre différentes activités nautiques : char à voile, kayak, paddle et longe-côte. Des séances et stages de char à voile sont proposés toute l'année : de l'initiation au perfectionnement, en passant par la balade. En parallèle, la base organise des ateliers girouette et cerf-volant pour les groupes de jeunes ou les accueils de loisirs.

Les réalisations 2025

- Acquisition de 12 nouveaux chars afin d'avoir une flotte unique et ainsi améliorer les conditions de pratique et de sécurité.
- Obtention du label "Destination d'excellence" (anciennement "Normandie Qualité Tourisme").

Les perspectives 2026

- Continuer à accueillir les clients dans de bonnes conditions, notamment en renforçant l'équipe pendant la haute saison.
- Continuer à accueillir des stagiaires dans le cadre des formations BPJEPS char à voile.
- Étudier la faisabilité d'accueillir des stagiaires en formation CQP Char à voile.

Chiffres clés

2 421

visiteurs

68 %

de particuliers

11 %

de scolaires

Le Golf Centre Manche

La COCM, dans le cadre de sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire », assure la gestion du Golf Centre Manche situé à Saint-Martin-d'Aubigny.

Les réalisations 2025

- Nombreuses initiations auprès de groupes (professionnels, écoles et particuliers).
- Environ 50 compétitions dont une vingtaine sponsorisée.
- Rencontres amicales entre les clubs de la Manche et de Bretagne.
- Développement de l'équipe féminine : 25 joueuses qui participent à des rencontres toutes les quinzaines.
- L'école de golf regroupe plus de 33 enfants.
- Développement du pôle performance.
- Organisation de journées de démonstration avec des grandes marques de matériels de golf.

Les perspectives 2026

- Consolider l'ensemble des actions engagées.
- Augmenter la fidélisation des membres et le nombre de green-fees annuels notamment par des offres promotionnelles attractives plus fréquentes.
- Projet d'une zone d'entraînement en synthétique pour s'entraîner les pieds au sec en hiver.
- Optimiser la relation entre les golfs EGS afin de générer plus flux de joueurs.
- Développer la zone pro-shop en proposant une gamme variée de produits.
- Parcours test pour les étudiants de l'académie de jardiniers spécialité terrains de sport (créée par l'entreprise TSE).

Chiffres clés

164	1956	260
abonnés	green-fees	licences



Plan sport et précarité

Les missions

Dans le cadre d'un partenariat avec le Comité départemental Olympique et Sportif (CDOS), la COCM coordonne la mise en place d'activités physiques et sportives sur son territoire. Elle fait appel aux éducateurs sportifs des associations sportives, de la Maison du Pays et aux éducateurs communautaires pour mettre en place un programme d'activités à destination des publics de la Mission Locale, de l'AFERE et de l'infirmière Asalée du pôle de santé de La Haye.

Le coût de l'intervention des éducateurs est pris en charge par le CDOS avec une enveloppe budgétaire de 4 000 € par an.

Les réalisations 2025

- De janvier à juin : 7 séances proposées avec un total de 47 participants.
- De septembre à décembre : 14 séances avec un total de 69 participants.
- Retours positifs des participants et des partenaires.

Les perspectives 2026

- Poursuite de la mise en place d'activités sportives à destination des jeunes de la Mission Locale, dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif PNNS (Programme National Nutrition Santé).
- Maintenir le rythme des séances proposées.
- Elargir le panel d'activités.
- Associer d'autres partenaires.

Chiffres clés

8
associations
partenaires

421
séances
proposées

116
participants

Seniors en Goguette

Les réalisations 2025

- Les services Seniors et Sports, en partenariat avec les EHPAD du territoire, ont organisé une journée sportive à destination des résidents : 41 participants issus de 7 établissements.
- Les encadrants et les pratiquants ont apprécié cette journée sportive. Celle-ci a permis des échanges entre structures dans une ambiance très conviviale.

Les perspectives 2026

- Les services vont reconduire cette manifestation qui se déroulera le 18 juin.



Vie associative

Les missions

La COCM intervient en soutien aux associations du territoire à travers la mise à disposition de structures, de personnels et de moyens financiers aux associations d'intérêt communautaire intervenant dans les champs culturels, sportifs ou dans l'action sociale.

Afin de promouvoir le tissu associatif local, la communauté de communes organise les forums des associations début septembre, permettant aux associations de présenter leurs activités au public.

Les réalisations 2025

Mise à disposition d'éducateurs sportifs

- Mise à disposition aux associations contre remboursement :
 - 6 associations bénéficiaires.
 - Total facturé : 19 121 €.

Attribution de compensation aux communes dans le cadre de l'animation sportive

- Ont été versés en 2025 :
 - 20 232 € à la commune de La Haye.
 - 5 300 € à la commune de Périers.
 - 4 648 € à la commune de Créances.
 - 3 802 € à la commune Lessay.
 - 1 150 € à la commune de Marchésieux.

Subventions

- 492 650 € versés à des associations et structures publiques dans le cadre de conventions de financement annuelles ou pluriannuelles (Maison du Pays de Lessay, Familles Rurales de Marchésieux, collèges, CIAS, MAM...).
- 6 000 € de subventions annuelles versées à des associations sportives et culturelles pour financement des événements ou de l'investissement.

Forums des associations

- Le forum a eu lieu sur les 3 pôles de proximité :
 - Pôle de Lessay : vendredi 29 août de 16h30 à 19h
 - Pôle de La Haye : samedi 30 août de 10h à 13h
 - Pôle de Périers : samedi 30 août de 10h à 13h
- La coordination générale était assurée par le service des sports. Pour chaque pôle, des agents sont en charge de l'organisation logistique.

Les perspectives 2026

- Organisation des forums au cours du week-end du 28 et 29 août.

Chiffres clés

Associations

76
différentes

12
nouvelles

97 %

souhaitent participer à nouveau

Visiteurs

600
à La Haye

520
à Lessay

431
à Périers



Va'Partout

Les missions

Dans le cadre de sa politique d'accès aux activités sportives et culturelles, la COCM propose le dispositif Va'Partout. Il s'adresse aux enfants du territoire, de 3 à 11 ans, et scolarisés en maternelle, élémentaire, CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) ou en IME (Institut Médico-Éducatif).

Pour 5 €, l'enfant obtient 6 coupons offrant des réductions pour une pratique sportive ou artistique sur le territoire, pour un spectacle Villes en Scène pour les cinémas de Pirou et La Haye.

Les réalisations 2025

- Reconstitution du dispositif Va'Partout à l'ensemble du territoire.
- 34 associations sportives et culturelles ont adhéré au dispositif.

Les perspectives 2026

- Poursuite du dispositif.

Chiffres clés

598

enfants adhérents

Type de coupons utilisés

88 %

Sport et culture

30 %

Cinéma

3 %

Villes en scène





Annexes

***Compte
financier
unique 2025***

Résultat du budget principal et des budgets annexes

Budget principal

	Dépenses	Recettes	Résultat 2024	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	4 272 192,42 €	2 497 505,90 €	-1 414 056,54 €	
FONCTIONNEMENT	16 353 768,60 €	18 132 685,76 €	7 521 169,61 €	84 500,00 €
TOTAL	20 625 961,02 €	20 630 191,66 €	6 107 113,07 €	84 500,00 €

	Résultat 2025	Résultat de clôture	Solde RAR 2025	Résultat de clôture avec RAR*
INVESTISSEMENT	-1 774 686,52 €	-3 188 743,06 €	1 047 491,21 €	-2 141 251,85 €
FONCTIONNEMENT	1 778 917,16 €	9 215 586,77 €		9 215 586,77 €
TOTAL	4 230,64 €	6 026 843,71 €	1 047 491,21 €	7 074 334,92 €

*Reste à réaliser

Budgets annexes

	Dépenses	Recettes	Résultat 2024	Part affectée à l'investissement
TOTAL	2 268 851,08 €	3 317 635,10 €	-665 730,15 €	72 899,58 €

	Résultat 2025	Résultat de clôture	Solde RAR 2025	Résultat de clôture avec RAR
TOTAL	1 048 784,02 €	310 154,29 €	-4 797,13 €	305 357,16 €

Total général

	Dépenses	Recettes	Résultat 2024	Part affectée à l'investissement
TOTAL	22 894 812,10 €	23 947 826,76 €	5 441 382,92 €	157 399,58 €

	Résultat 2025	Résultat de clôture	Solde RAR 2025	Résultat de clôture avec RAR
TOTAL	1 053 014,66 €	6 336 998,00 €	1 042 694,08 €	7 379 692,08 €

Zones d'activités aménagées - Terrains disponibles

	Dépenses	Recettes	Résultat 2024	Part affectée à l'investissement	
Budget Parc d'Activités Côte Ouest					
INVESTISSEMENT	334 180,19 €	743 877,06 €	-409 696,87 €		
FONCTIONNEMENT	552 314,10 €	560 723,52 €	-0,08 €		
SOUS-TOTAL	886 494,29 €	1 304 600,58 €	-409 696,95 €	0,00 €	
Budget Zone d'Activités La Canurie					
INVESTISSEMENT	215 662,26 €	49 286,43 €	166 375,83 €		
FONCTIONNEMENT	3 236,96 €	3 237,22 €	-25 077,29 €		
SOUS-TOTAL	218 899,22 €	52 523,65 €	141 298,54 €	0,00 €	
Budget Zone d'Activités Gaslonde					
INVESTISSEMENT	43 741,88 €	63 293,21 €	264 888,82 €		
FONCTIONNEMENT	77 368,70 €	86 516,34 €	-5 880,60 €		
SOUS-TOTAL	121 110,58 €	149 809,55 €	259 008,22 €	0,00 €	
Budget Zone d'Activités de Saint-Patrice-de-Clajds					
INVESTISSEMENT	0,00 €	24 711,31 €	-24 711,31 €		
FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
SOUS-TOTAL	0,00 €	24 711,31 €	-24 711,31 €	0,00 €	
Budget Zone d'Activités de l'Étrier					
INVESTISSEMENT	2 467,30 €	749 693,52 €	-821 654,52 €		
FONCTIONNEMENT	2 467,76 €	2 467,30 €	-5 858,05 €		
SOUS-TOTAL	4 935,06 €	752 160,82 €	-827 512,57 €	0,00 €	
Budget Zone d'Activités Henri Ermice					
INVESTISSEMENT	0,00 €	10 706,74 €	-36 178,74 €		
FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	36 052,74 €		
SOUS-TOTAL	0,00 €	10 706,74 €	-126,00 €	0,00 €	

Gestion de bâtiments - Pôles de santé

	Dépenses	Recettes	Résultat 2024	Part affectée à l'investissement	
Budget Pôles de Santé - La Haye - Lessay - Périers					
INVESTISSEMENT	165 077,35 €	109 072,77 €	-53 045,48 €		
FONCTIONNEMENT	336 994,09 €	380 558,64 €	171 246,25 €	54 173,48 €	
SOUS-TOTAL	502 071,44 €	489 631,41 €	118 200,77 €	54 173,48 €	

	Résultat 2025	Résultat de clôture	Solde RAR 2025	Résultat de clôture avec RAR
	409 696,87 €	0,00 €		0,00 €
	8 409,42 €	8 409,34 €		8 409,34 €
	418 106,29 €	8 409,34 €	0,00 €	8 409,34 €
	-166 375,83 €	0,00 €		0,00 €
	0,26 €	-25 077,03 €		-25 077,03 €
	-166 375,57 €	-25 077,03 €	0,00 €	-25 077,03 €
	19 551,33 €	284 440,15 €		284 440,15 €
	9 147,64 €	3 267,04 €		3 267,04 €
	28 698,97 €	287 707,19 €	0,00 €	287 707,19 €
	24 711,31 €	0,00 €		0,00 €
	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	24 711,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	747 226,22 €	-74 428,30 €		-74 428,30 €
	-0,46 €	-5 858,51 €		-5 858,51 €
	747 225,76 €	-80 286,81 €	0,00 €	-80 286,81 €
	10 706,74 €	-25 472,00 €		-25 472,00 €
	0,00 €	36 052,74 €		36 052,74 €
	10 706,74 €	10 580,74 €	0,00 €	10 580,74 €

	Résultat 2025	Résultat de clôture	Solde RAR 2025	Résultat de clôture avec RAR
	-56 004,58 €	-109 050,06 €	-4 797,13 €	-113 847,19 €
	43 564,55 €	160 637,32 €		160 637,32 €
	-12 440,03 €	51 587,26 €	-4 797,13 €	46 790,13 €

Gestion de bâtiments - Activités économiques

	Dépenses	Recettes	Résultat 2024	Part affectée à l'investissement	
Budget Bâtiment Relais					
INVESTISSEMENT	24 658,43 €	23 953,92 €	-5 671,87 €		
FONCTIONNEMENT	25 075,57 €	26 421,55 €	10 702,27 €	5 671,87 €	
SOUS-TOTAL	49 734,00 €	50 375,47 €	5 030,40 €	5 671,87 €	

Équipement sportif

	Dépenses	Recettes	Résultat 2024	Part affectée à l'investissement	
Budget Golf					
INVESTISSEMENT	11 405,58 €	13 094,02 €	-13 054,23 €		
FONCTIONNEMENT	4 534,14 €	15 899,93 €	13 054,23 €	13 054,23 €	
SOUS-TOTAL	15 939,72 €	28 993,95 €	0,00 €	13 054,23 €	

Service public industriel et commercial

	Dépenses	Recettes	Résultat 2024	Part affectée à l'investissement	
Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif					
INVESTISSEMENT	328 500,00 €	330 839,24 €	17 894,16 €		
FONCTIONNEMENT	141 166,77 €	123 282,38 €	54 884,59 €	0,00 €	
SOUS-TOTAL	469 666,77 €	454 121,62 €	72 778,75 €	0,00 €	

	Résultat 2025	Résultat de clôture	Solde RAR 2025	Résultat de clôture avec RAR
	-704,51 €	-6 376,38 €	0,00 €	-6 376,38 €
	1 345,98 €	6 376,38 €		6 376,38 €
	641,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Résultat 2025	Résultat de clôture	Solde RAR 2025	Résultat de clôture avec RAR
	1 688,44 €	-11 365,79 €	0,00 €	-11 365,79 €
	11 365,79 €	11 365,79 €		11 365,79 €
	13 054,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Résultat 2025	Résultat de clôture	Solde RAR 2025	Résultat de clôture avec RAR
	2 339,24 €	20 233,40 €	0,00 €	20 233,40 €
	-17 884,39 €	37 000,20 €		37 000,20 €
	-15 545,15 €	57 233,60 €	0,00 €	57 233,60 €

***Rapport
annuel du
service déchets***



Rapport 2025

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets





Table des matières

I. Indicateurs techniques	4
A. Le territoire desservi	4
1. Présentation de la Communauté de Communes	4
2. Les compétences de la Communauté de Communes	4
B. Les modalités de collecte sur le territoire	5
1. Les ordures ménagères et les déchets recyclables	5
2. Les déchetteries	8
3. Evolutions prévues de l'organisation de la collecte	11
C. Bilan de la collecte des déchets sur le territoire	12
1. Les ordures ménagères et les déchets recyclables	12
2. Les déchetteries	13
D. Le traitement des déchets ménagers	13
1. Les ordures ménagères résiduelles	14
2. Les déchets recyclables	14
3. Les déchetteries	15
4. La valorisation des déchets collectés	16
E. La prévention des déchets	17
1. Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	17
2. Communication et actions de prévention	17
F. Impact environnemental et sanitaire	18
G. Les emplois liés aux déchets	18
H. La concertation et la gouvernance	19
1. Les moyens d'information et de concertation	19
Les indicateurs financiers	20
A. Coût et financement global du service	20
1. Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service	20
2. Le coût aidé du service public	21
B. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	21

Table des illustrations

Figure 1 : Carte du territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche divisée en trois secteurs liés aux anciennes Communautés de Communes (La Haye, Lessay et Périers)	4
Figure 2 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de La Haye. Y sont visibles les 9 quais où sont positionnées 9 bennes de 20 à 30m ³ , le local ouvert pour DEEE et DDS, le local fermé pour DDS, le local réemploi, le bureau du gardien de déchetterie et la benne d'amiante de 15m ³ (en bas)	9

Figure 3 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de Créances avec ses 10 bennes à quai, 1 benne en bas de quai, l'espace DDS et DEEE.....	10
Figure 4 : Tonnages collectés d'ordures ménagères, de déchets recyclables et de déchets en déchetteries entre 2019 et 2024 sur le territoire de la Communauté de Communes.....	13
Figure 5 : Répartition des différents matériaux triés en sortie de chaîne de tri en 2023 (Tonne ; % du tonnage sortant).....	15
Tableau 1 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de La Haye et Lessay. La période estivale s'étend du 15 juin au 15 septembre modulo un ou deux jours suivant la configuration annuelle.	5
Tableau 2 : Temps et kilomètres parcourus pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables (hors verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay	6
Tableau 3 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de Périers, temps et distance de collecte. La période estivale s'étend du 15 juin au 15 septembre modulo un ou deux jours suivant la configuration annuelle.	7
Tableau 4 : Tarifs des dépôts en déchetterie définis selon la délibération DEL20180705-192	8
Tableau 5 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de La Haye située Zone Industrielle de la Canurie à La Haye	8
Tableau 6 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de Créances située sur le Parc d'Activités de la Côte Ouest à Créances. Fermeture exceptionnelle le samedi de la Foire de Lessay.	10
Tableau 7 : Horaires d'ouverture de la déchetterie de Périers située sur la Zone Industrielle Route de Carentan à Périers	11
Tableau 8 : Evolution des tonnages collectés totaux (Tonne) sur le territoire de la Communauté de Communes, tous secteurs confondus	12
Tableau 9 : Tonnages collectés (Tonnes) dans les déchetteries communautaires de La Haye et de Créances et la déchetterie de Périers en 2023	13
Tableau 10 : Répartition des différents matériaux triés en sortie du centre de tri ECOSPHERE à Villedieu les Poêles (50).	14
Tableau 11 : La valorisation matière de la collecte sélective (emballages, papiers et verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay. Les « Tonnages expédiés chez les repreneurs » correspondent aux déchets recyclables collectés en sac jaune, triés par matériau puis mis en balle, ou collectés en point d'apport volontaire puis triés pour le verre, et expédiés chez les repreneurs et recycleurs indiqués afin d'intégrer les circuits de recyclage.	16
Tableau 12 : Tonnages valorisés dans les déchetteries communautaires	17
Tableau 14 : Répartition des postes liés au service de collecte et de traitement des déchets	18
Tableau 15 : Présentation des dépenses et des recettes de fonctionnement liées à la collecte et au traitement des déchets	20
Tableau 16 : Présentation des principales dépenses et recettes d'investissements liées aux déchets en 2024	21
Tableau 17 : Principales prestations rémunérées (€ TTC) liées à la collecte et au traitement des déchets en 2024.....	22

I. Indicateurs techniques

A. Le territoire desservi

1. Présentation de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche (COCM) est issue de la fusion en 2017 de **trois anciennes Communautés de Communes du centre Manche** (La Haye du Puits, Canton de Lessay et Sèves-Taute). Sur l'ensemble de son territoire, soit près de **500 km²**, la COCM abrite **22 107 habitants** et regroupe **30 communes** sur un **territoire mixte à dominante rurale** (Figure 1). Bordées de havres et de marais, les communes littorales sont bercées d'une **forte activité touristique en été**. Les **communes rurales**, plus en retrait dans les terres, sont dominées par les activités maraîchère et agricole. Trois communes, chacune centrale aux anciens territoires communautaires, **La Haye**, le bipôle **Lessay-Créances** et **Périers**, se distinguent par une **population plus dense** dans les bourgs commerçants et les quartiers résidentiels à proximité immédiate.



Figure 1 : Carte du territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche divisée en trois secteurs liés aux anciennes Communautés de Communes (La Haye, Lessay et Périers)

2. Les compétences de la Communauté de Communes

Sur les **secteurs de La Haye et de Lessay**, la COCM possède la compétence « **Collecte et traitement des ordures ménagères** », c'est-à-dire qu'elle réalise, ou délègue à des prestataires le **ramassage** et le **traitement** ultérieur des **déchets ménagers non recyclables**, des **déchets recyclables** et des déchets collectés en **déchetterie**.



Sur le **secteur de Périers** (12 communes), l'**adhésion** de l'ancienne Communauté de Communes au **Syndicat Mixte du Point Fort** (SMPF) a induit le transfert de la compétence « Collecte et traitement des déchets recyclables » et « Traitement des ordures ménagères » à ce dernier ; la COCM exerçant seulement la compétence de « **Collecte des ordures ménagères** ». Depuis le 1^{er} janvier 2023, la compétence liée à la **déchetterie de Périers** a été transférée du SMPF à la COCM.

B. Les modalités de collecte sur le territoire

1. Les ordures ménagères et les déchets recyclables

Sur les secteurs de La Haye et de Lessay, la Communauté de Communes possède la compétence « Collecte et traitement des ordures ménagères ». Depuis le 1^{er} janvier 2020, et après étude, les élus communautaires ont ainsi choisi de **mettre en place de nouvelles modalités de collecte** sur le territoire afin de **faciliter le tri** et de **stabiliser les coûts** liés aux déchets.

Les secteurs de La Haye et de Lessay

Sur les secteurs de La Haye et de Lessay, ces nouvelles modalités se sont traduites par une **adaptation des fréquences de collecte** (Tableau 1), la collecte des **ordures ménagères en sac gris transparent** et la collecte des **déchets recyclables**, en **monoflux** et en **extension des consignes de tri**, en **sac jaune** et ce, **au plus près des habitations**. Ainsi, **16 363 habitants** bénéficient depuis le 1^{er} janvier 2020 d'une collecte en porte-à-porte pour les ordures ménagères et les déchets recyclables et de **modalités de collecte harmonisées** sur ces deux secteurs. Les **déchets assimilés aux ordures ménagères** et les **déchets recyclables des professionnels**, hors professionnels en contrat total avec un prestataire privé, sont également collectés par ce service, **sans limite de volume ou de tonnage**. Sur demande, les **professionnels, certains établissements recevant du public (ERP) et ateliers communaux** bénéficient d'une **collecte supplémentaire** et sont donc collectés d'une à deux fois par semaine suivant leur commune d'implantation.

Tableau 1 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de La Haye et Lessay. La période estivale s'étend du 15 juin au 15 septembre modulo un ou deux jours suivant la configuration annuelle.

	COMMUNE	COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES (HORS VERRE)
SECTEUR DE LA HAYE	Doville	Mercredi impair	Mercredi impair
	La Haye (Baudreville, Bolleville, Glatigny, Saint Rémy des Landes, Surville)	Mardi	Mardi
	La Haye (La Haye du Puits, Mobecq, Montgardon, Saint Symphorien le Valois)	Vendredi	Vendredi
	Montsenelle (Coigny, Lithaire, Prétôt Sainte Suzanne, Saint Jores)	Mercredi impair <u>Période estivale</u> : mercredi	Mercredi impair <u>Période estivale</u> : mercredi
	Neufmesnil	Vendredi impair <u>Période estivale</u> : vendredi	Vendredi impair <u>Période estivale</u> : vendredi impair
	Saint Nicolas de Pierrepont	Jeudi pair <u>Période estivale</u> : jeudi	Jeudi pair <u>Période estivale</u> : jeudi
	Saint Sauveur de Pierrepont	Jeudi impair <u>Période estivale</u> : jeudi	Jeudi impair <u>Période estivale</u> : jeudi impair
	Varenguebec	Mercredi pair <u>Période estivale</u> : mercredi	Mercredi pair <u>Période estivale</u> : mercredi pair
SECTEUR DE LESSAY	Bretteville sur Ay	Lundi <u>Période estivale</u> : lundi + vendredi	Lundi impair <u>Période estivale</u> : lundi
	Créances	Lundi	Lundi
	Geffosses	Jeudi impair	Jeudi impair

		<u>Période estivale</u> : jeudi	
La Feuillie		Jeudi impair <u>Période estivale</u> : jeudi	Jeudi pair
Laulne		Mercredi impair	Mercredi pair
Lessay		Mardi	Mardi
Millières		Jeudi impair <u>Période estivale</u> : jeudi	Jeudi pair
Pirou		Lundi <u>Période estivale</u> : lundi + jeudi	Lundi <u>Période estivale</u> : lundi + jeudi
Saint Germain sur Ay		Lundi <u>Période estivale</u> : lundi + vendredi	Lundi <u>Période estivale</u> : lundi + vendredi
Saint Patrice de Clais		Mercredi impair	Mercredi pair
Vesly		Mercredi impair	Mercredi pair

Sur le **secteur de La Haye** et les communes de **Pirou** et **Créances**, la collecte des déchets ménagers, déléguée à la société **Suez**, est réalisée par en **benne mono compartiment**. Sur le **secteur de Lessay**, la Communauté de Communes réalise en **régie** la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective (hors verre) **par deux véhicules** et équipes de collecte distincts (*Tableau 2*). Le dispositif de pré-collecte choisi est la **collecte en sacs de 30L et 50L, dont l'évolution en une dotation globale en bacs sera envisagée** afin de réduire la consommation de matière plastique et respecter la recommandation **R437** de la CNAMTS.

Tableau 2 : Temps et kilomètres parcourus pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables (hors verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay

	LA HAYE	LESSAY		
	OMr/CS Prestation	OMr/CS Prestation	OMr Régie	CS Régie
Temps de collecte	2 421 h	1 681 h	1 614 h	1 298 h
Kilomètres parcourus	36 717 km	21 717 km	20 838 km	20 899 km

Quant au **verre**, sa collecte est assurée grâce à un parc de **104 conteneurs à verre aériens et de quelques conteneurs enterrés** répartis sur les 19 communes de ces secteurs, dont au moins un conteneur par commune, soit **6 conteneurs pour 1 000 habitants**. La collecte est réalisée par l'entreprise **SPHERE**, une fois toutes les deux semaines, voire une fois par semaine suivant la vitesse de remplissage et la saison. La fourniture, l'entretien et les éventuelles réparations des conteneurs sont réalisés par la Communauté de Communes.

Secteur de Périers

Sur le secteur de Périers, depuis le 1^{er} janvier 2022 et dans la continuité de l'harmonisation des modalités de collecte sur l'ensemble du territoire communautaire, les ordures ménagères et les déchets recyclables (hors verre) des **5 632 habitants** sont collectés dans les mêmes conditions que le secteur de La Haye/Lessay. La collecte des sacs gris et des sacs jaunes est assurée en **régie** par la Communauté de Communes, tous les 15 jours ou toutes les semaines (C2. *Tableau 3*).

Tableau 3 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de Périers, temps et distance de collecte. La période estivale s'étend du 15 juin au 15 septembre modulo un ou deux jours suivant la configuration annuelle.

SECTEUR DE PERIERS	COMMUNE	COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES (HORS VERRE)
	Auxais	Jeudi impair <u>Période estivale</u> : Jeudi	Jeudi pairs
	Feugères	Lundi impair <u>Période estivale</u> : Lundi	Lundi pair
	Gonfreville	Mercredi impair <u>Période estivale</u> : Mercredi	Mercredi pair
	Gorges	Mercredi impair <u>Période estivale</u> : Mercredi	Mercredi pair
	Le Plessis Lastelle	Mercredi impair <u>Période estivale</u> : Mercredi	Mercredi pair
	Marchésieux	Vendredi impair <u>Période estivale</u> : Vendredi	Vendredi pair <u>Période estivale</u> : Mardi paire
	Nay	Mercredi impair <u>Période estivale</u> : Mercredi	Mercredi pair
	Périers	Mardi	Vendredi
	Raids	Jeudi impair <u>Période estivale</u> : Jeudi	Jeudi pair
	Saint Germain sur Sèves	Jeudi impair <u>Période estivale</u> : Jeudi	Jeudi pair
	Saint Martin d'Aubigny	Lundi impair <u>Période estivale</u> : Lundi	Lundi pair
	Saint Sébastien de Raids	Jeudi impair <u>Période estivale</u> : Jeudi	Jeudi pair

	PERIERS	
	OMr	CS
Temps de collecte	1 548 h	1 346 h
Kilomètres parcourus	15 328 km	12 454 km

La **collecte du verre** a été maintenue en l'état, la compétence de « Collecte et traitement des déchets recyclables » étant **déléguée au Point Fort Environnement**. Ce dernier possède un parc de **26 conteneurs aériens de 4m³** répartis sur **26 emplacements différents** entre les 11 communes du secteur, avec un minimum d'1 point d'apport volontaire par commune, soit **1 conteneur pour 214 habitants**. Les conteneurs **Verre** sont vidés en moyenne **toutes les 4 semaines**, voire chaque semaine pour la commune de Périers où la densité de population est la plus forte.

Le transfert des ordures ménagères et des déchets recyclables (hors verre) vers les installations de traitement

L'ensemble des ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables, hors verre, sur le territoire est ensuite **déchargé au quai de transfert de Périers** (route de Montsurvent) dans des **bennes de 30 m³** équipées de cadre-filet, dont **deux** sont dédiées aux **ordures ménagères** et **trois aux déchets recyclables**. Les déchets, préalablement pesés pour ceux du secteur de Périers, sont massifiées dans ces bennes puis les ordures ménagères résiduelles du secteur de Périers sont transférées à **l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint Fromond** pour être **traitées par le Syndicat Mixte du Point Fort Environnement (SMPF)** ou, pour les ordures ménagères du secteur de La Haye/Lessay à **l'Installation de Stockage des Déchets Ultimes et Non Dangereux (ISDUND) gérée par la société SPEN/VEOLIA** situé à Le Ham. Les **déchets**



recyclables (hors verre), tous secteurs confondus, sont emmenés au **centre de tri ECOSPHERE** situé à **Villedieu les Poêles**.

2. Les déchetteries

La Communauté de Communes possède trois déchetteries communautaires sur le territoire : La Haye, Créances et Périers. L'accès à ces déchetteries est encadré par un **règlement intérieur commun depuis 2023** et est soumis à la présentation d'un **autocollant d'accès**, délivré aux pôles de la Communauté de Communes ou en mairies aux habitants résidant sur le territoire de la Communauté de Communes. Le règlement intérieur, commun aux trois déchetteries communautaires depuis mars 2023, stipule que **tout habitant du territoire** peut déposer les déchets autorisés dans la limite de **300 kg par apport et par jour**, hors **amiante** limitée à **40 kg** par apport et par jour. Au-delà, le particulier est considéré comme professionnel et le dépôt facturé comme tel. Les apports des **professionnels**, dont le siège social est situé ou travaillant sur le territoire, sont également **autorisés** à déposer aux tarifs suivants précisés dans le *Tableau 4*. Par ailleurs, les usagers bénéficient depuis 2023 de la possibilité de trier certains déchets soumis au principe de responsabilité élargie du producteur.

Tableau 4 : Tarifs des dépôts en déchetterie définis selon la délibération DEL20180705-192

NATURE DES DECHETS	TARIFS (€/Tonne)
Amiante	250
Bois	104
Cartons bruns	0
Déchets verts	60
Encombrants	145
Ferrailles	0
Gravats inertes	54

La déchetterie de La Haye

Située sur la **Zone Industrielle de la Canurie à La Haye** la déchetterie communautaire de La Haye est ouverte aux horaires suivants (*Tableau 5*) :

Tableau 5 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de La Haye située Zone Industrielle de la Canurie à La Haye

Déchetterie de La Haye				
	Horaires d'hiver (au passage à l'heure d'hiver)		Horaires d'été (au passage à l'heure d'été)	
Lundi	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30-18h
Mardi	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>
Mercredi	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30-18h
Jeudi	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>
Vendredi	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30-18h
Samedi	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30-18h
Dimanche	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>

Elle dispose de **9 quais** permettant l'accès à deux bennes d'**encombrants**, une benne **Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)**, une benne de **tontes**, une benne de **déchets verts**, une benne de **ferraille**, une benne de **bois**, une benne de **cartons bruns** et une benne de **gravats inertes**. (*Figure 2*). Deux conteneurs à verre et deux conteneurs à Textile, Linge de Maison et Chaussures (TLC) sont mis à disposition des usagers en haut de quai. Une benne équipée d'un body-benne est disposée en bas de quai pour le dépôt d'**amiante**. Des **zones** sont également dédiées à la réception des déchets issus des filières à responsabilité élargie du producteur tel que les **piles**, les **cartouches**, les **articles de sport et loisirs**, les **jeux et jouets**, les **articles de bricolage et jardin**, etc.

Un local ouvert permet la réception et le tri des **déchets d'équipements électriques et électroniques** (DEEE), des **piles**, des **lampes**, des **néons**, des huiles alimentaires et des extincteurs. Un local fermé, accessible uniquement par le gardien, permet le tri et le stockage des **Déchets Diffus Spécifiques** (DDS). Un local situé en contrebas de la déchetterie permet de réceptionner les objets encore en bon état afin qu'ils soient réemployés. Enfin, le local du gardien de la déchetterie est situé à l'entrée de la déchetterie, un **bâtiment technique** et une **plateforme** dédiée à la **collecte des branchages** viennent compléter les équipements.



Figure 2 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de La Haye. Y sont visibles les 9 quais où sont positionnées 9 bennes de 20 à 30m³, le local ouvert pour DEEE et DDS, le local fermé pour DDS, le local réemploi, le bureau du gardien de déchetterie et la benne d'amiante de 15m³ (en bas).

La déchetterie de Créances

Au **Parc d'Activités de la Côte Ouest à Créances**, la déchetterie communautaire est ouverte aux horaires suivants (*Tableau 6*) et dispose de 10 bennes de 30m³ à quai : **deux bennes d'encombrants**, **une** benne de **ferraille**, **une** benne de **bois**, **une** benne dédiée aux **Déchets d'Eléments d'Ameublement** (DEA), **une** benne de **cartons bruns**, **deux** bennes de **déchets verts**, **une** benne de **tonte** et **une** benne de **gravats inertes**. Des **zones** sont également dédiées à la réception des déchets issus des filières à responsabilité élargie du producteur tel que les **déchets électriques et électroniques**, les **piles**, les **cartouches**, les **articles de sport et loisirs**, les **jeux et jouets**, les **articles de bricolage et jardin**, etc.



Figure 3 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de Créances avec ses 10 bennes à quai, 1 benne en bas de quai, l'espace DDS et DEEE.

Le **local du gardien** situé en haut de quai permet la surveillance des bennes et du dispositif de dépôt des **DDS, bidons, piles, ampoules et cartouches d'encre**. Les DDS et les **huiles alimentaires** sont ensuite triés et stockés dans le **local dédié fermé**, uniquement accessibles par les gardiens. En bas de quai, une plateforme disposant d'une cuve de 200L pour les huiles de vidange et de plusieurs cages métalliques permet le tri des DEEE suivant leur catégorie : Gros Electroménager Froid (GEM F), Hors Froid (GEM HF), Petit Appareil Electroménager (PAM), etc. A proximité se situe également une **benne de 20m³, fermée** et équipée d'un **body-benne**, pour le dépôt d'**amiante**. De l'autre côté du quai, la collecte du **verre** et des **TLC** est assurée par respectivement **un** et **deux** conteneurs. Un **local technique** permet ensuite le **stockage à l'abri** des DEEE, des extincteurs et des **objets dédiés au réemploi**. Enfin, une **plateforme empierrée** permet la réception des **branchages**.

Tableau 6 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de Créances située sur le Parc d'Activités de la Côte Ouest à Créances. Fermeture exceptionnelle le samedi de la Foire de Lessay.

Déchetterie de Créances				
-	Horaires d'hiver (au passage à l'heure d'hiver)		Horaires d'été (au passage à l'heure d'été)	
Lundi	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30 - 18h
Mardi	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	8h30-12h	13h30 - 18h
Mercredi	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30 - 18h
Jeudi	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>
Vendredi	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30 - 18h
Samedi	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30 - 18h
Dimanche	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>

La **mise à disposition** et le **transport des bennes de 30m³, de 15m³ et 20m³** sont réalisés par la société **Sphère**. La mise à disposition des contenants, le transport et le traitement des déchets relevant des filières sont réalisés par différents transporteurs pour le compte des éco-organismes, en charge des filières.

La déchetterie de Périers

Située sur la **Zone Industrielle de la Route de Carentan à Périers**, elle est ouverte aux horaires suivants

Tableau 7 : Horaires d'ouverture de la déchetterie de Périers située sur la Zone Industrielle Route de Carentan à Périers

Déchetterie de Périers				
	Horaires d'hiver (au passage à l'heure d'hiver)		Horaires d'été (au passage à l'heure d'été)	
Lundi	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30-18h
Mardi	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>
Mercredi	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30-18h
Jeudi	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>
Vendredi	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30-18h
Samedi	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30-18h
Dimanche	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>

La déchetterie dispose de **8 bennes à quai** : une benne dédiée aux **métaux**, une benne dédiée au **bois**, une benne de **déchets verts**, une benne de **tontes**, une benne dédiée aux **DEA**, une benne de **cartons bruns**, une benne de **gravats inertes** et une benne d'**encombrants**. Dans un **local fermé**, peuvent également être remis les **piles**, les **radiographies**, les **médicaments**, les **DEEE**, les **cartouches d'encre**. Des **zones** sont également dédiées à la réception des déchets issus des filières à responsabilité élargie du producteur tel que les **déchets électriques et électroniques**, les **piles**, les **cartouches**, les **articles de sport et loisirs**, les **jeux et jouets**, les **articles de bricolage et jardin**, etc. Certains de ces déchets, tels que les DDS sont ensuite triés et stockés dans le local dédié fermé, uniquement accessible par les gardiens. La déchetterie dispose également d'une **cuve à huile de vidange** et d'une guérite pour le gardien de la déchetterie. En-dehors de l'enceinte de la déchetterie, sont disposés **deux conteneurs verres**, accessibles à tous.



Figure 4 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de Périers avec ses 8 bennes à quai, 1 benne en bas de quai, l'espace DDS et DEEE.

3. Evolutions prévues de l'organisation de la collecte

Afin d'optimiser le transport des bennes vers les exutoires et réduire l'utilisation coûteuse d'une prestation extérieure, de déploiement opérationnel dans un compacteur mobile porté sur un camion ampliroll a été effectué.

C. Bilan de la collecte des déchets sur le territoire

Le **tonnage global de déchets collectés** sur le territoire **continue de baisser en 2024** par rapport aux deux dernières années (Tableau 8) et 2019 (-14%). Depuis 2019, la production globale d'**ordures ménagères** a ainsi **diminué de 42%** (5 291 T en 2019 ; **3 094 T** en 2024) tandis que la **collecte sélective** atteint **2 017 T** en 2024, soit **+82%** par rapport à 2019. La collecte des déchets volumineux, dangereux et spécifiques en **déchetterie** diminue de 13% par rapport à 2019 en atteignant **8 277 T** en 2024.

Tableau 8 : Evolution des tonnages collectés totaux (Tonne) sur le territoire de la Communauté de Communes, tous secteurs confondus

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2019-2025	Performan ce de collecte 2025
Ordures ménagères	5 291 T	3 650 T	3 726 T	3 368 T	3 332 T	3 094 T	3 123 T	-41%	141kg/hab
Collecte sélective	1 109 T	1 412 T	1 550 T	1 776 T	1 930 T	2 017 T	1 984 T	+79%	89 kg/hab
Verre	1 233 T	1 339 T	1 378 T	1 402 T	1 329 T	1 339 T	1 373 T	+11%	62 kg/hab
Déchetterie	9 476 T	8 460 T	9 748 T	9 562 T	8 892 T	8 277 T	8 659 T	-9%	390 kg/hab
TOTAL	17 112 T	14 861 T	16 402 T	16 107 T	15 484 T	14 727 T	15 139 T	-12%	682 kg/hab

1. Les ordures ménagères et les déchets recyclables

Sur le territoire de la COCM les ordures ménagères résiduelles n'ont pas continué à diminuer, contrairement aux autres années (**-43% par rapport à 2019 mais +2% entre 2024 et 2025**). A contrario, les emballages et papiers collectés ont légèrement baissé, **1 549 T d'emballages et de papiers** (+79% par rapport à 2019). Le verre quant à lui est toujours en hausse, **1 373 T de verre** (+11%) (Figure 4). Ainsi, les performances de collecte annuelles sont élevées sur ce secteur :

- **141 kg d'ordures ménagères** par habitant
- **89 kg d'emballages et de papiers** par habitant
- **62 kg de verre** par habitant
- **390kg de déchets déposés en déchetterie** par habitant



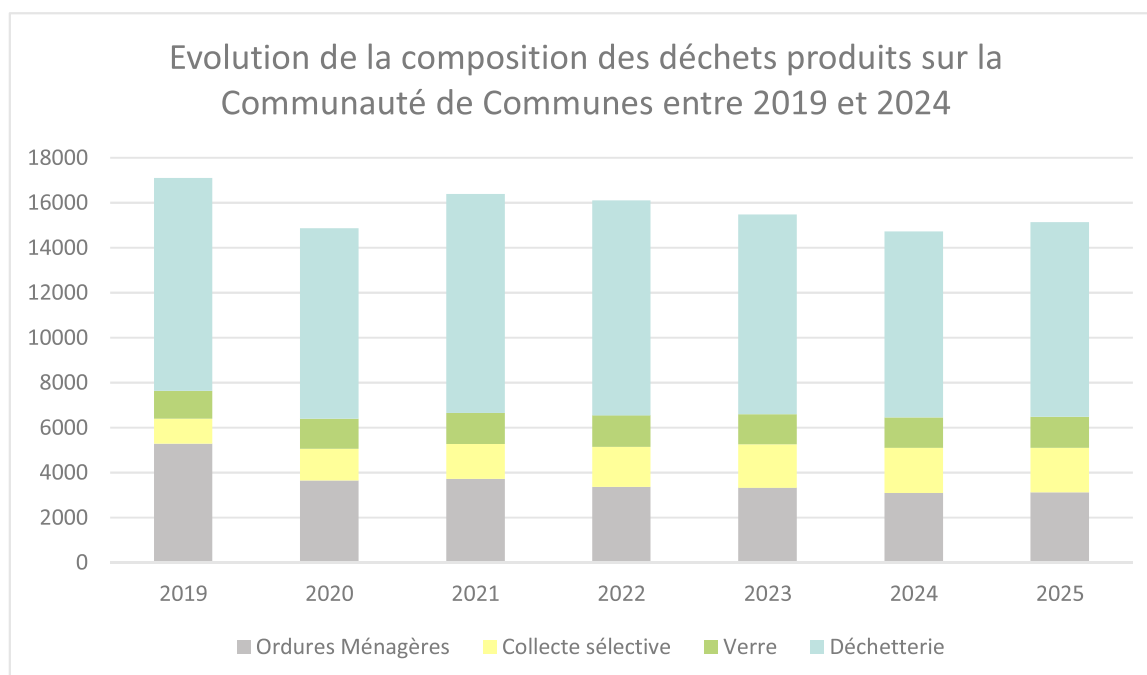


Figure 4 : Tonnages collectés d'ordures ménagères, de déchets recyclables et de déchets en déchetteries entre 2019 et 2024 sur le territoire de la Communauté de Communes

2. Les déchetteries

Les **tonnages globaux collectés en déchetterie continuent à diminuer en 2025** par rapport aux années précédentes (Tableau 9). La plupart des flux sont en légère baisse (entre -5 et -10%) par rapport à 2024. C'est par exemple le cas du bois, des encombrants, des **gravats**, des **déchets verts** et de **l'amiante**. Les variations de tonnages de 2024 étaient dues à la tempête Ciaran de novembre 2023. Les tonnages de 2025 constituent ainsi un « retour à la normale ». Les apports de **mobilier** sont stables. Les apports de tonte sont en chute (-30%), ce qui traduit une évolution positive de la gestion à la source des déchets verts.

Tableau 9 : Tonnages collectés (Tonnes) dans les déchetteries communautaires de La Haye et de Créances et la déchetterie de Périers en 2023

	La Haye	Créances	Périers	TOTAL
Amiante	30	60	17	107
Bois	292	460	177	930
Cartons	116	133	65	314
Déchets verts	303	526	593	1421
DEEE	71	110	71	252
DDS	20	27	19	66
Encombrants	704	843	281	1828
Ferrailles	138	182	101	421
Gravats inertes	530	866	519	1914
Mobilier	219	331	211	760
Tontes	251	159	104	513
TOTAL	2674	3697	2158	8 526

D. Le traitement des déchets ménagers

Chaque déchet bénéficie d'un traitement particulier suivant sa nature, son potentiel de recyclage, de valorisation matière, énergétique, voire est enfoui pour les déchets non valorisables.

1. Les ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères du secteur de La Haye/Lessay sont enfouies à l'ISDUND de SPEN/VEOLIA à Le Ham (50). Les ordures ménagères du secteur de Périers sont prises en charge par le Point Fort Environnement à Cavigny (50) en tant qu'ancienne collectivité adhérente.

2. Les déchets recyclables

Secteur de La Haye/Lessay

Le tri et le traitement des déchets recyclables collectés sur ce secteur sont assurés par SPHERE dans le cadre d'un marché public de **quatre ans** depuis le 1^{er} janvier 2024. Les déchets recyclables sont triés au **centre de tri ECOSPHERE à Villedieu les Poêles (50)** depuis le 31 mai 2021.

Tableau 10 : Répartition des différents matériaux triés en sortie du centre de tri ECOSPHERE à Villedieu les Poêles (50).

		PRODUCTION (T/an)	PERFORMANCE DE RECYCLAGE (kg/hab)
Acier		81,591	4,99
Aluminium		16,642	1,02
Gros de magasin		99,55	6,08
Papier		44,959	2,75
Plastique	Mix PEHD	30,938	3,11
	PET clair	134,683	3,54
	Films	148,738	3,00
	Flux développement	55,735	2,46
Briques alimentaires		15,212	0,93
Cartonnettes		193,249	11,81
Refus de tri		509,895	31,16
Verre		1 053	64,35
TOTAL		2 384	145,71

Les **1 331 T T d'emballages et de papiers** collectées en 2025 ont ainsi été **triées au centre de tri ECOSPHERE** situé à **Villedieu les Poêles Rouffigny**, permettant de produire **821 T de matière valorisable** (Tableau 10 et Figure 5) et 510 T de refus. Les différents matériaux sont ensuite **conditionnés**, principalement sous forme de **balles**, puis **achetés par différents repreneurs** et **réintègrent les circuits de recyclage** (Tableau 11). Le taux moyen de refus est élevé, à hauteur de 37%. Quant aux refus, ceux-ci sont valorisés en **Combustible Solide de Récupération (CSR)** aux Unités de Valorisation Énergétique (UVE) **IKOS ENVIRONNEMENT** exploitée par PAPREC.

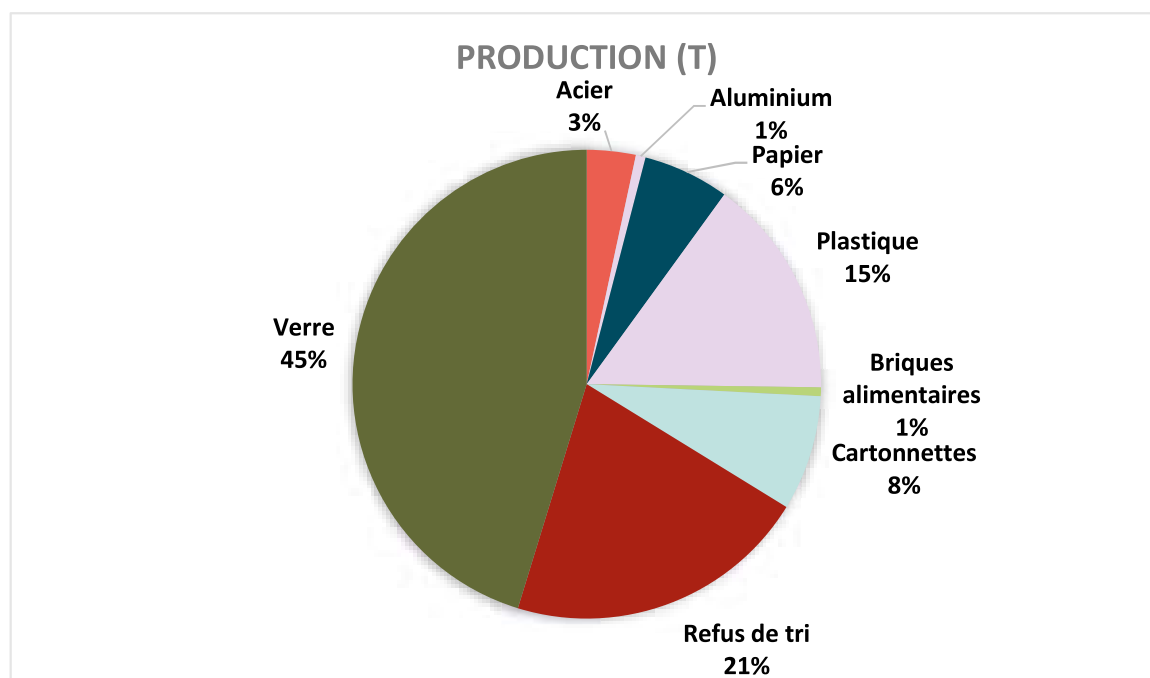


Figure 5 : Répartition des différents matériaux triés en sortie de chaîne de tri en 2023 (Tonne ; % du tonnage sortant)

Le **verre** collecté en conteneurs aériens est ensuite regroupé sur une **plateforme** à Orval puis envoyé chez le **repreneur O-I France**. En 2025, sur **1 053 T** de **verre collecté**, **1 006 T** ont été expédiées chez le **repreneur O-I France**.

Secteur de Périers

La compétence « traitement des déchets recyclables » étant déléguée au Point Fort Environnement, ce dernier assure le **tri et le conditionnement des déchets recyclables (hors verre)** dans le même centre de tri que le secteur de La Haye/Lessay, sous forme de **marché de prestation de service liant SPHERE et le Point Fort**, soit au centre **ECOSPHERE** situé à **Villedieu les Poêles Rouffigny**.

3. Les déchetteries

Les déchetteries de La Haye, Créances et Périers disposent des mêmes installations et des mêmes exutoires pour les différents déchets collectés. Les **cartons bruns** sont triés et conditionnés à Montebourg pour ensuite être rachetés par REVIPAC et **réintégrer les circuits de fabrication**. Le **bois** est ainsi **broyé** au **Ham** puis **recyclé en panneaux d'aggloméré**. Les **tontes** sont traitées à l'unité de **méthanisation** de la **SCEA du Château à Laulne (50)**, sur le territoire de la Communauté de Communes, pour produire du **biogaz**. Une partie des **déchets verts** est prise en charge par **SEDE Environnement**, par broyage puis dans leur unité de **compostage** aux Veys (50) tandis que la part de déchets verts déposée sur les **plateformes** est **broyée sur place** puis **réutilisée en copeaux** ou en compostage. Les **gravats inertes** sont pris en charge par la société **CMNO** pour être enfouis à la carrière de **Doville**. L'**amiante** est traitée et enfouie dans l'Installation de stockage de déchets inertes (**ISDI**) du **Ham**. Les **encombrants** sont enfouis à l'**ISDND du Ham** par la société **SPEN**. La **ferraille** sera triée puis sa **matière valorisée** par la **SPEN**. Les déchets d'éléments d'ameublement (mobiliers, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets) sont entièrement pris en charge par les éco-organismes agréés pour la filière DEA pour être **démantelés** et les différents matériaux séparés en vue de leur **valorisation matière et énergétique**. Une **partie des DDS** est prise en charge par la société **Madeline** pour être **traitée** puis **stockée** à **Flers (61)**. Une **autre partie** est prise en charge par la société **Chimirec** dans le cadre d'une convention avec **EcoDDS**. Les **DEEE** sont triés, démantelés et recyclés dans des **filiales agréées**.

Il est à noter que **tous les objets en bon état d'usage** (mobiliers, vaisselle, jouets, DEEE, vélo, etc.) **peuvent être déposés aux gardiens** des déchetteries, en-dehors des exutoires cités précédemment. Une convention liant la Communauté de Communes à Tri Tout Solidaire permet en effet le **réemploi** de ces objets, qui seront

alors revendus à prix modique dans la **ressourcerie de Saint-Pierre-de-Coutances**, et favorise les emplois d'insertion.

4. La valorisation des déchets collectés

Sur le secteur de La Haye et de Lessay, la **collecte sélective** a permis d'expédier chez les repreneurs plus de **2 222 T de matériaux** (Tableau 11), verre inclus, qui ont ainsi réintégré les filières de recyclage et les circuits de production. Les **refus** issus du tri du sélectif (**510 T produites** et expédiées) sont valorisés énergétiquement en **Combustible Solide de Récupération** (CSR).

Tableau 11 : La valorisation matière de la collecte sélective (emballages, papiers et verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay. Les « Tonnages expédiés chez les repreneurs » correspondent aux déchets recyclables collectés en sac jaune, triés par matériau puis mis en balle, ou collectés en point d'apport volontaire puis triés pour le verre, et expédiés chez les repreneurs et recycleurs indiqués afin d'intégrer les circuits de recyclage.

MATERIAU		TONNAGES EXPEDIES CHEZ LES REPNEURS	REPNEURS
Acier		78,6	ARCELOR MITTAL
Aluminium		17,8	AFFIMET
Gros de magasin		211,8	SPHERE
Papier		136,4	SPHERE
Plastique	Mix PEHD	85,9	VALORPLAST
	PET clair	69,6	
	Films	87,6	
	Flux développement	52,8	CITEO
Briques alimentaires		26,83	REVIPAC
Cartonnettes		257,2	
Verre		1 006	O-I FRANCE
TOTAL		1 024,5	-

Quant aux déchetteries communautaires, **8 506 T de matériaux** ont ainsi été valorisées à travers le tri par les usagers et la collecte séparée de ces déchets en déchetterie. Le principal traitement réservé aux déchets issus des déchetteries est la **valorisation matière** : remblais de carrière et réutilisation en sous-couche routière pour les **gravats**, recyclage pour les **cartons** bruns et **ferrailles**, **démantèlement** et **recyclage** des matières concernées ou **valorisation énergétique** pour le **mobilier** et les **DEEE**, **méthanisation** pour les **tontes** et **compostage** pour les **déchets verts**. Le **bois** est broyé puis utilisé pour fabriquer des panneaux agglomérés. **L'amiante** et les **DDS** sont **retraités** par les process adaptés à leur nature et stockés. Enfin, les **encombrants** sont **stockés** sans tri préalable. Une part importante des déchets verts n'est pas prise en compte dans les tonnages collectés en déchetteries car déposés directement sur les plateformes dédiées, ils seront ensuite épandus en andains pour compostage.

	La Haye	Créances	Périers	TOTAL	DESTINATION
Amiante	30	60	17	107	Stockage
Bois	292	460	178	930	Valorisation matière
Cartons	116	133	65	314	Valorisation matière
Déchets verts	303	526	593	1421	Valorisation matière
DEEE	71	110	71	252	Valorisation matière + Valorisation énergétique
DDS	16	20	10	46	Traitement

Encombrants	704	843	281	1828	Stockage
Ferrailles	138	182	101	421	Valorisation matière
Gravats inertes	530	866	519	1914	Valorisation matière
Mobilier	219	331	211	760	Valorisation matière + Valorisation énergétique
Tontes	251	159	104	513	Valorisation matière
TOTAL	2 670	3 690	2 150	8 506	

Tableau 12 : Tonnages valorisés dans les déchetteries communautaires

E. La prévention des déchets

1. Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'élaboration d'un Plan Local de Prévention des Déchets ménagers et Assimilés est obligatoire. Le Point Fort Environnement pilote la construction du PLPDMA sur le territoire des EPCI adhérents, après leur validation. Le PLPDMA consiste en la mise en œuvre par les acteurs du territoire d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre des objectifs définis par la collectivité en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA). Il est constitué d'un état des lieux du territoire, d'objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés, d'actions à mettre en œuvre pour atteindre les dits objectifs et d'indicateurs de suivi de ces actions. Le PLPDMA s'établit sur 6 ans, soit de 2024 à 2029 pour ce PLPDMA, et est révisé chaque année.

Ainsi, cinq axes d'actions prioritaires ont été définis pour le territoire :

Axe 1 du Plan de Prévention : Réduire la production de déchets verts et de biodéchets à traiter

Axe 2 du Plan de Prévention : Devenir une collectivité exemplaire

Axe 3 du Plan de Prévention : Développer le réemploi, la réparation, les dons

Axe 4 du Plan de Prévention : Développer la sensibilisation grand public

Axe 5 du Plan de Prévention : Devenir une collectivité exemplaire en matière de réduction de déchets

Chaque axe est assorti d'actions plus concrètes tel que des démonstrations de broyage, des collectes spécifiques, la mise en place du tri dans les cimetières, etc.

2. Communication et actions de prévention

Comme chaque année, le traditionnel **calendrier de collecte** a accompagné les bulletins communautaires distribués à tous les habitants entre la fin d'année 2024 et le début de l'année 2025.

L'accent a également été mis sur la valorisation des biodéchets par de nombreuses communications autour du compostage individuel et collectif. Les **permanences de distribution des composteurs ont été maintenues chaque mercredi** tout au long de l'année. **Plusieurs distributions ponctuelles ont également eu lieu en déchetterie et sur divers lieux du territoire (marché, lieux touristiques, etc.) et le weekend** pour faciliter le retrait des composteurs par les usagers et augmenter la visibilité du dispositif. La distribution de composteurs itinérante ayant eu lieu à l'occasion de la quinzaine du compostage a permis, elle aussi, de faciliter la démarche d'acquisition d'un composteur. De plus, les **deux sites de compostage partagé** qui avaient été installés à Saint Germain sur Ay et Montsenelle grâce à l'implication des habitants et des communes concernées ont continué à être utilisés.

La vente de composteurs proposés par la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche à tarifs préférentiels a ainsi permis de **distribuer 140 composteurs** et ainsi éviter de stocker des dizaines de



kilogrammes de biodéchets. Le nombre d'acquisition de composteurs est néanmoins en forte baisse par rapport à 2023 et 2024.

La Communauté de communes a également proposé aux habitants des collectes spécifiques, ponctuelles ou continues. Ainsi, ont pu bénéficier d'une collecte et donc d'une valorisation appropriée **les articles de sport et loisir et les jouets**.

La mise en place du tri dans les cimetières a également été généralisée à tout le territoire, 70% des cimetières sont dorénavant équipés.

De plus, une nouvelle ambassadrice du tri a rejoint l'équipe pour la saison estivale afin de faire la promotion du tri. Ce sont ainsi plus de 20 stands pédagogiques et ludiques qui ont été déployés, que ce soit lors d'événements locaux (fête de la carotte, soirée à l'ouest etc.) ou auprès des publics jeunes et seniors.

A nouveau, l'édition 2025 de la Foire de Lessay a été l'occasion de distribuer à tous les déballeurs et rôtisseurs des sacs jaunes pour encourager au tri sélectif des emballages et des papiers. De plus en plus de rôtisseurs ont eu l'opportunité de tester la collecte en bac. La quasi-totalité des bacs avaient été étiquetés ainsi que les portes-sacs.

Enfin, la présence sur les **réseaux sociaux** était maintenue pour partager les informations essentielles sur les collectes, les déchetteries et le partage d'astuces, d'informations et d'actualités sur la prévention des déchets.

F. Impact environnemental et sanitaire

Afin de réduire l'impact environnemental et sanitaire du service de collecte des déchets, les eaux usées des aires de lavage des véhicules de collecte sont récupérées et traitées pour ne pas nuire à l'environnement. De plus, les bennes de déchets sont équipées de **cadre-filet** pour limiter leur envol tant lors du stockage que lors du transport. Une attention particulière est portée sur l'impact sonore des opérations liées à la logistique des bennes de déchetterie.

G. Les emplois liés aux déchets

La Communauté de Communes compte **18 agents** liés à la collecte des déchets (

Tableau 13). Les trois principaux postes liés à la collecte directe sont occupés par **3 chauffeurs, 1 chauffeur-ripeur, 7 ripeurs** et **5 gardiens de déchetterie**. Le service Déchets compte également **2 techniciennes** et **1 ambassadrice de tri et de prévention des déchets**.

Tableau 13 : Répartition des postes liés au service de collecte et de traitement des déchets

		Equivalent Temps Plein (ETP) affecté à ce poste
DECHETTERIE	Créances	2 ETP
	La Haye	1.5 ETP
	Périers	1 ETP
COLLECTE DES DECHETS	Secteur de Lessay Secteur de Périers	3.2 ETP + 3.1 ETP
GESTION ET PREVENTION	Secteur de La Haye Secteur de Lessay Secteur de Périers	2,5 ETP

Le service public de collecte des déchets nécessite la réalisation de missions annexes par les services techniques communautaires et non prises en compte dans les ETP cités. Ainsi, les **heures dédiées au lavage** et à la **réparation des conteneurs**, des **bacs roulants** et des **véhicules de collecte** ne sont pas incluses, tout comme celles liées à la **distribution des sacs et bacs dans les communes** du territoire.

H. La concertation et la gouvernance

1. Les moyens d'information et de concertation

L'ensemble des informations nécessaires aux habitants (fréquence et jour de collecte, horaires de déchetteries, consignes de tri, etc.) est disponible sur le **site internet** de la Communauté de Communes. Depuis plusieurs années, un **calendrier** et un **guide de tri** viennent compléter ces informations. Des supports supplémentaires existent afin de cibler des situations ou moment de l'année précis (mémo tri spécial tourisme, mémo tri de Noël, de Pâques, etc.).

L'**utilisation conjointe des médias traditionnels** (presse papier locale ; bulletins communautaires et communaux) **et numérique** (presse numérique et réseaux sociaux) ont également permis de **multiplier les supports d'information** à destination des habitants. De nombreux échanges avec les habitants ont pu avoir lieu par **téléphone**, par **mail**, par **courrier postal** ou aux **accueils** de proximité.

Depuis 2021, le service Déchets dispose également d'une **adresse mail dédiée au service** (dechets@cocm.fr), permettant au service d'être facilement et directement joignable. Un **numéro de téléphone** lié au service a également été diffusé au plus grand nombre et sur de nombreux supports (site internet, réglette, calendrier, guide, articles de presse, etc.) afin de simplifier les échanges avec les habitants concernant les déchets.

Les indicateurs financiers

A. Coût et financement global du service

1. Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Le **coût du service public de collecte** est réparti entre les **dépenses de fonctionnement** (dispositifs de pré-collecte, prestations de collecte, prestations de transport, frais de personnel, carburants, communication, etc.) et **d'investissement** (achat de véhicules ou de bâtiments, amélioration du bâti, etc). Sur le territoire de la Communauté de Communes, son financement est majoritairement assuré par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**, à laquelle s'ajoutent les **redevances spéciales** (campings et habitations légères), les recettes liées au **rachat de matériaux**, les **soutiens** par les **éco-organismes** et la facturation des dépôts des **professionnels en déchetterie**. Ainsi, en 2025, les dépenses de fonctionnement s'élevaient à **4 267 197 €** soit une **augmentation des coûts de 2%** par rapport à 2024, malgré l'augmentation de la TGAP et du point d'indice sur les frais de personnel, les coûts ont pu être maîtrisés grâce à la baisse relative des tonnages (ordures ménagères seulement). Les **recettes** sont supérieures aux prévues, soit des **recettes de fonctionnement de 5 083 259 €**, +5% par rapport à 2024 (*Tableau 14*). Cette faible augmentation est liée à la stagnation voire diminution de certains tonnages collectés, triés et donc repris et aux soutiens majorés (collecte sélective et filières en déchetterie notamment). La chute des prix de reprise justifie aussi cette faible évolution.

Tableau 14 : Présentation des dépenses et des recettes de fonctionnement liées à la collecte et au traitement des déchets

	Liquidé 2025
<i>Fonctionnement général</i>	3 175 979 €
Prestations	2 524 743 €
Fournitures de sacs	190 889 €
Composteurs	24 976 €
Contribution Point Fort Environnement	285 687 €

Quant aux **investissements** réalisés en 2025, les principaux sont le compacteur reconditionné (67 200€), la benne à ordures d'occasion (18 000 €). Les travaux d'adaptation et d'agrandissement dans les déchetteries de Créances et de La Haye se sont poursuivies, avec en premier lieu des travaux d'enrobé à Créances (6 874 €). La déchetterie de La Haye est désormais pourvue d'un portail motorisé (5 061€). Du côté de la déchetterie de Périers, après une année de location-test d'un conteneur de stockage sécurisé pour les déchets électriques et électroniques, l'acquisition complète a été réalisée. Enfin, pour poursuivre la mise à disposition de bacs roulants aux professionnels et pour les événements, 18 556 € ont été investis dans l'achat de **bacs roulants**. Une partie de ces investissements a été soutenue par le Fonds vert.

Les recettes d'investissement sont principalement dues à la perception du **Fonds de Compensation de la TVA** (FCTVA ; *Tableau 15*).

Tableau 15 : Présentation des principales dépenses et recettes d'investissements liées aux déchets en 2024

Dépenses	Conteneur déchets électriques	2 400 €
	Bacs roulants	18 556 €
	Conteneurs verre	17 598 €
	Camion ampliroll	47 988 €
	Compacteur reconditionné	67 200 €
	Enrobé déchetterie de Créances	6 874 €
	Benne à ordures occasion	18 000 €
	Motorisation du portail déchetterie de La Haye	5 061 €
	Fournitures diverses	5 071 €
	TOTAL	188 749 €
Recettes		103 539 €

2. Le coût aidé du service public

Le **coût aidé du service public** (130 €) correspond au **coût restant à charge de la Communauté de Communes**, représenté par l'ensemble des charges (prestations, communication, personnel, amortissements, etc.) dont sont déduites les recettes (rachat de matériaux, soutiens des éco-organismes, aides diverses, etc.), hors TEOM.

- Coût aidé par habitants
 = (Dépenses de fonctionnement + Dépenses d'investissement) – (Recettes de fonctionnement hors TEOM + Recettes d'investissement)
 = (4 267 197 + 356 924 – (1 624 073 + 231 873))
 = 2 768 175 €, soit 125 € par habitant

B. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le **service public de collecte et de traitement des déchets est délégué à travers plusieurs marchés de services à différentes sociétés** comme suit :

- Marché 2022-007 : Traitement des ordures ménagères // SPEN/VEOLIA
- Marché 2023-011 : Tri des déchets recyclables et traitement des déchets collectés en déchetterie
 - o Lot 1 : Tri des déchets recyclables (hors verre) // SPHERE
 - o Lot 2 : Traitement des déchets verts // SEDE ENVIRONNEMENT
 - o Lot 5 : Traitement du bois // SPEN/VEOLIA
 - o Lot 8 : Traitement de l'amiante // SPEN/VEOLIA
- Marché 2023-012 : Collecte en porte à porte // SUEZ
- Marché 2023-016 : Fourniture de sacs poubelles
 - o Lot 1 : sacs neutres // SOCOPLAST
 - o Lot 2 : sacs jaunes // LA CASALINDA
- Marché 2023-018 : Traitement des gravats // CMNO
- Marché 2023-020 : Transport des bennes
- Marché 2023-023 : Traitement des déchets de déchetteries
 - o Lot 1 : Encombrants // SPEN/VEOLIA
 - o Lot 2 : DDS // Madeline
 - o Lot 3 : Verre // SPHERE

- Marché 2024-013 : Fourniture de composteurs
 - o Lot 1 : Fourniture de composteurs en bois // EMERAUDE CREATION
 - o Lot 2 : Fourniture de composteurs en plastique et d'un bioseau // QUADRIA
- Marché 2024-014 : Traitement du carton // SPHERE

Les dépenses induites par la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire sont présentés dans le Tableau 16 suivant le prestataire concerné. Le coût des prestations de traitement des encombrants et des ordures ménagères, de traitement du bois et de traitement de l'amiante (876 645 €) porte la SPEN/VEOLIA au premier poste de dépenses parmi les différents prestataires de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche. D'autres coûts importants sont portés dans le cadre des marchés de prestations de transport des bennes, de tri des déchets recyclables et de traitement du carton par LA SPHERE (849 782€) d'une part et de l'autre par SUEZ dans le cadre du marché de collecte en porte à porte (781 423 €). Les prestations de l'EARL BOUILLON (29 928 €) concernent le broyage des déchets verts issus des plateformes de La Haye et Créances et le transport du broyat. Les prestations non détaillées concernent principalement des **prestations de communication** ou de réparations diverses.

Tableau 16 : Principales prestations rémunérées (€ TTC) liées à la collecte et au traitement des déchets en 2024

PRESTATAIRE	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS REMUNEREES
EARL BOUILLON	28 928 €
CMNO	16 093 €
LA CASALINDA	78 161 €
SA YVES MADELINE S.A	48 012 €
SPEN/VEOLIA	876 645 €
SEDE Environnement	17 987 €
SPHERE	849 782 €
Syndicat Mixte du Point Fort	285 687 €
SOCOPLAST	84 014 €
SUEZ	781 423 €
TOTAL	3 066 732 €

***Rapport
annuel
du SPANC***



Rapport 2025

sur le prix et la qualité du Service public d'assainissement non collectif



Table des matières

Préambule.....	5
I. Présentation de la Communauté de communes	5
1. Le territoire desservi	5
Les installations d'assainissement non collectif sur le territoire	6
Les différentes instances	7
Les missions du SPANC	7
La mise en œuvre du service	8
II. Les indicateurs techniques	10
1. Nombre de contrôles réalisés en 2024	10
2. Rejets autorisés en milieu superficiel en 2024	11
3. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs (P301.3).....	12
III. Les indicatifs financiers	12
1. Les tarifs des prestations du SPANC au 1 ^{er} janvier 2024	13
2. Budget annexe du SPANC 2024.....	13
3. Subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie sur les réhabilitations	13
IV. Mise en œuvre de la réglementation.....	15
1. Obligation de contrôle	15
2. Pénalités mise en place pour refus de contrôle en 2024.....	16
3. Pour donner suite aux contrôles du SPANC	16
4. Les responsabilités du maire	18
V. Annexes – Etat des lieux des communes sur la campagne 2019-2026	20

Table des illustrations

Figure 1 : Carte du territoire de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche	5
Figure 2 : Carte des autorisations de rejets pour l'année 2024.....	11

Préambule

En vertu du décret n°95-635 du 6 Mai 1995, le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'assainissement, quel qu'en soit le mode d'exploitation.

Les indicateurs de performance, techniques et financiers ainsi que les modalités de réalisation de ce dossier sont précisées par les décrets n°95-635 du 6 Mai 1995 et n°2007-675 du 2 Mai 2007. Il permet donc de renforcer la transparence et l'information sur la gestion des services publics.

Le maire de chaque commune membre de l'EPCI devra par la suite le présenter à son conseil municipal, pour simple information, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport annuel et l'avis de l'assemblée délibérante devront être mis à disposition du public au siège de l'EPCI et dans chaque mairie membre.

I. Présentation de la Communauté de communes

1. Le territoire desservi

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Elle regroupe 30 communes réparties sur un territoire d'environ 486 km². La population du territoire est de 22 674 habitants (INSEE, 2024).

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) dessert 15 452 **habitants**.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de **68 %** au 31 décembre 2025.



Figure 1 : Carte du territoire de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche



Les installations d'assainissement non collectif sur le territoire

2025	
Communes	Nombre d'installations d'ANC (Assainissement Non Collectif)
Auxais	85
Bretteville-sur-Ay	488
Créances	277
Doville	120
Feugères	127
Geffosses	304
Gonfreville	93
Gorges	230
La Feuillie	194
La Haye :	1264
<i>Baudreville</i>	73
<i>Bolleville</i>	106
<i>Glatigny</i>	162
<i>La Haye-du-Puits</i>	40
<i>Mobecq</i>	130
<i>Montgardon</i>	148
<i>Saint-Rémy-des-Landes</i>	234
<i>Saint-Symphorien-le-Valois</i>	31
<i>Surville</i>	340
Laulne	113
Le Plessis-Lastelle	153
Lessay	342
Marchésieux	245
Millières	324
Montsenelle	541
Nay	40
Neufmesnil	94
Périers	117
Pirou	438
Raids	113
Saint-Germain-sur-Ay	155
Saint-Germain-sur-Sèves	102
Saint-Martin-d'Aubigny	190
Saint-Nicolas-de-Pierrepont	195
Saint-Patrice-de-Claids	110
Saint-Sauveur-de-Pierrepont	96
Saint-Sébastien-de-Raids	168
Varenguebec	208
Vesly	408

Les différentes instances

Le conseil communautaire et le bureau

Le conseil communautaire

Président : Henri LEMOIGNE

Il est l'organe exécutif de la Communauté de Communes. Le conseil communautaire est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite de ses compétences.

Le bureau

Président : Henri LEMOIGNE

Il prépare et/ou prend les décisions concernant la gestion du SPANC ainsi que celles pour les autres services de la Communauté de Communes. Le bureau est composé du président et des 11 vice-présidents.

La commission Déchets et SPANC

La commission est chargée des questions liées au service déchets et au SPANC. Le vice-président est Christophe GILLES. La commission compte 24 membres. Elle est divisée en 4 groupes de travail : deux sur les déchets, un sur l'accompagnement des maires en matière de police de l'eau et de l'environnement et un dernier sur le SPANC. Ce dernier compte 12 membres.

Tableau 1 : Membres du groupe de travail SPANC

NOM Prénom	Fonction	Communes
ADAM Guy	Conseiller municipal	Bretteville-sur-Ay
ALMIN Loïck	Conseiller communautaire	Saint-Sébastien-de-Raids
AMELINE Jacques	Conseiller municipal	Millières
AUBATAILLE Delphine	Conseillère municipale	Marchésieux
CLEROT Philippe	Conseiller communautaire	La Feuillie
EURAS Simone	Conseillère communautaire	Neufmesnil
LEBALLAIS Clotilde	Conseillère communautaire	La Haye
NAVARRE Alain	Conseiller communautaire	Créances
MELAIN Evelyne	Conseillère communautaire	Varenguebec
MESNIL Michel	Conseiller municipal	Saint-Germain-sur-Sèves
SCELLES Pierre	Conseiller communautaire	Doville
VANDEN AWEELE Guy	Conseiller municipal	Saint-Germain-sur-Ay

Le service

Le service est exploité en régie à autonomie financière.

NOM Prénom	Fonction
ANDRIEUX Claire	Responsable du service
DELISLE Alexandre	Technicien SPANC sur les secteurs de Périers et Lessay
LANDAIS Ludivine	Technicienne SPANC sur le secteur de La Haye et Lessay
JORANT Dominique	Secrétaire

Les missions du SPANC

Conformément à l'article L. 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SPANC assure uniquement :

- Le conseil auprès des usagers du service
- Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien (= Contrôle diagnostic de l'existant)
- Le contrôle de conception et d'implantation
- Le contrôle de bonne exécution



L'assistance et le conseil auprès des particuliers et des élus

Le technicien du SPANC répond à tout type de demande :

- Problème rencontré sur une filière d'assainissement
- Conseil sur les différentes améliorations possibles à apporter à une installation existante
- Projet dans le cadre d'une réhabilitation de l'existant

Le contrôle des assainissements déjà existants

Le SPANC est tenu de contrôler l'ensemble des assainissements autonomes présents sur le territoire communautaire sur une période de 8 ans. La première campagne de contrôle s'est déroulée entre 2010 et 2018. Une nouvelle campagne a été lancée au 1er janvier 2019. Elle durera jusqu'au 31 décembre 2026.

Une visite est donc réalisée chez les particuliers pour :

- Identifier et recenser les différents ouvrages constituant la filière d'assainissement,
- Repérer les défauts de conception, de fonctionnement et d'usure de ces ouvrages,
- Vérifier que la filière n'engendre pas de problème de salubrité ou de pollution.

Chaque propriétaire reçoit à la suite de cette visite, un rapport détaillant les éléments ci-dessus, un croquis des dispositifs d'assainissement ainsi qu'un avis général sur la filière. Ce dernier étant signé par le vice-président en charge de l'assainissement non collectif.

Classification des assainissements contrôlés

Plusieurs catégories de classement sont possibles en fonction des problèmes constatés sur l'installation. Elles sont fonction de l'Annexe II de l'arrêté du 27 avril 2012 :

- Absence d'installation
- Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes / un risque environnemental avéré
- Installation non conforme
- Installation à surveiller
- Installation sans défaut / opérationnelle

Pour la première catégorie, les travaux sont à réaliser dans les meilleurs délais. Pour la deuxième, l'installation devra être mise en conformité dans les 4 années qui suivent le contrôle. Suite à une vente, la conformité devra être réalisée sous 1 an.

Le contrôle des nouvelles installations

Que ce soit dans le cadre d'un permis de construire ou de la réhabilitation d'une installation existante, le SPANC est tenu d'effectuer deux contrôles dans le processus d'implantation :

- Un contrôle de conception. Pour tout nouveau projet, le particulier est tenu de fournir complété le formulaire « Demande d'installation d'assainissement non collectif », disponible sur demande ou sur le site internet <https://www.cocm.fr/fr/au-quotidien/preserver/spanc-service-public-d-assainissement-non-collectif/construction-ou-rehabilitation-des-installations.html>. Le dossier est ensuite transmis au SPANC pour qu'il puisse l'instruire. Le SPANC émet un avis technique sur le dossier présenté, avant la restitution du dossier au particulier.
- Un contrôle de bonne exécution. Ce contrôle est effectué sur place avant le remblaiement de la filière d'assainissement. Il permet de s'assurer que le dispositif implanté respecte le projet validé lors du contrôle de conception et la réglementation en vigueur. À la suite de ce contrôle, un rapport de visite est rédigé et envoyé au propriétaire.

La mise en œuvre du service

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Mise en place par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, cet indicateur descriptif du service permet d'apprécier l'étendue des prestations que ce service est susceptible d'assurer en assainissement non collectif. Pour chaque mission mise en œuvre par le service, des points sont attribués.

		Exercices 2020 à 2024	Exercice 2025
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2025 est de 100.



II. Les indicateurs techniques

1. Nombre de contrôles réalisés en 2025

2025		Contrôle de l'existant		Conception		Bonne exécution des travaux	
Communes	Installation ANC	Diagnostic fonctionnement / Sans avis du SPANC/Vente	/Bon	Installation nouvelle	Installation réhabilitée	Installation nouvelle	Installation réhabilitée
Auxais	85	8		0	0	0	
Bretteville-sur-Ay	488	7		8	4	1	
Créances	277	19		0	6	0	
Doville	120	1		0	0	0	
Feugères	127	3		0	0	0	0
Geffosses	304	12		1	7	0	10
Gonfreville	93	16		0	0	0	1
Gorges	230	13		0	2	0	4
La Feuillie	194	13		1	4	0	1
La Haye :	1264	413		1	20	2	18
Baudreville	73	24		0	1	0	0
Bolleville	106	6		0	0	0	0
Glatigny	162	96		1	4	0	4
La Haye-du-Puits	40	3		0	0	0	0
Mobecq	130	29		0	4	0	2
Montgardon	148	7		0	2	0	2
Saint-Rémy-des-Landes	234	141		0	5	2	6
Saint-Symphorien-le-Valois	31	3		0	1	0	1
Surville	340	105		0	3	0	3
Laulne	113	30		0	2	1	0
Le Plessis-Lastelle	153	0		0	1	0	1
Lessay	342	30		3	10	1	5
Marchésieux	245	24		0	2	0	13
Millières	324	15		1	9	2	9
Montsenelle	541	16		0	8	1	11
Nay	40	4		0	0	0	0
Neufmesnil	94	4		2	2	0	2
Périers	117	8		0	4	0	4
Pirou	438	26		0	4	0	2
Raids	113	16		0	0	0	1
Saint-Germain-sur-Ay	155	8		0	5	0	4
Saint-Germain-sur-Sèves	102	16		1	1	0	1
Saint-Martin-d'Aubigny	190	7		0	2	1	2
Saint-Nicolas-de-Pierrepont	195	5		0	3	2	1
Saint-Patrice-de-Claids	110	14		1	4	0	0
Saint-Sauveur-de-Pierrepont	96	3		0	0	0	2
Saint-Sébastien-de-Raids	168	16		0	0	2	2
Varenguebec	208	134		0	5	1	1
Vesly	408	5		1	4	0	5
TOTAUX	7334	887		20	109	14	109



Sur l'année 2025, il y a un total de

- 887 contrôles de l'existant (diagnostic, bon fonctionnement, sans avis du SPANC et ventes),
- 129 contrôles de conception (neuf et réhabilitation)
- 123 contrôles de bonne exécution (neuf et réhabilitation)

La campagne de bon fonctionnement 2019-2026, pour l'année 2025, s'est déroulée sur les communes de La Haye (Baudreville, Glatigny, Saint-Rémy-des-Landes et Surville), Lailne, Lessay, Pirou, Raids et Varenguebec.

L'ensemble des contrôles des installations de ces communes se déroule en plusieurs phases ; les contrôles sur 2025 sont principalement des deuxièmes phases.

2. Rejets autorisés en milieu superficiel en 2025

Certaines filières d'assainissement autonomes nécessitent un rejet d'eaux usées traitées vers le milieu superficiel (souvent un fossé). L'autorisation du propriétaire de l'exutoire est nécessaire. En 2025, dans le cadre des travaux sur les installations ANC, il a été délivré :

- 12 autorisations de rejets aux fossés départementaux,
- 19 autorisations de rejets aux fossés communaux
- 3 autorisations dans des cours d'eau,
- 25 autorisations de rejets aux fossés privés.

Ci-dessous une carte de la répartition et du nombre de rejets sur la Communauté de Communes.

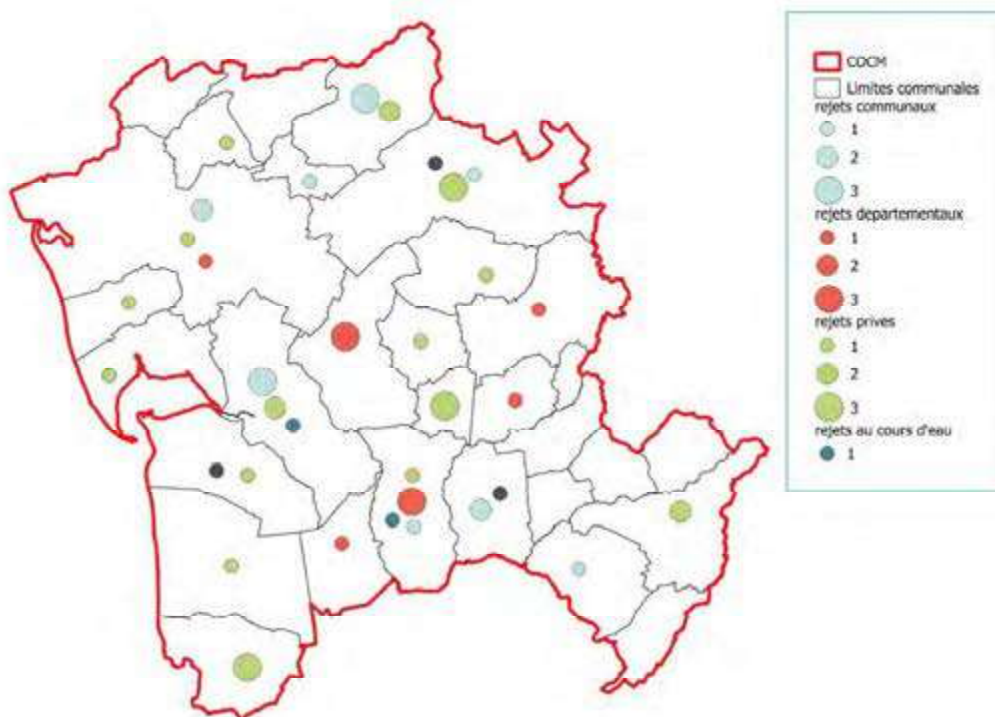


Figure 2 : Carte des autorisations de rejets pour l'année 2025



3. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- le nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux diagnostics de bon fonctionnement depuis la création du service jusqu'au 31/12/N
- le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N. *Ici est pris la date de début de la deuxième campagne de bon fonctionnement et non la création du service en 2008.*

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre total d'installations contrôlées depuis le début de la deuxième campagne	666	1821	2735	3604	4573	5585	6596
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	67	208	342	614	976	939	1246
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	322	906	1383	2028	2329	3044	3381
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en %	58 %	61 %	63 %	73 %	72 %	71 %	70 %

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif pour 2025 est de 70 %. Il faut savoir que **ce taux n'est pas représentatif**. Tout d'abord parce que les installations non conformes, mais sans danger pour la santé des personnes, sont considérées dans cet indicateur comme conforme. Cela n'est donc pas le reflet de la réalité. Et ensuite, toutes les installations n'ont pas été contrôlées.

III. Les indicatifs financiers

Le SPANC est géré comme un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC). En conséquence, la gestion du service est soumise aux principes suivants :

- Règles comptables des services locaux d'assainissement
- Budget équilibré
- Financement du service par des redevances versées par les usagers en échange de prestations effectuées

1. Les tarifs des prestations du SPANC au 1^{er} janvier 2025

Prestations	Tarifs redevances
Diagnostic	125 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien de l'installation	95 €
Diagnostic suite à la réalisation d'une installation sans avis du SPANC	170 €
Contrôle de bon fonctionnement à la demande (exemple : vente)	150 €
Contre-visite en cas de travaux obligatoires nécessitant des corrections	80 €
Visite suite à achat	150 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement pour les installations de plus de 20 EH	250 €
Contrôle administratif annuel de la conformité des installations de plus de 20 EH	25 €
<i>Dans le cadre d'une construction neuve ou d'une réhabilitation</i>	
Contrôle de vérification de conception et d'implantation d'une installation	60 €
Contrôle de vérification de la bonne exécution des travaux	110 €
En cas d'avis défavorable, la contre-visite	80 €

Pénalités	Tarifs
Refus de la réalisation des missions de contrôle, renouvelable annuellement	100 % du coût du contrôle
Non réalisation des travaux obligatoires, renouvelable annuellement	100 % du coût du contrôle

Les différents tarifs et prestations aux usagers sont fixés par la **délibération DEL20221215-230** du conseil communautaire du 15 décembre 2022.

2. Budget annexe du SPANC 2025

Budget primitif	Dépenses	Fonctionnement	153 745 €
		Investissement	622 962 €
	Recettes	Fonctionnement	201 962,08 €
		Investissement	640 982,16 €
Compte administratif	Dépenses	Fonctionnement	141 166,77 €
		Investissement	328 500 €
	Recettes	Fonctionnement	123 282,38 €
		Investissement	330 839,24 €
Résultats de l'exercice 2025	Fonctionnement	-	17 884,39 €
	Investissement	2 339,24 €	
Résultats de clôture 2025	Fonctionnement	37 000,20 €	
	Investissement	20 233,40 €	

3. Subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie sur les réhabilitations

Le 12ème programme d'aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) permet l'attribution de subventions aux particuliers dans le cadre de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Le dispositif d'aides de l'AESN prévoit la prise en charge de 80 % du coût de l'étude de filière et le versement d'une subvention maximale de 7 200 euros pour les travaux de réhabilitation (montant plafonné et ne pouvant dépasser le coût réel des travaux à la charge du particulier).

Les critères d'éligibilité restent inchangés et conformes à la délibération DEL20190711-174.

L'AESN priorise les réhabilitations en opération groupée. Un plan d'actions doit être validé. Pour le moment, seule l'intégration des quatre nouvelles communes (Laulne, Saint-Patrice-de-Claids, Gonfreville et Saint-Germain-sur-Sèves) a été validée par l'AESN.

Au vu des difficultés présentes pour ce nouveau programme, une tranche d'aides a été débloquée en octobre 2025. 29 installations vont bénéficier des aides du programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour un montant des aides à 217 343 €.

.

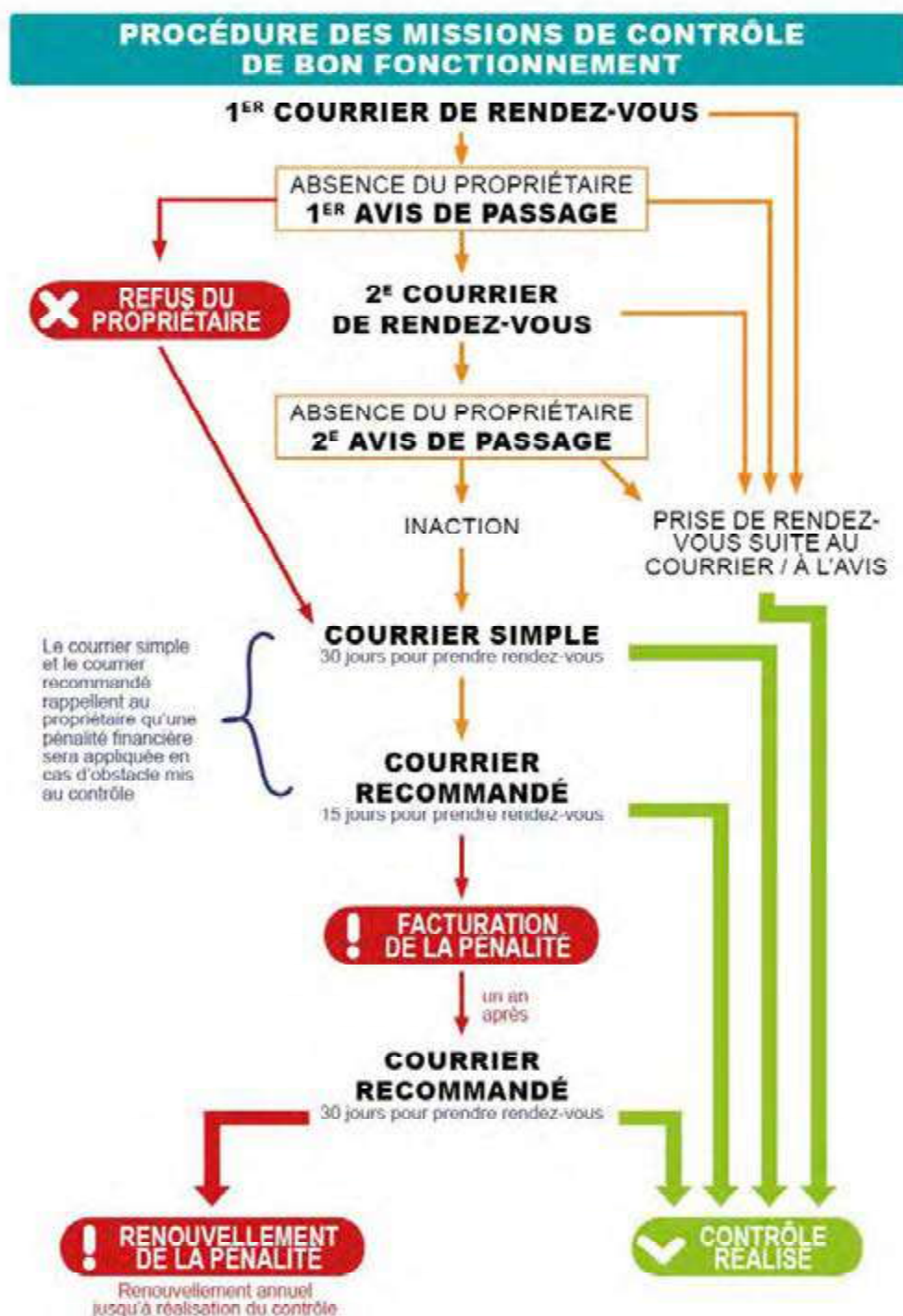
IV. Mise en œuvre de la réglementation

1. Obligation de contrôle

Pour rappel et selon l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales, le contrôle de son installation autonome est obligatoire et réalisé par le SPANC.

Des pénalités financières sont prévues en cas d'obstacle à la réalisation des missions de contrôle du service, conformément aux article L 1331-8, 1331-11 et 1331-12 du Code de la santé publique.

Ci-dessous, la démarche d'application des obligations de contrôle et de la pénalité le cas échéant.



2. Pénalités mise en place pour refus de contrôle en 2025

Au cours de l'année 2025, plusieurs procédures de refus de contrôle ont été enclenchées et certaines ont abouti à la facturation d'une pénalité. Le tableau ci-dessous présente le nombre de pénalités établi par commune :

Communes	Nombre de pénalités
Auxais	1
Bretteville-sur-Ay	1
Créances	5
Geffosses	1
Gorges	3
La Haye	1
Laulne	3
Le Plessis-Lastelle	1
Lessay	1
Marchésieux	6
Montsenelle	3
Périers	1
Pirou	3
Raids	1
Saint-Germain-sur-Ay	1
Saint-Patrice-de-Claids	1
Saint-Martin d'Aubigny	3
Saint-Nicolas-de-Pierrepont	2
Saint-Sauveur-de-Pierrepont	1
Varenguebec	6
Vesly	3
TOTAL	49

3. Pour donner suite aux contrôles du SPANC

L'obligation de travaux dans un délai de 4 ans ne s'applique aux particuliers qu'en cas d'installation présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement. En cas de non-conformité, mais sans danger pour la santé des personnes, ou risque avéré de pollution de l'environnement, cas jugé moins urgent, les travaux sont à réaliser mais sans délai précis, sauf en cas de vente de l'immeuble, où ils doivent être réalisés au plus tard un an après la vente. Cette nouvelle réglementation conduit à prioriser l'action des services publics d'assainissement non collectif (SPANC) sur les situations présentant un enjeu fort sur le plan sanitaire ou environnemental, avec une volonté de meilleur rapport coût-efficacité. En parallèle, les transactions immobilières permettront progressivement de remettre le parc d'installations en conformité sans générer de pression financière trop importante pour le particulier.

PROCÉDURES DE MISES EN PLACE DES PÉNALITÉS FINANCIÈRES LIÉES À LA MISE EN CONFORMITÉ DE L'ASSAINISSEMENT



Figure 3 : Procédure de mise en place des pénalités liées à la mise en conformité

En cas d'absence d'installation, installation classée non conforme avec mise en demeure, l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique n'est pas respecté. Les travaux doivent donc être réalisés dans les meilleurs délais. Les « meilleurs délais » sont les délais techniques nécessaires pour mettre en œuvre une installation d'assainissement non collectif. Cela comprend la conception de l'installation, les contrôles et la réalisation de l'installation. Ce délai reste à la libre appréciation du SPANC selon le contexte local. En tout état de cause, ce délai doit être inférieur à un an.

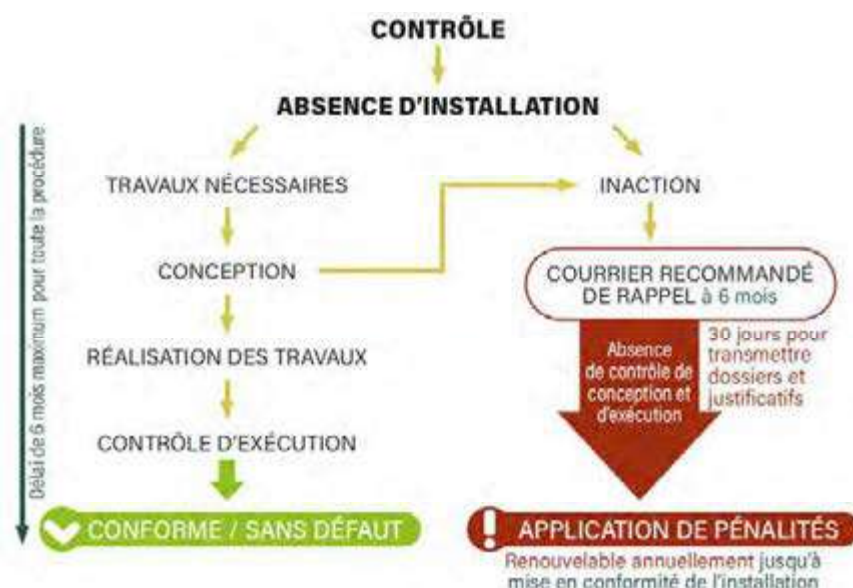


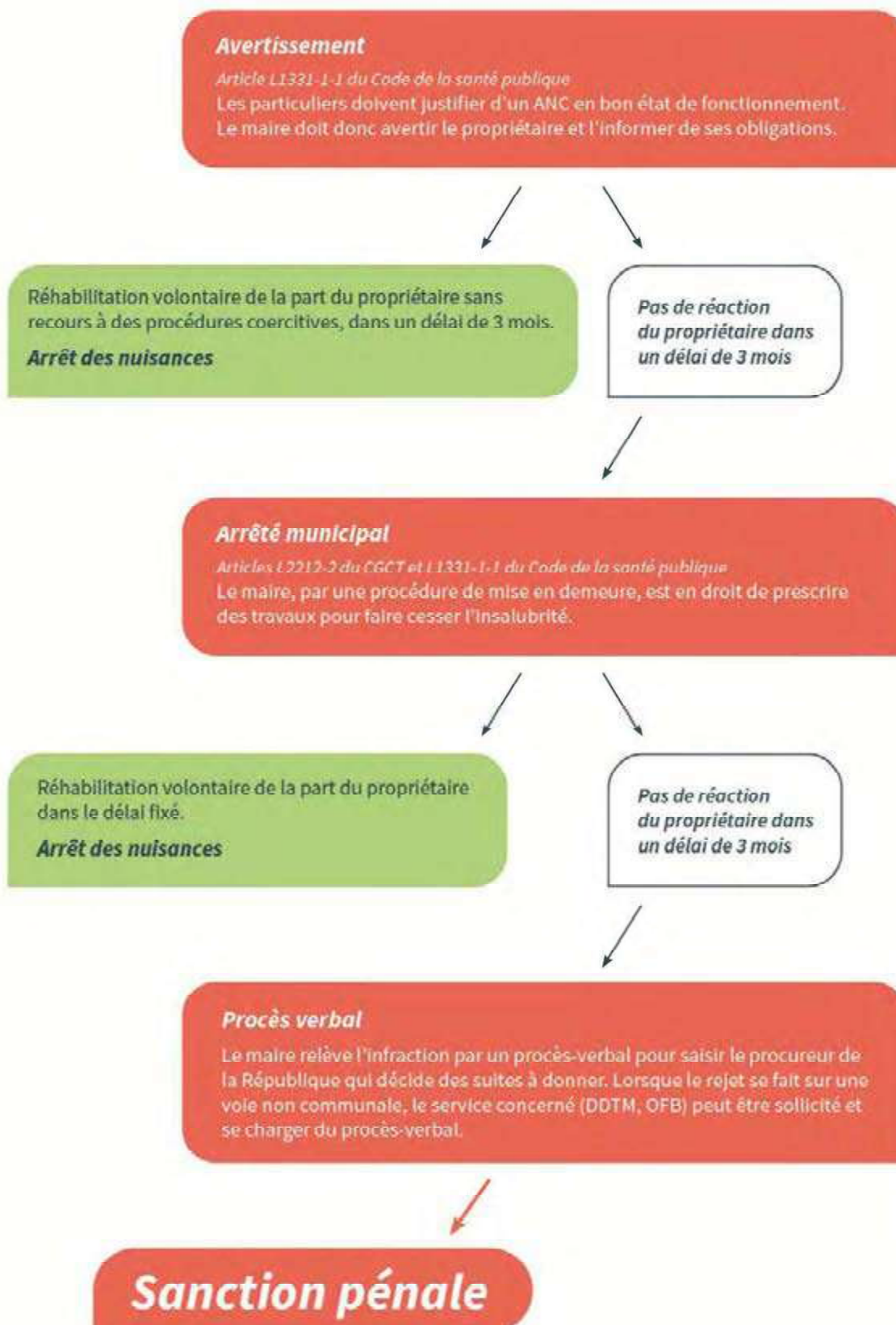
Figure 4 : Procédure de mise en place des pénalités en cas d'absence d'installation

4. Les responsabilités du maire

En cas de non-respect des lois et arrêtés sur l'eau, les divers pouvoirs de police exercés par le maire (article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT) sont mis à contribution.

Lorsqu'une pollution (d'un cours d'eau, d'un fossé...) due à un système d'assainissement non collectif est constatée, le maire peut user de son pouvoir de police. Sur la page suivante, un schéma résume les actions envisageables.

Pouvoir de police du maire face à un problème de salubrité publique



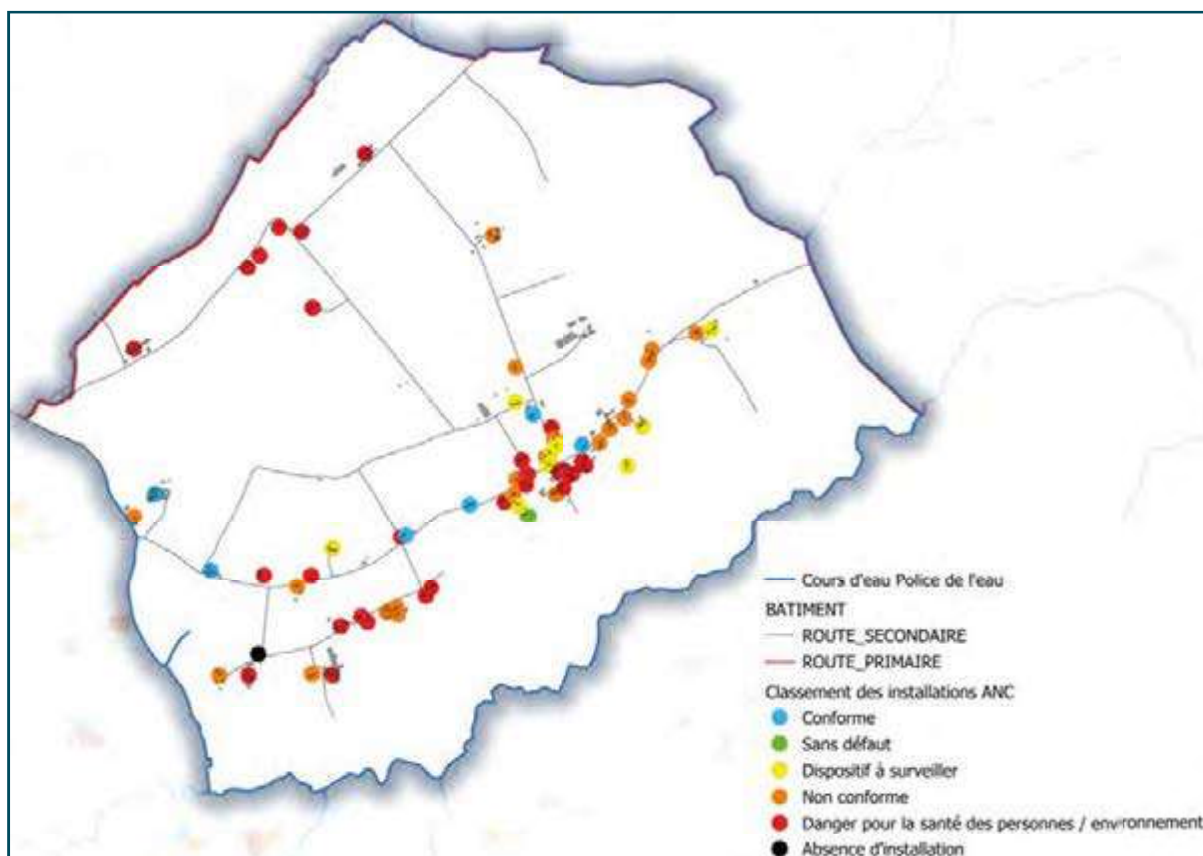
V. Annexes – Etat des lieux des communes sur la campagne 2019-2026

AUXAIS

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **85**

83 installations, soit **98 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



Pas de projet de conception en 2025

1 réalisation de travaux en 2025

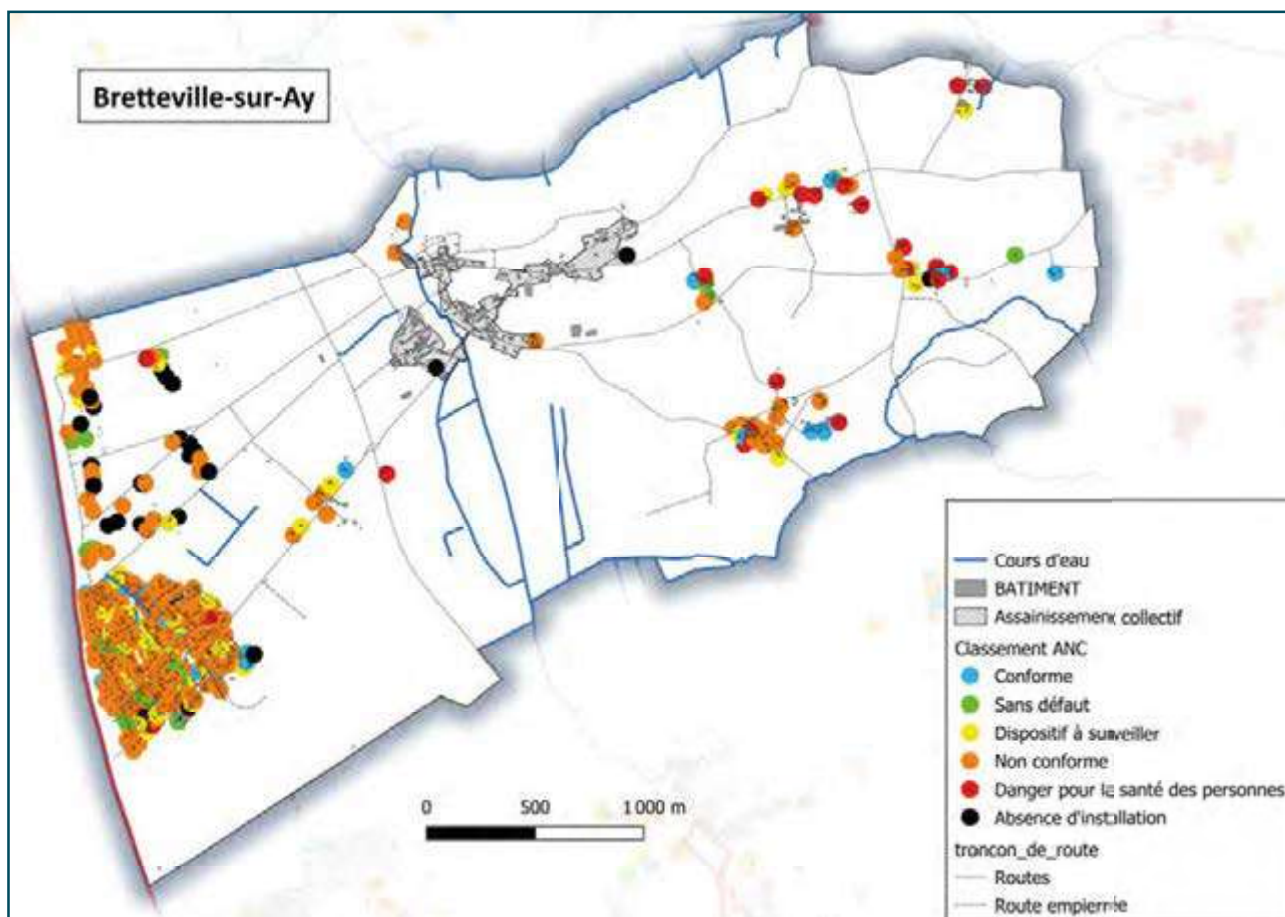
1 pénalité financière pour refus de contrôle 2025

BRETTEVILLE-SUR-AY

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **488**

407 installations, soit **83 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



12 projets de conception en 2025
2 réalisations de travaux en 2025

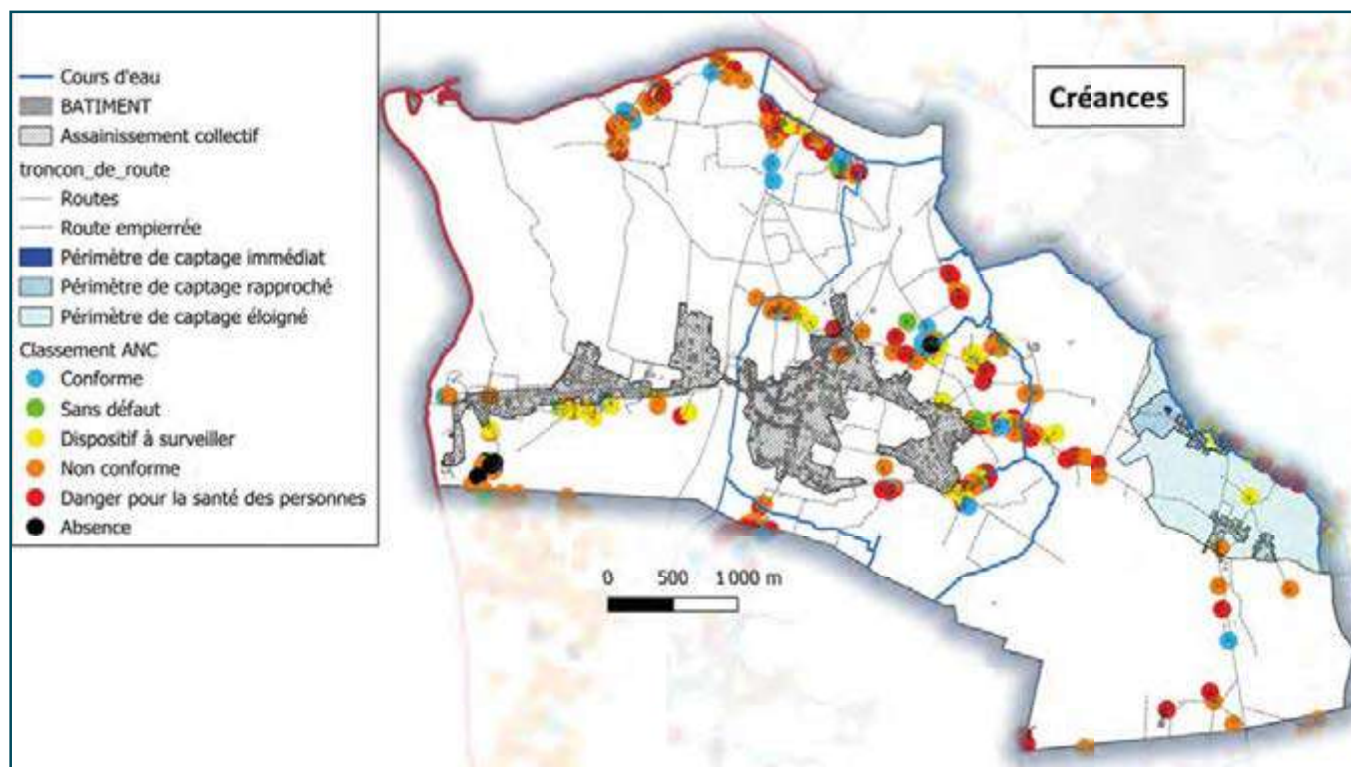
1 pénalité financière pour refus de contrôle 2024

CREANCES

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **277**

238 installations, soit **86 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



6 projets de conception en 2025
5 réalisations de travaux en 2025

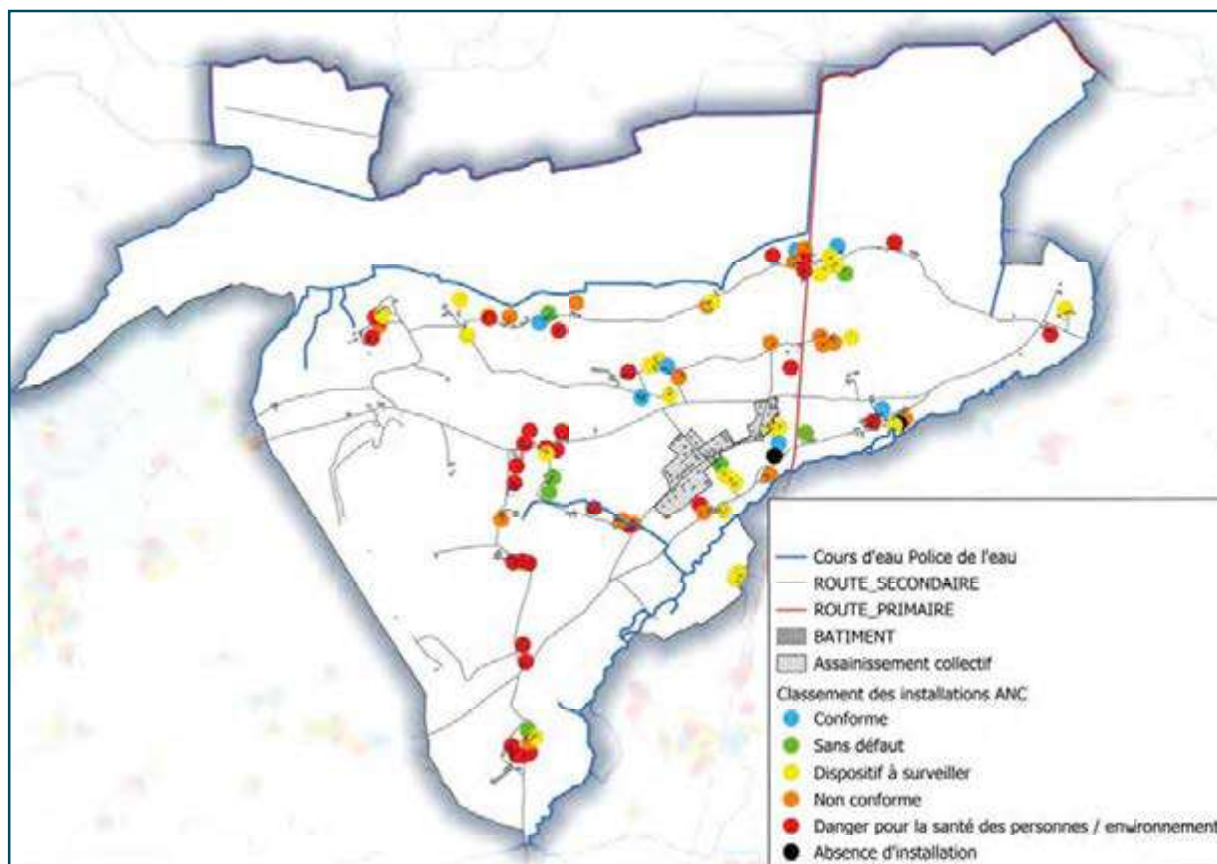
5 pénalités financières pour refus de contrôle 2025

DOVILLE

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **120**

96 installations, soit **80 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



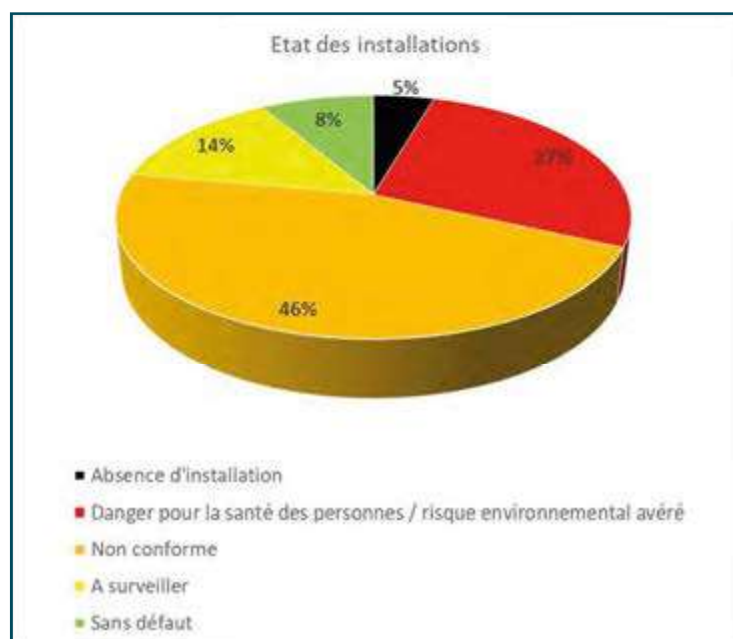
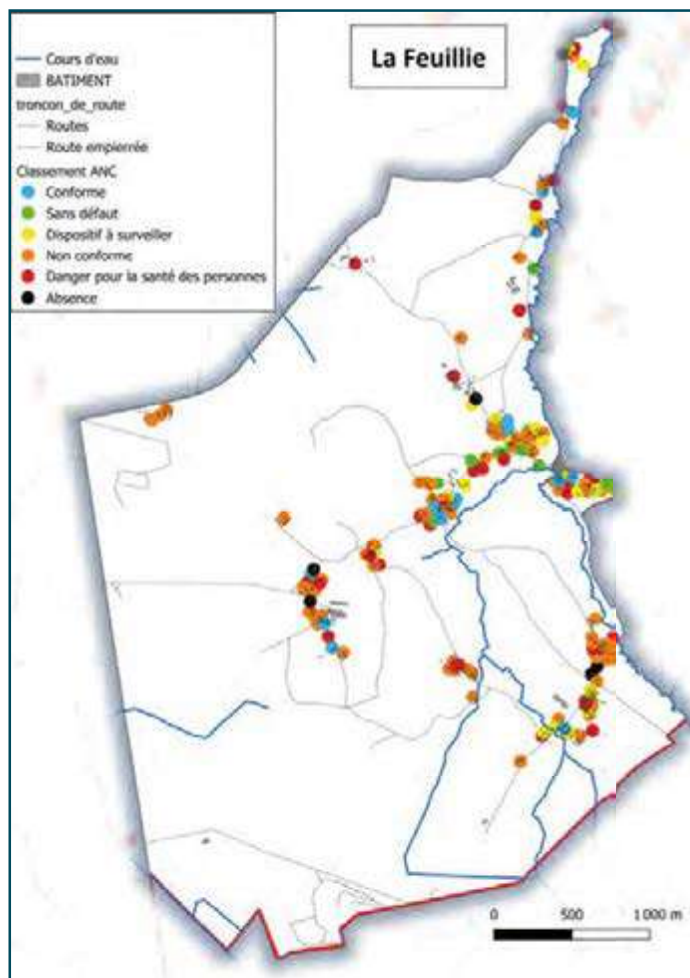
Pas de projet de conception en 2025
1 réalisation de travaux en 2025

LA FEUILLIE

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **194**

177 installations, soit **91 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



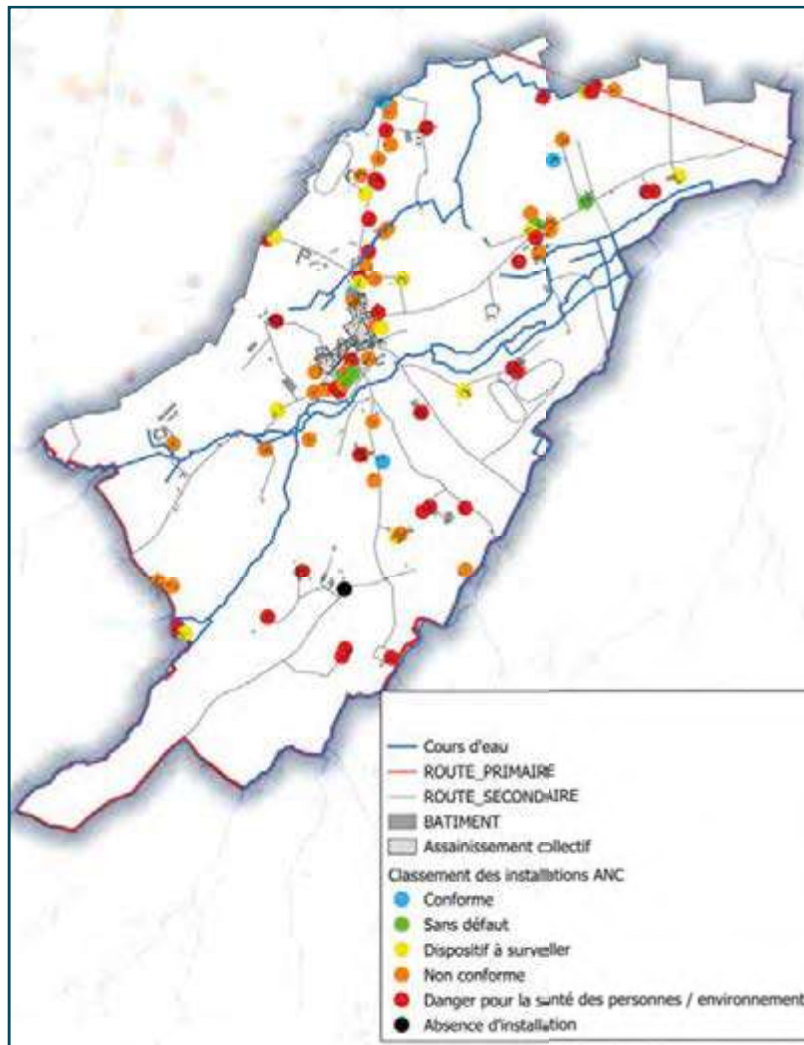
5 projets de conception en 2025
1 réalisation de travaux en 2025

FEUGERES

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **127**

107 installations, soit **84 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



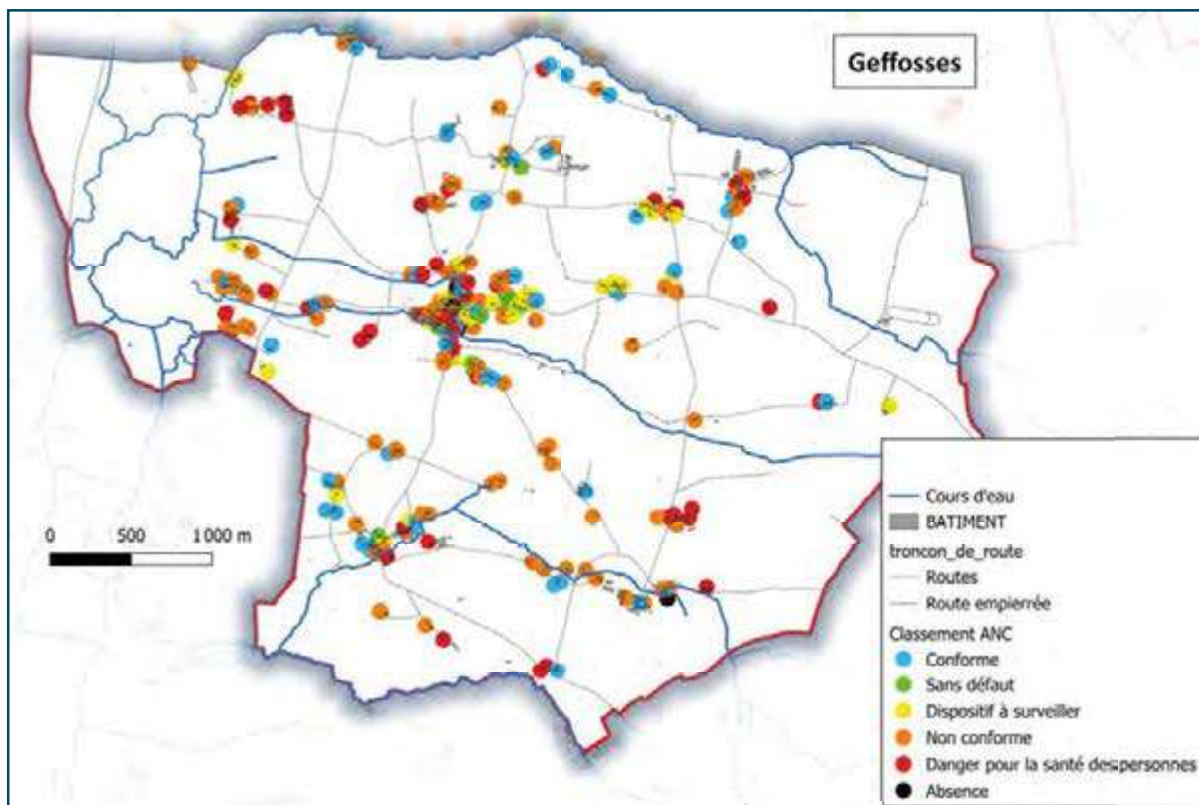
Pas de projet de conception en 2025
Pas de réalisation de travaux en 2025

GEFFOSSES

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **304**

263 installations, soit **87 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



8 projets de conception en 2025
10 réalisations de travaux en 2025

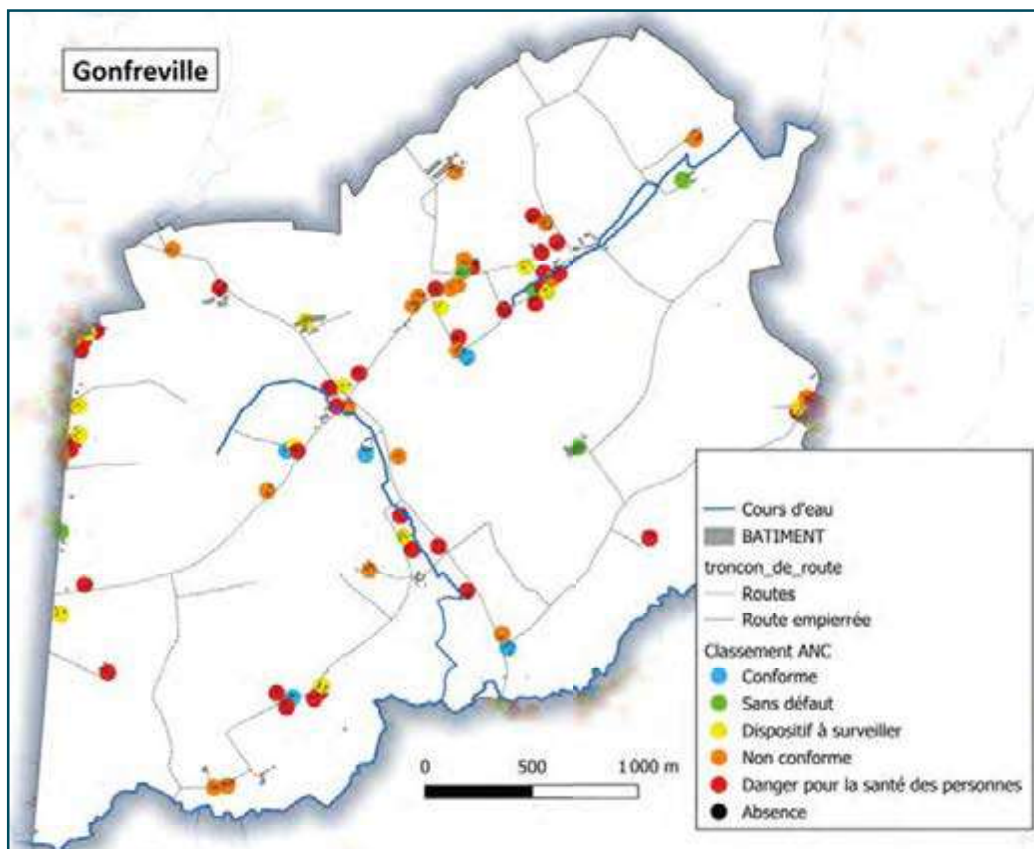
1 pénalité financière pour refus de contrôle 2025

GONFREVILLE

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **93**

89 installations, soit **96 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne

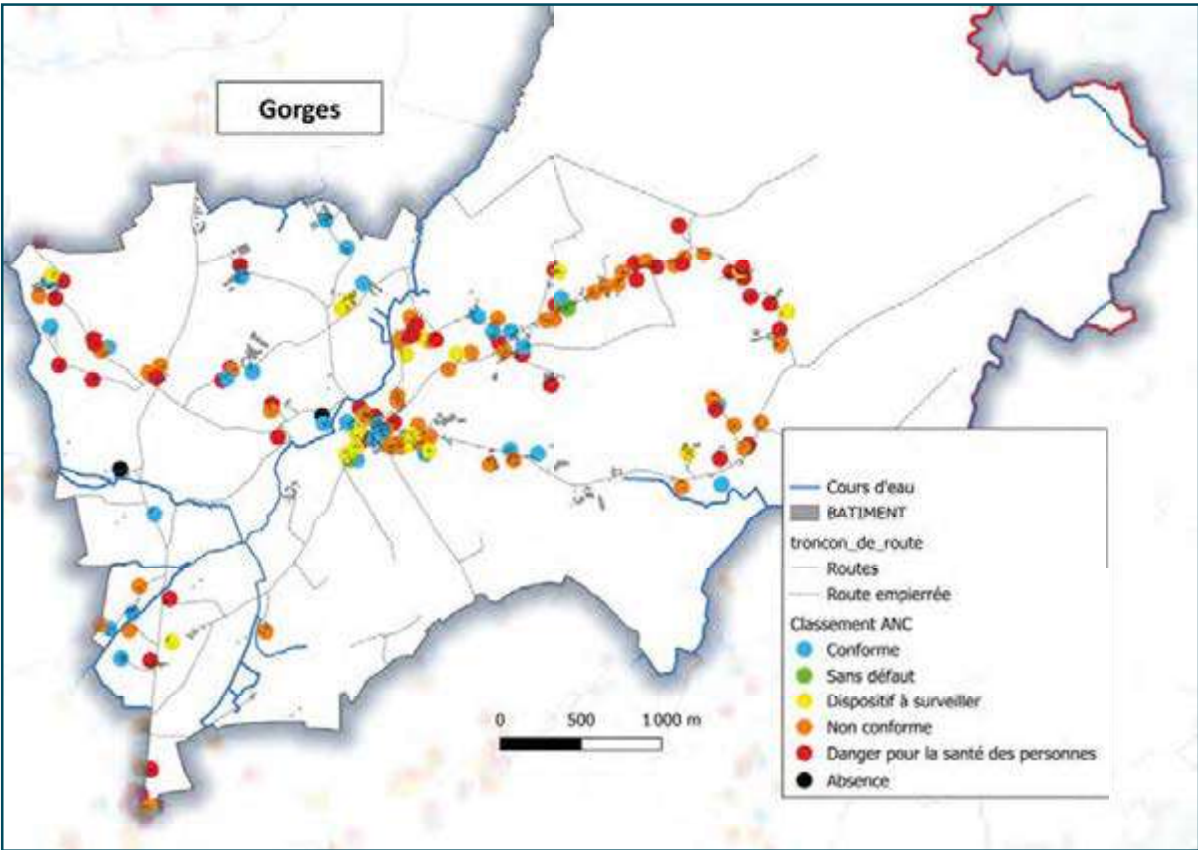


Pas de projet de conception en 2025
1 réalisation de travaux en 2025

GORGES

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **230**
180 installations, soit **78 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



2 projets de conception en 2025
 4 réalisations de travaux en 2025

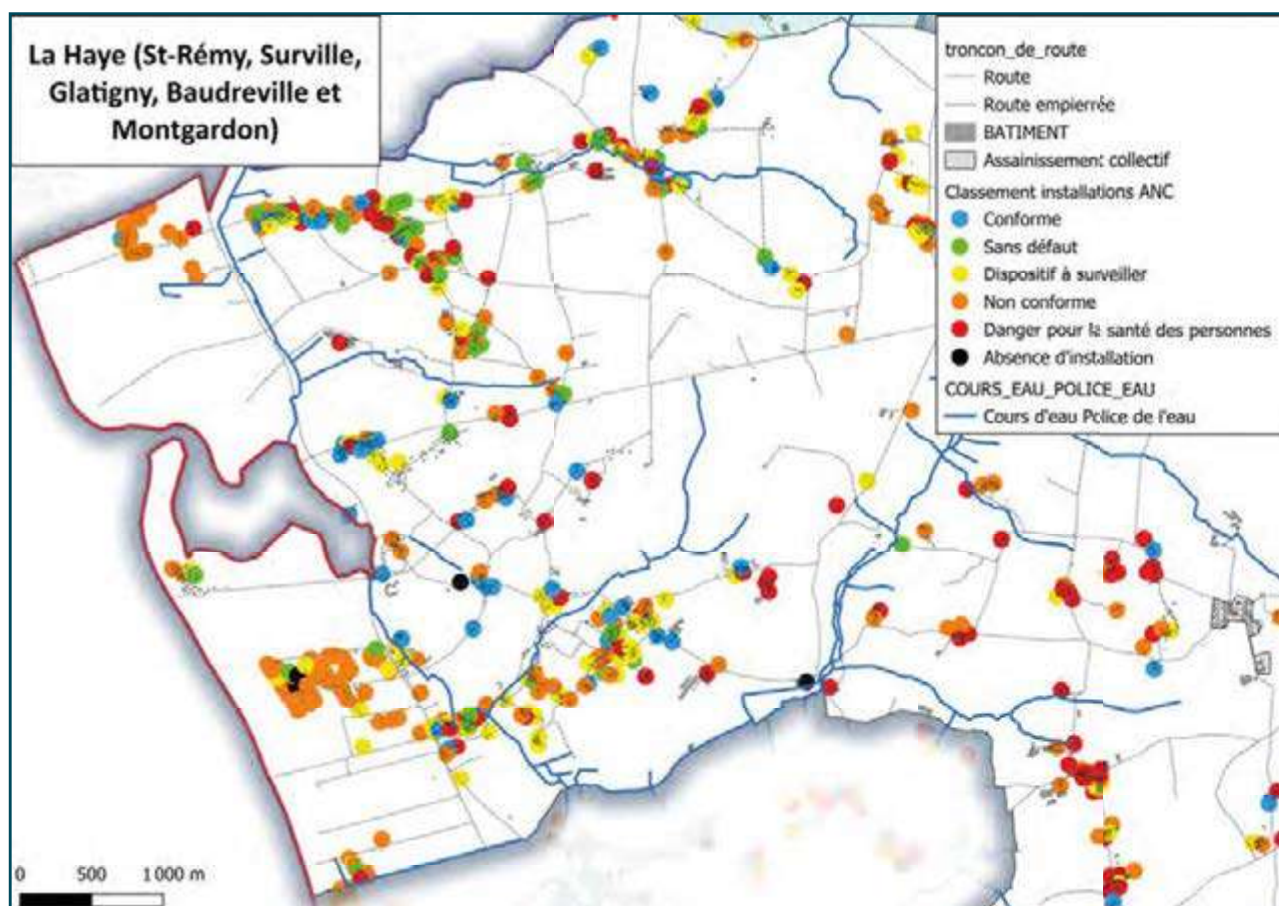
3 pénalités financières pour refus de contrôle 2025

LA HAYE (frange littorale)

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **957**

654 installations, soit **68 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



16 projets de conception en 2025
17 réalisations de travaux en 2025

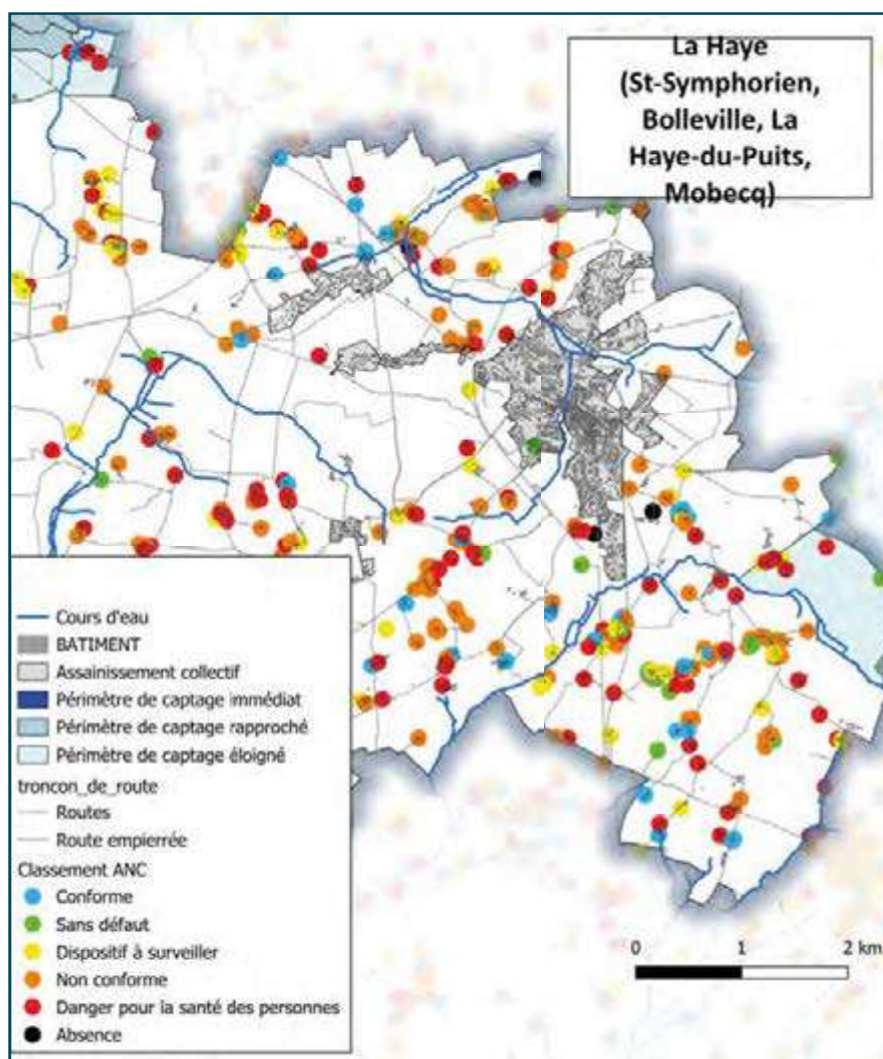
1 pénalité financière pour refus de contrôle 2025

LA HAYE (frange intérieure)

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **307**

253 installations, soit **82 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



Etat des installations contrôlées - La Haye intérieure



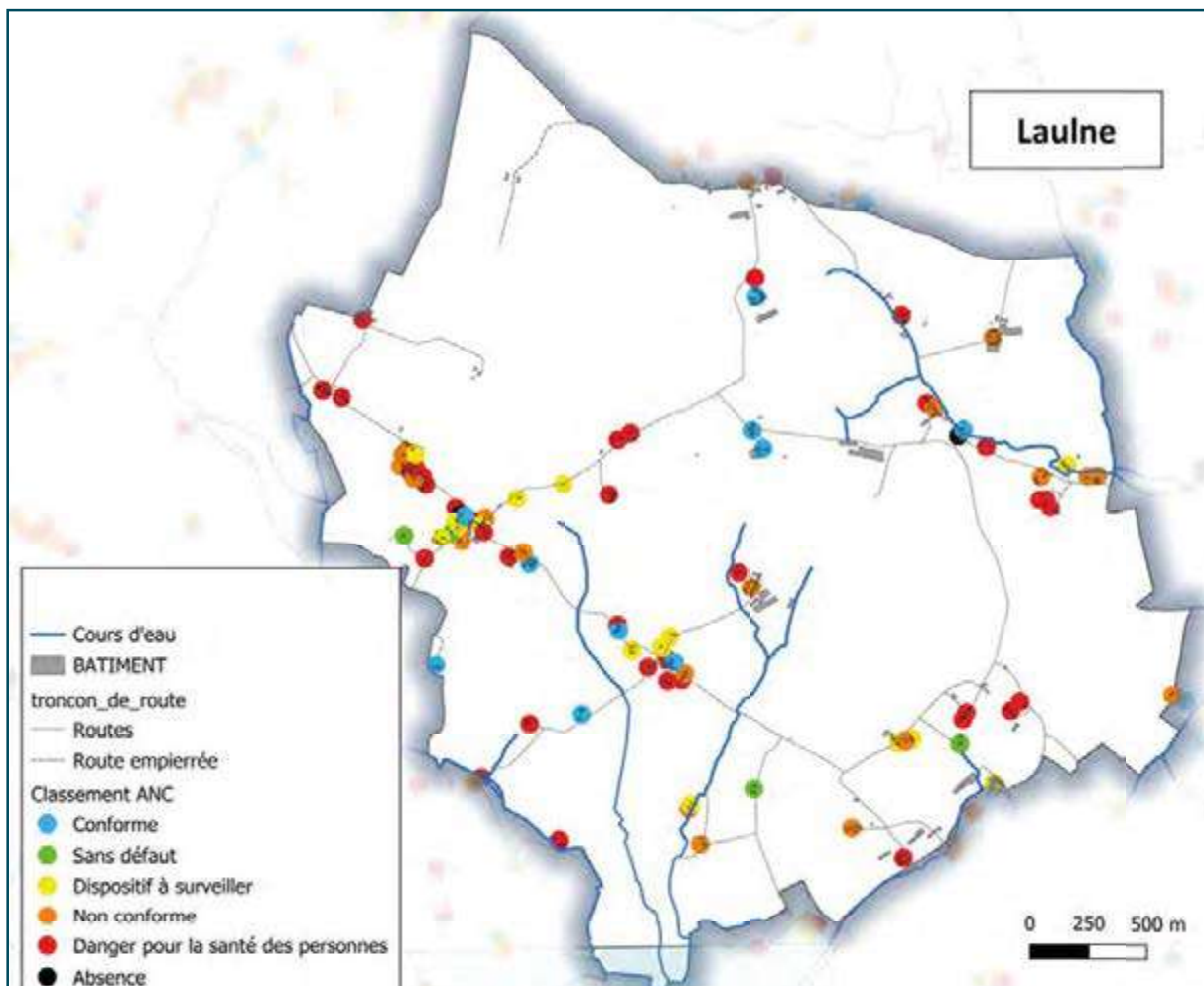
5 projets de conception en 2025
3 réalisations de travaux en 2025

LAULNE

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **113**

93 installations, soit **82 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



2 projets de conception en 2025
1 réalisation de travaux en 2025

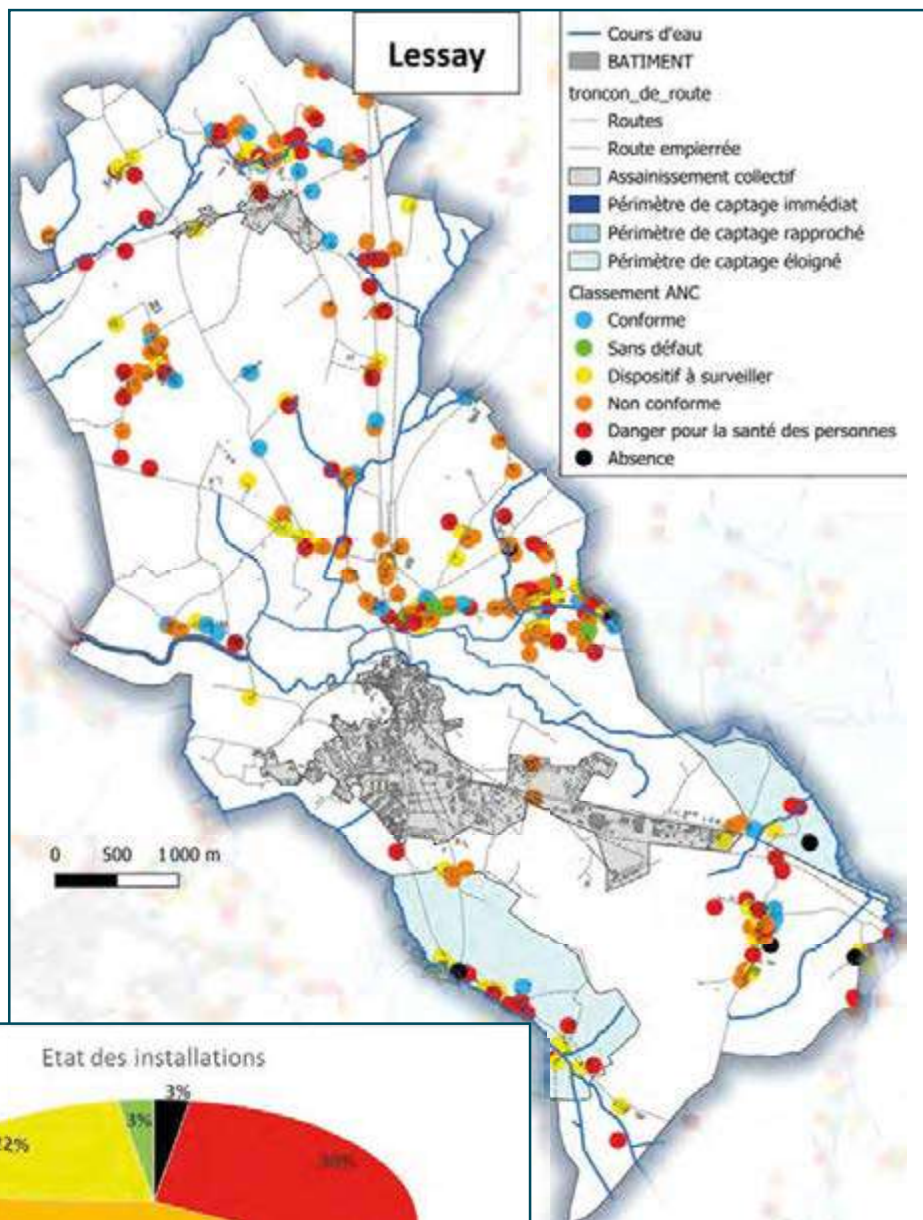
3 pénalités financières pour refus de contrôle 2025

LESSAY

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **342**

295 installations, soit **86 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



13 projets de conception en 2025
6 réalisations de travaux en 2025

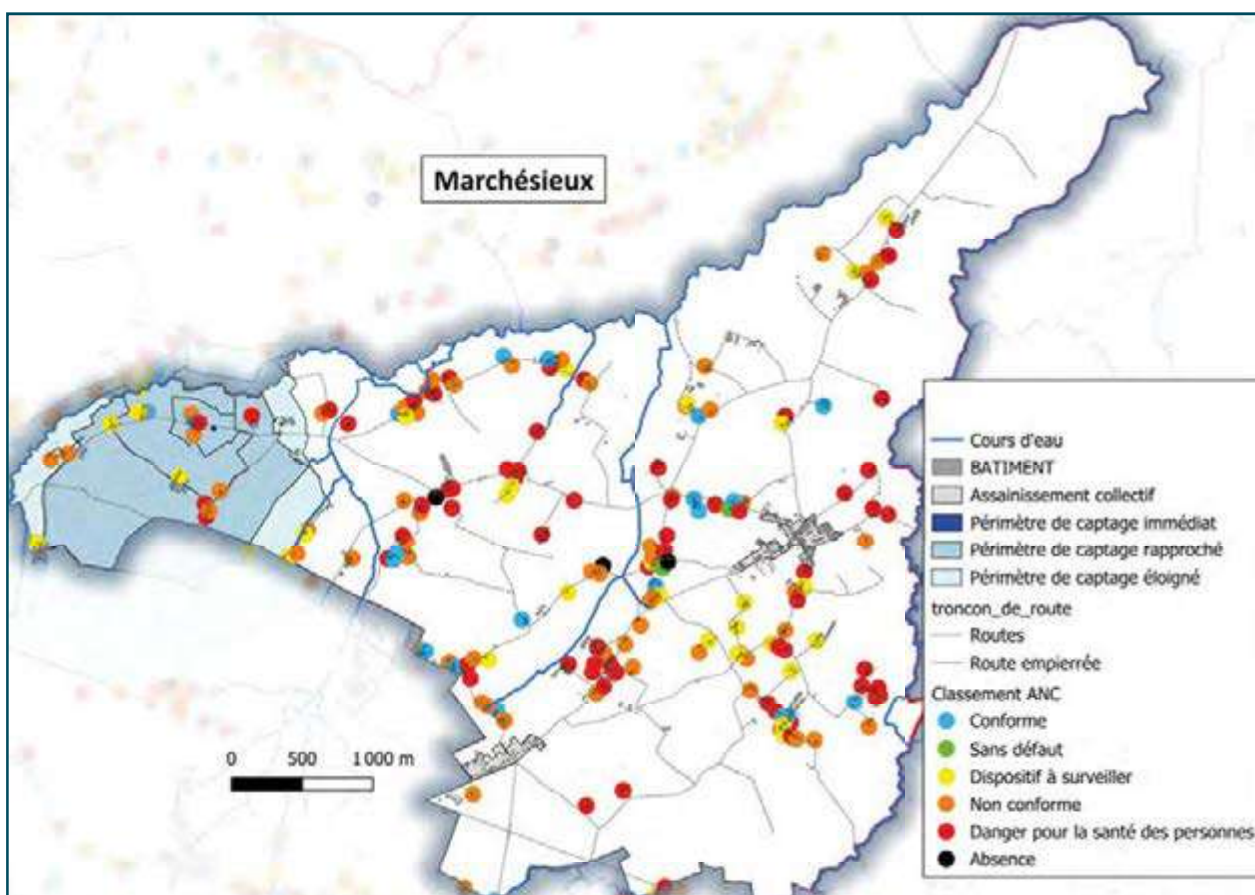
1 pénalité financière pour refus de contrôle 2025

MARCHESIEUX

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **245**

221 installations, soit **90 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



2 projets de conception en 2025

13 réalisations de travaux en 2025

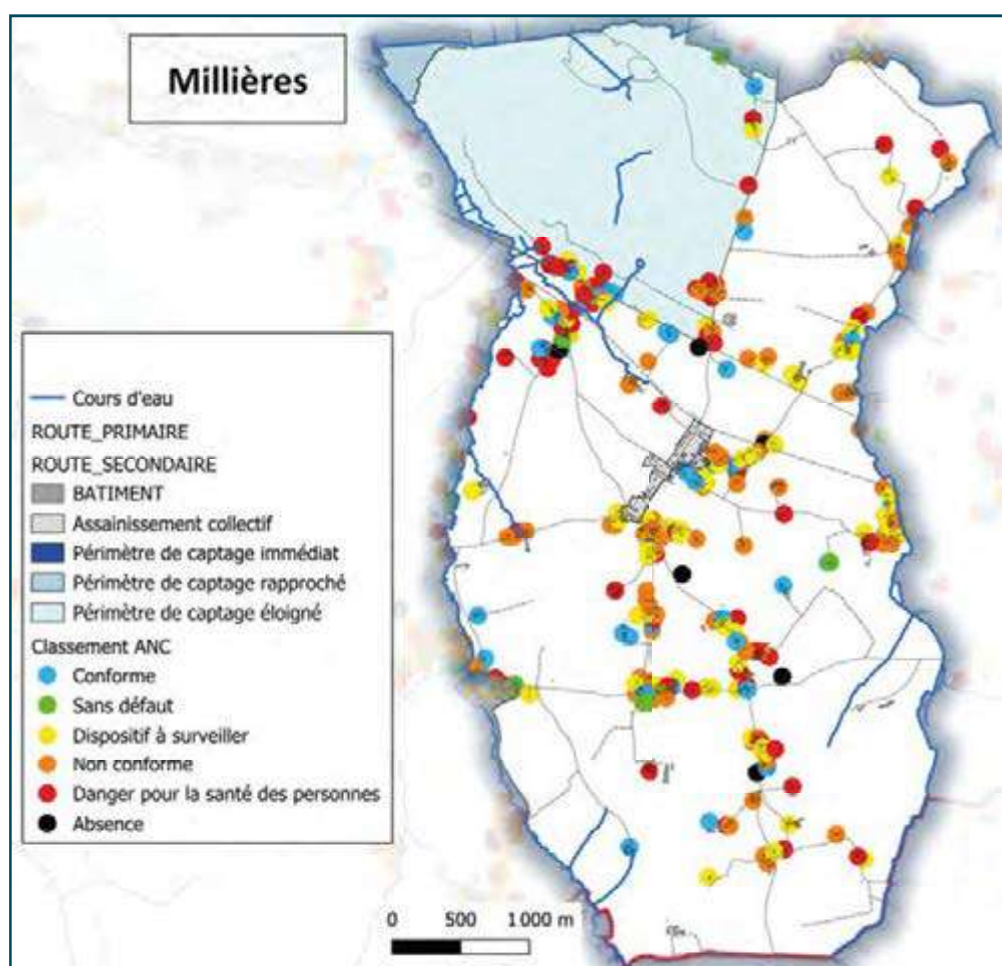
6 pénalités financières pour refus de contrôle 2025

MILLIERES

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **324**

278 installations, soit **86 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



10 projets de conception en 2025

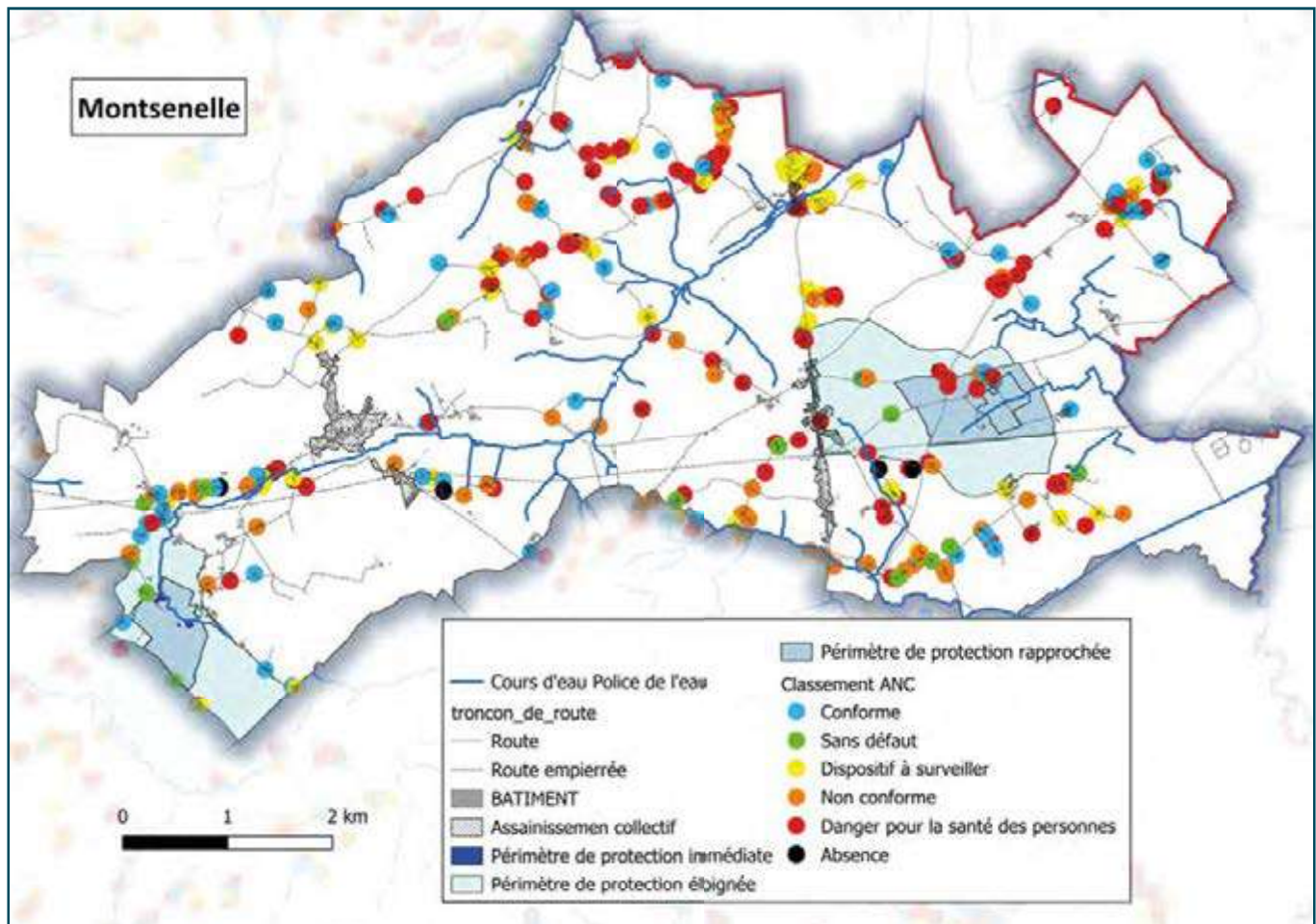
11 réalisations de travaux en 2025

MONTSENELLE

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **540**

294 installations, soit **54 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



8 projets de conception en 2025
12 réalisations de travaux en 2025

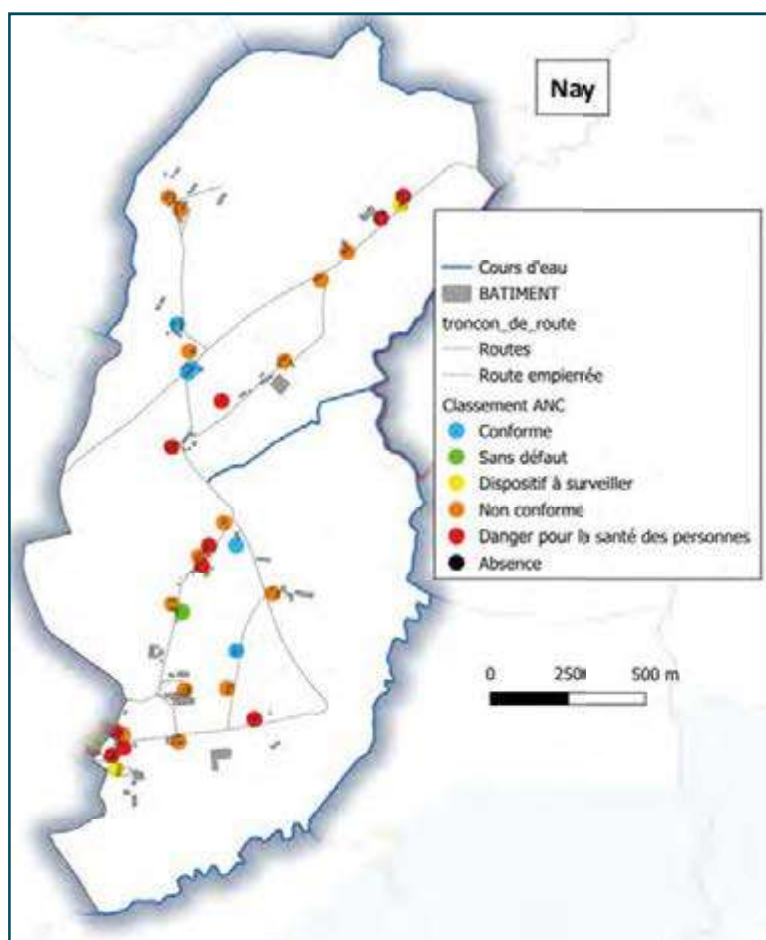
3 pénalités financières pour refus de contrôle 2025

NAY

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **40**

36 installations, soit **90 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



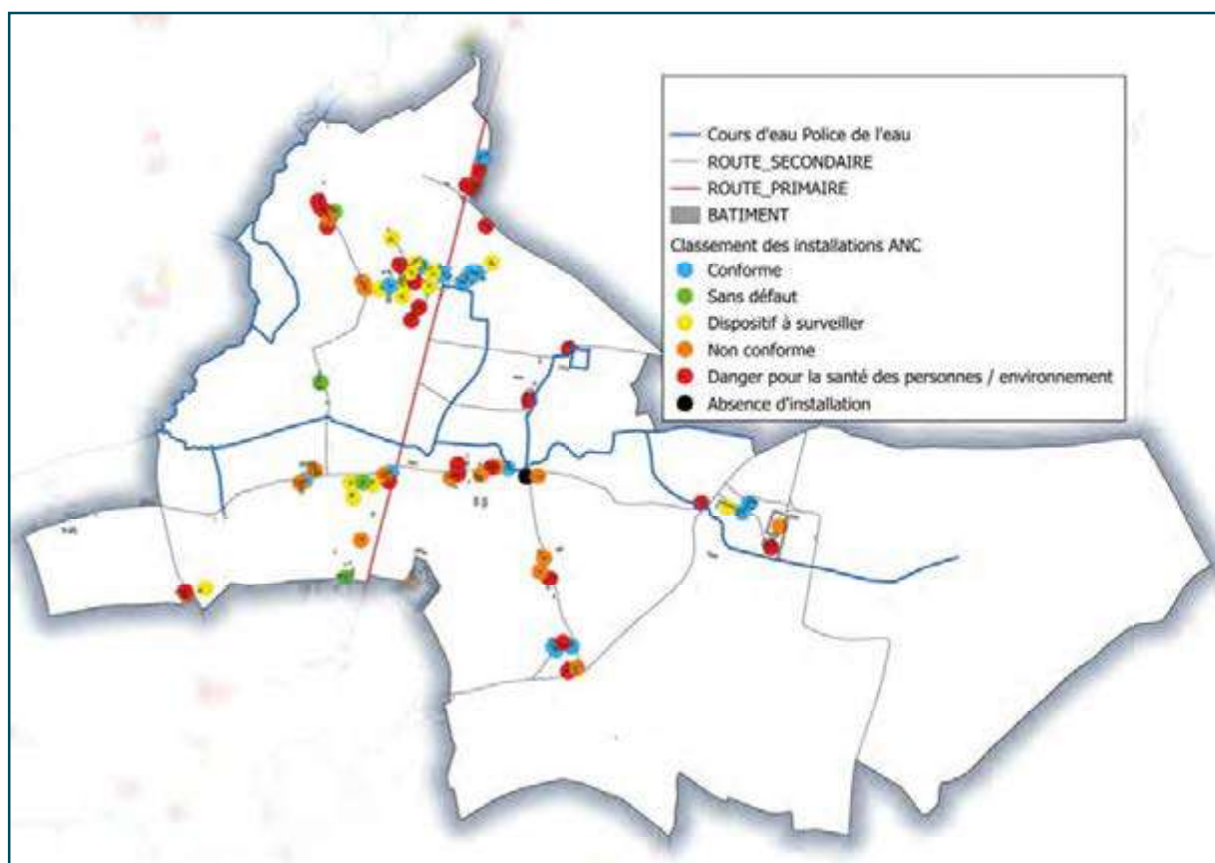
Pas de projet de conception en 2025
Pas de réalisations de travaux en 2025

NEUFMESNIL

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : 94

84 installations, soit **89 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



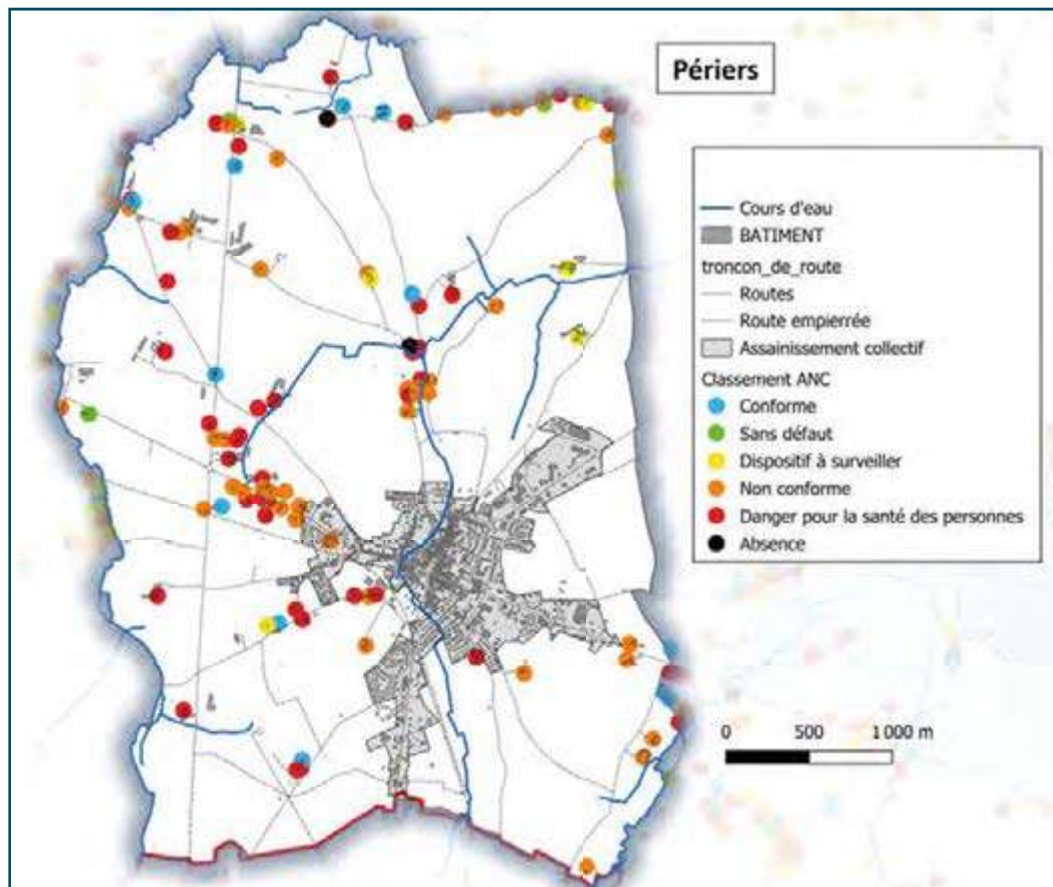
4 projets de conception en 2025
2 réalisations de travaux en 2025

PERIERS

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **117**

111 installations, soit **95 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



4 projets de conception en 2025
4 réalisations de travaux en 2025

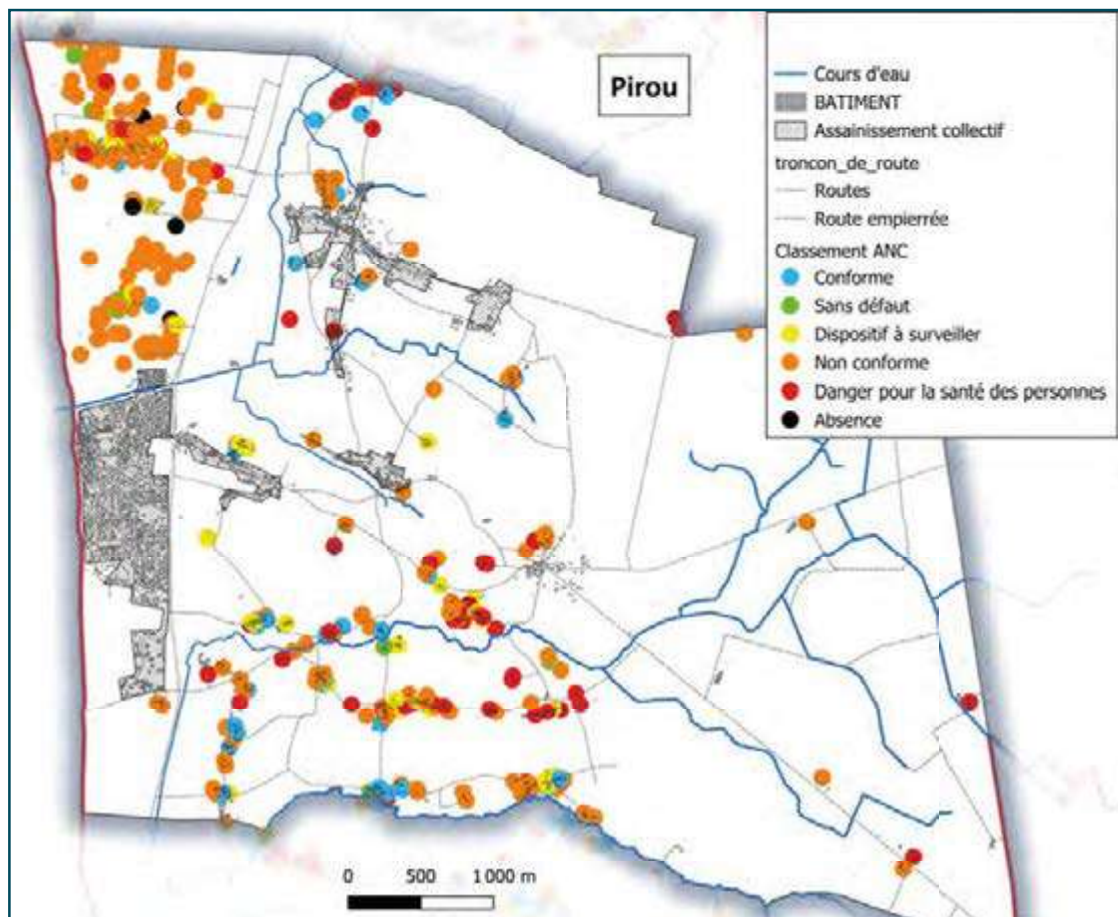
1 pénalité financière pour refus de contrôle 2025

PIROU

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **438**

394 installations, soit **90 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



4 projets de conception en 2025
2 réalisations de travaux en 2025

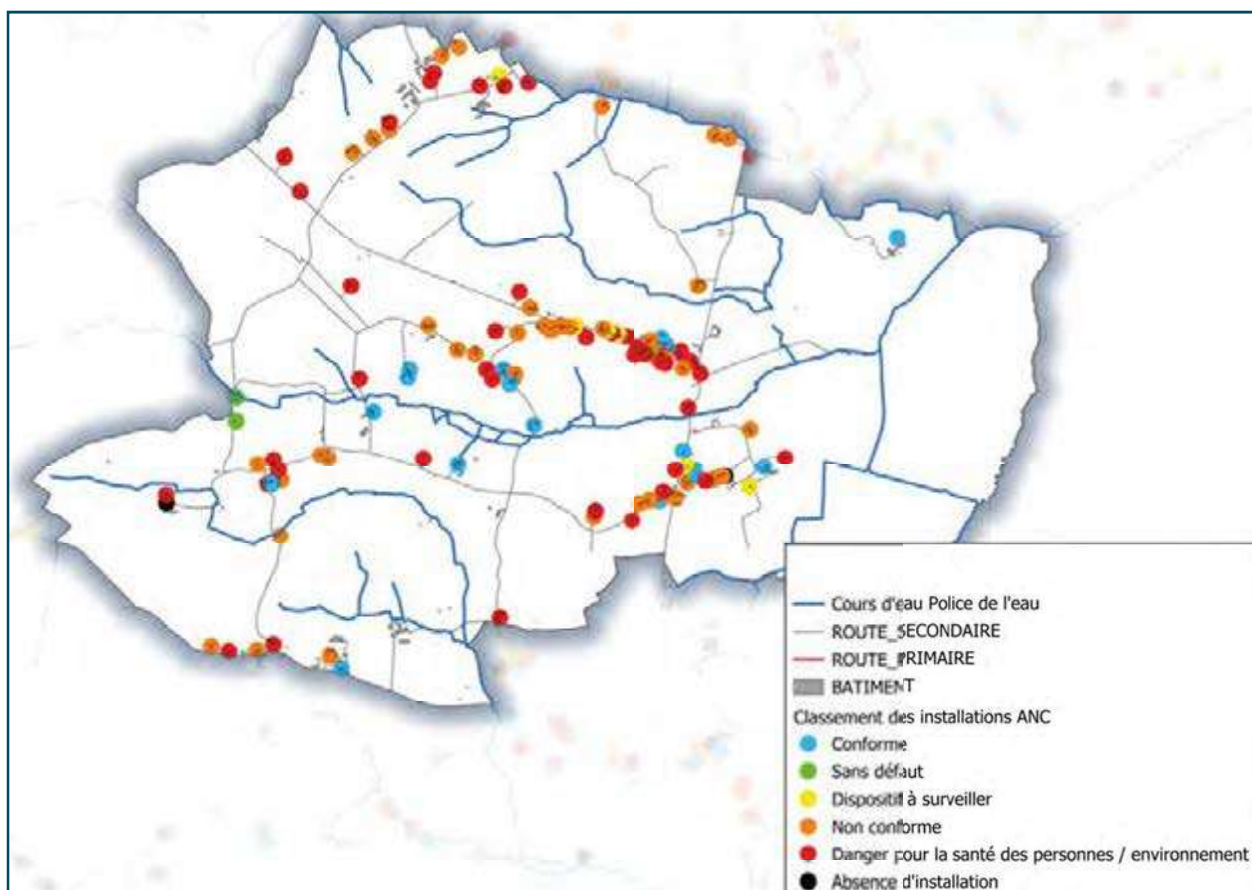
3 pénalités financières pour refus de contrôle 2025

LE PLESSIS-LASTELLE

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **154**

124 installations, soit **81 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



1 projet de conception en 2025
1 réalisation de travaux en 2025

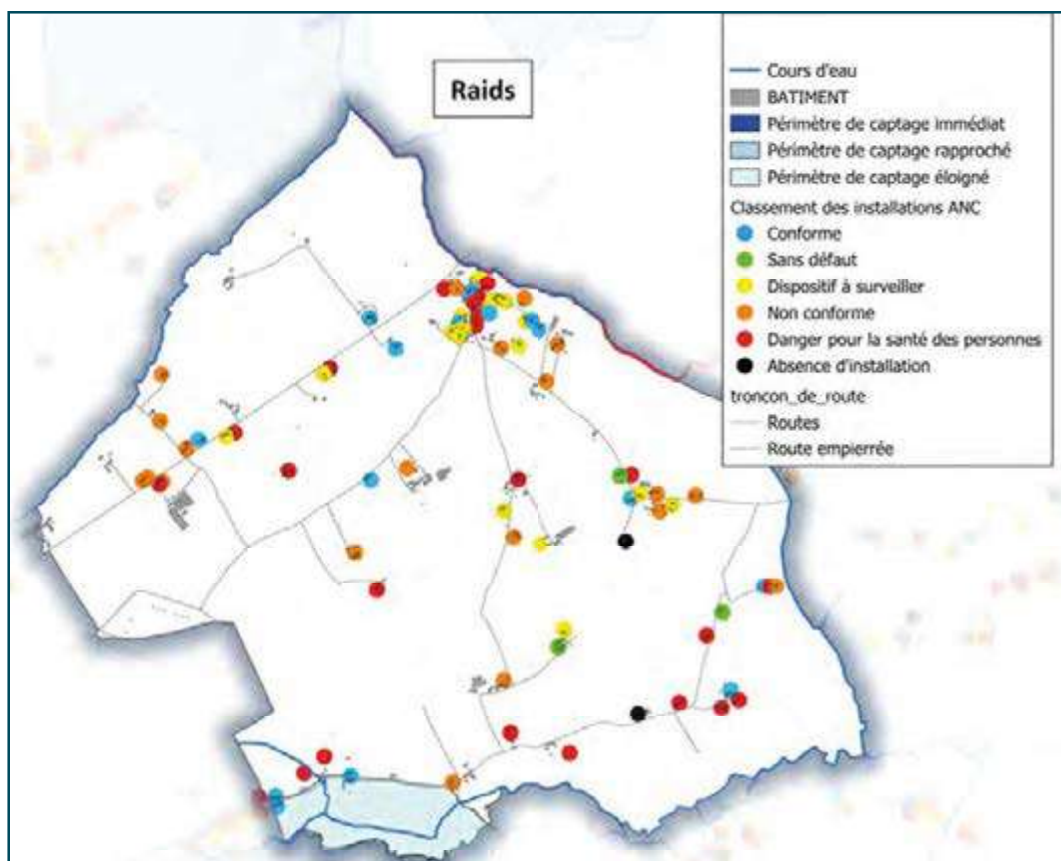
1 pénalité financière pour refus de contrôle 2025

RAIDS

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **113**

105 installations, soit **93 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



Pas de projet de conception en 2025
1 réalisation de travaux en 2025

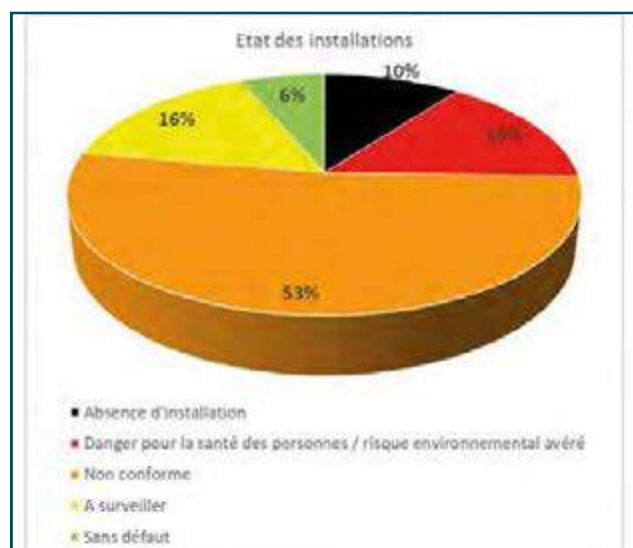
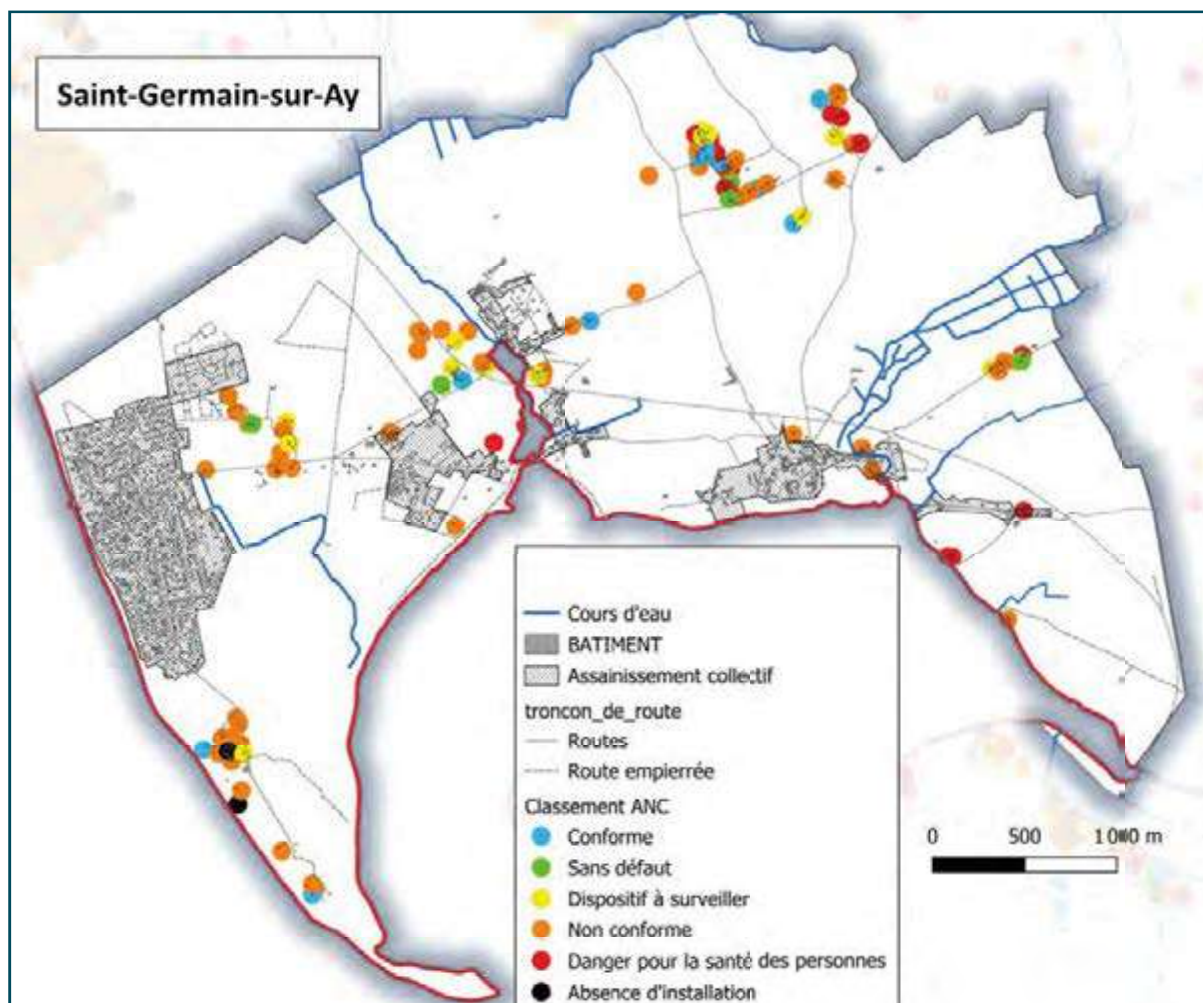
1 pénalité financière pour refus de contrôle 2025

SAINT-GERMAIN-SUR-AY

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **155**

126 installations, soit **82 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



5 projets de conception en 2025
 4 réalisations de travaux en 2025

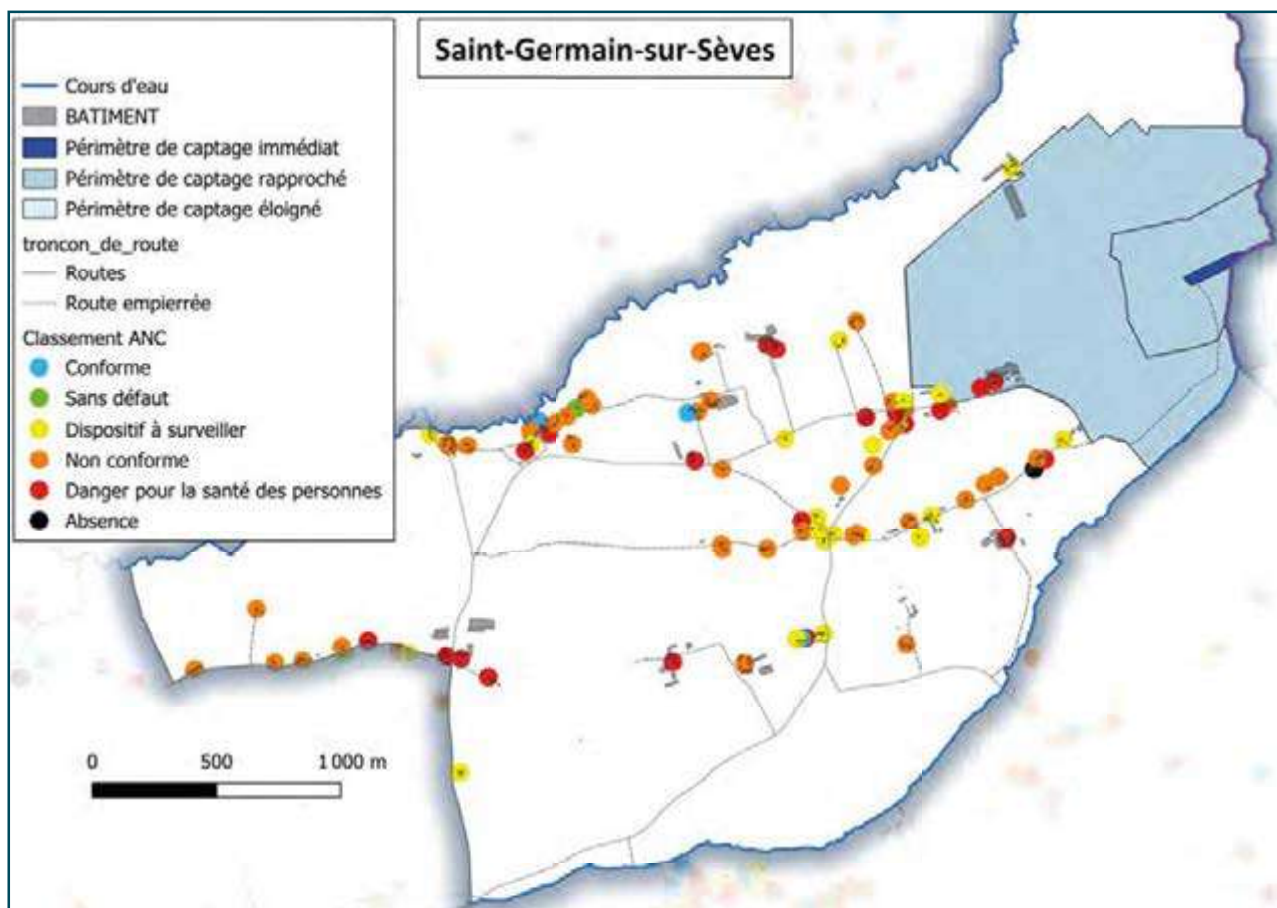
1 pénalité financière pour refus de contrôle 2025

SAINT-GERMAIN-SUR-SEVES

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **102**

94 installations, soit **92 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



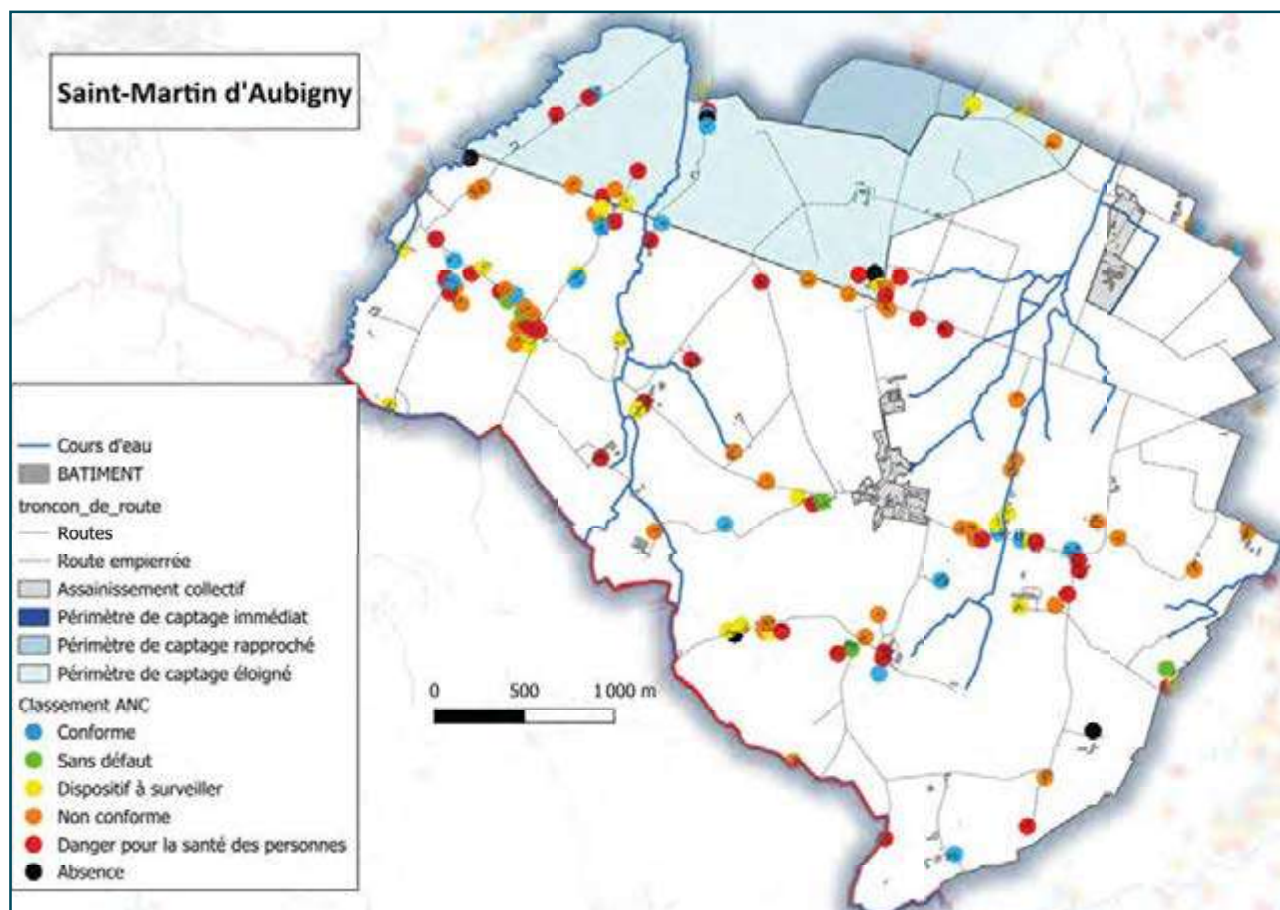
2 projets de conception en 2025
1 réalisation de travaux en 2025

SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **190**

144 installations, soit **76 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



2 projets de conception en 2025
3 réalisations de travaux en 2025

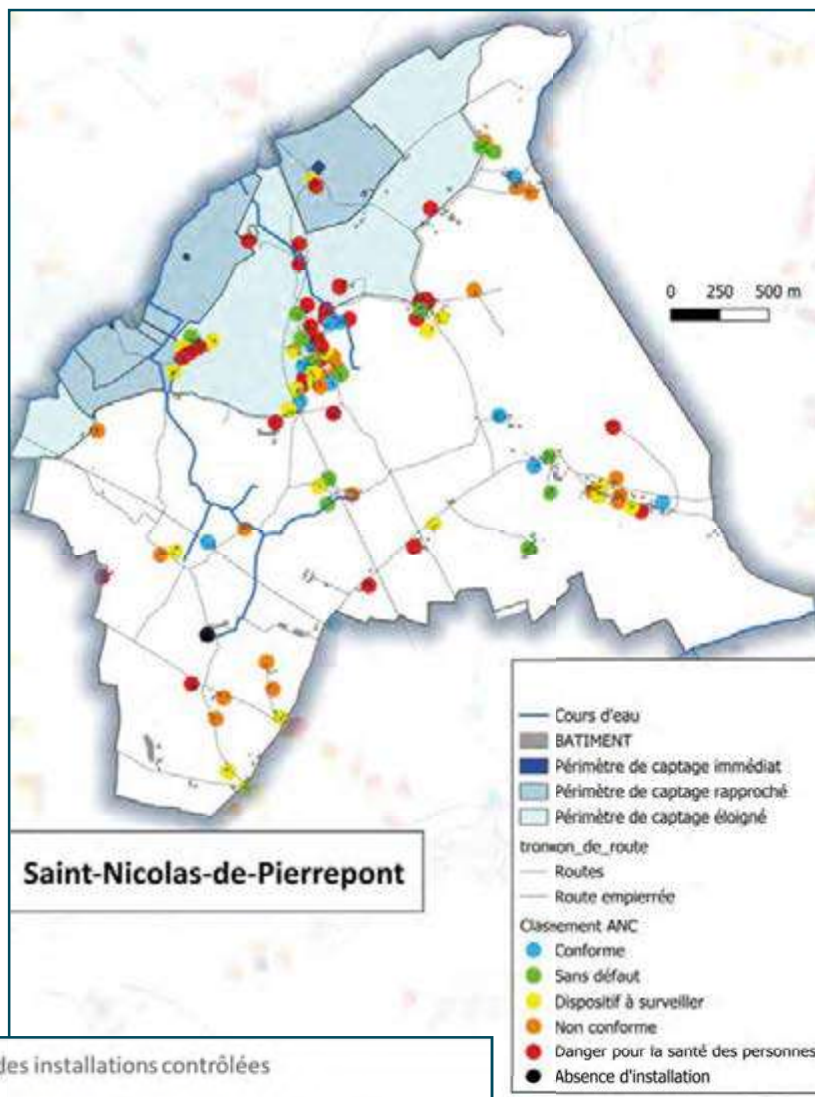
3 pénalités financières pour refus de contrôle 2025

SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **195**

153 installations, soit **78 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



3 projets de conception en 2025
Pas de réalisation de travaux en 2025

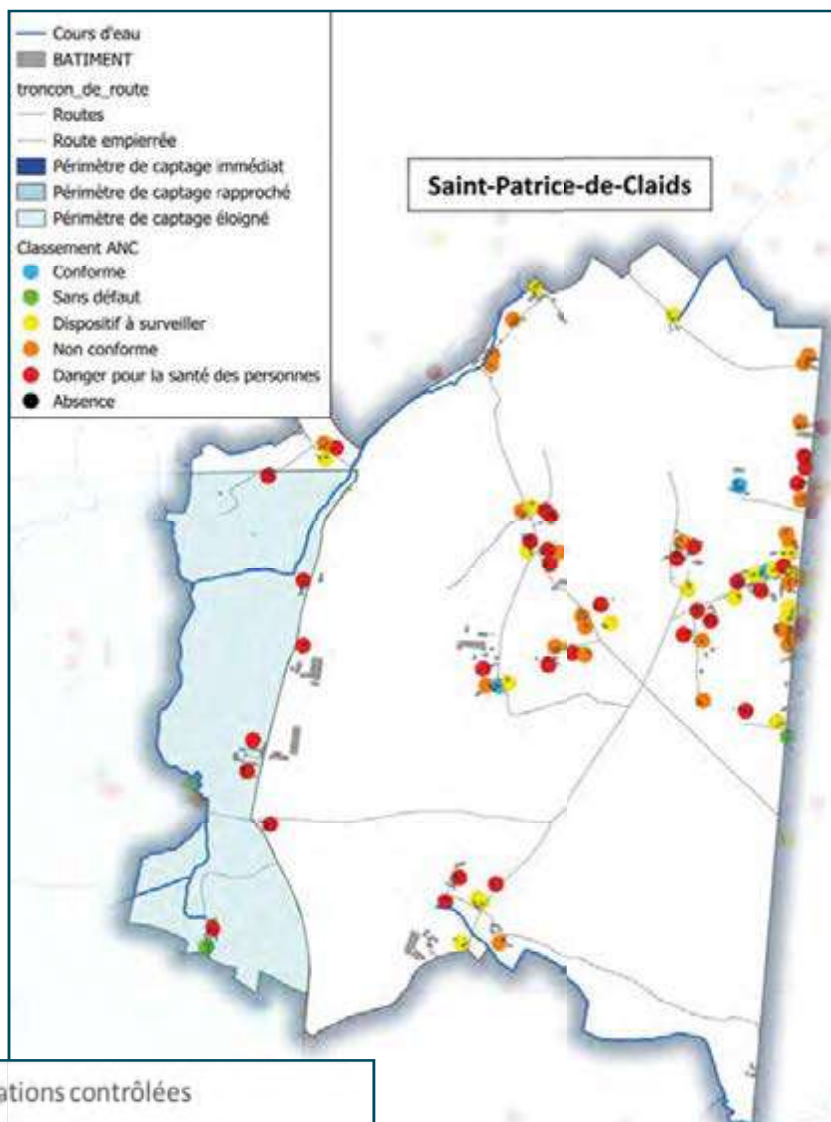
2 pénalités financières pour refus
de contrôle 2025

SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **110**

102 installations, soit **93 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



5 projets de conception en 2025
Pas de réalisation de travaux en 2025

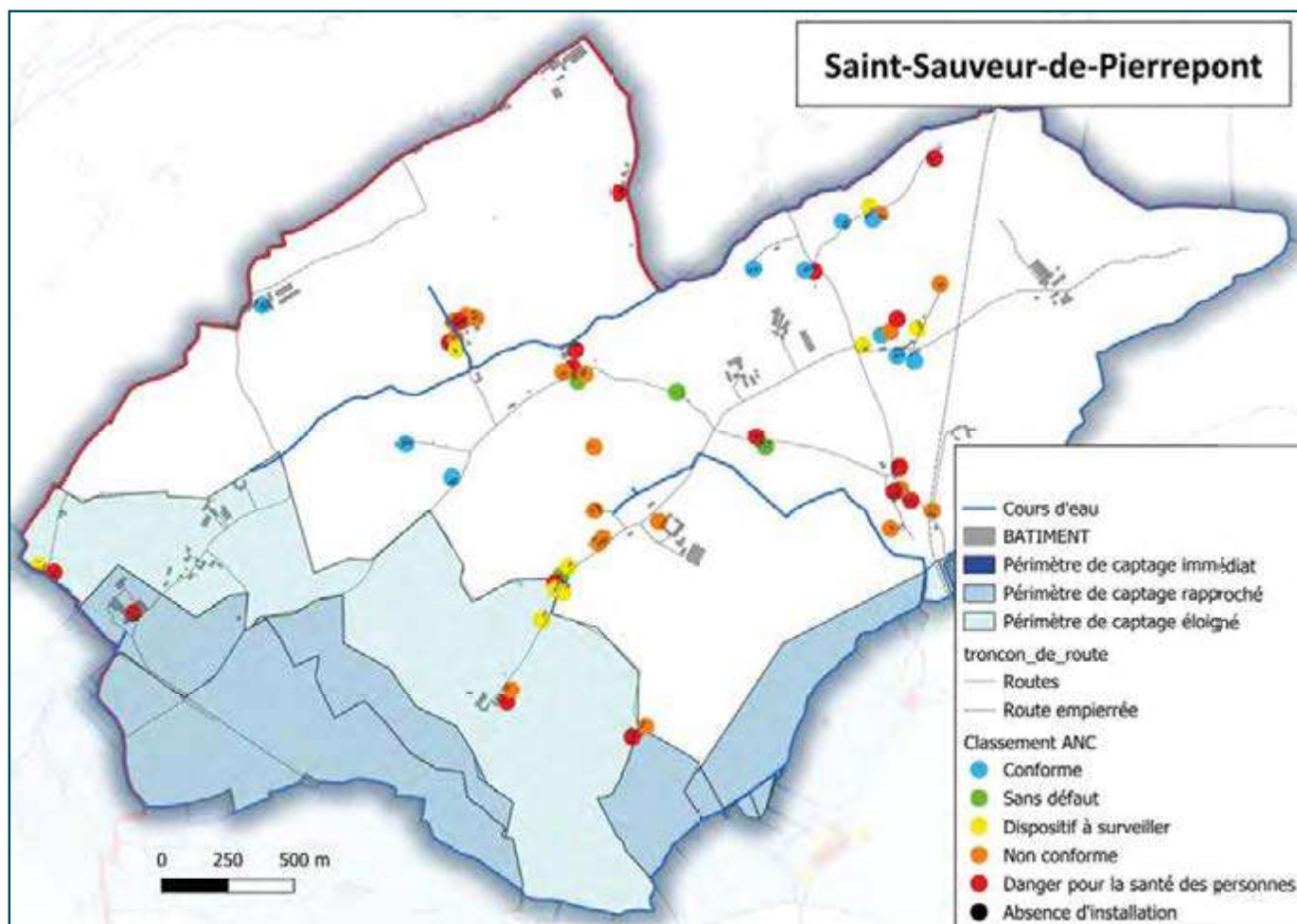
1 pénalité financière pour refus de
contrôle 2025

SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **96**

79 installations, soit **82 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



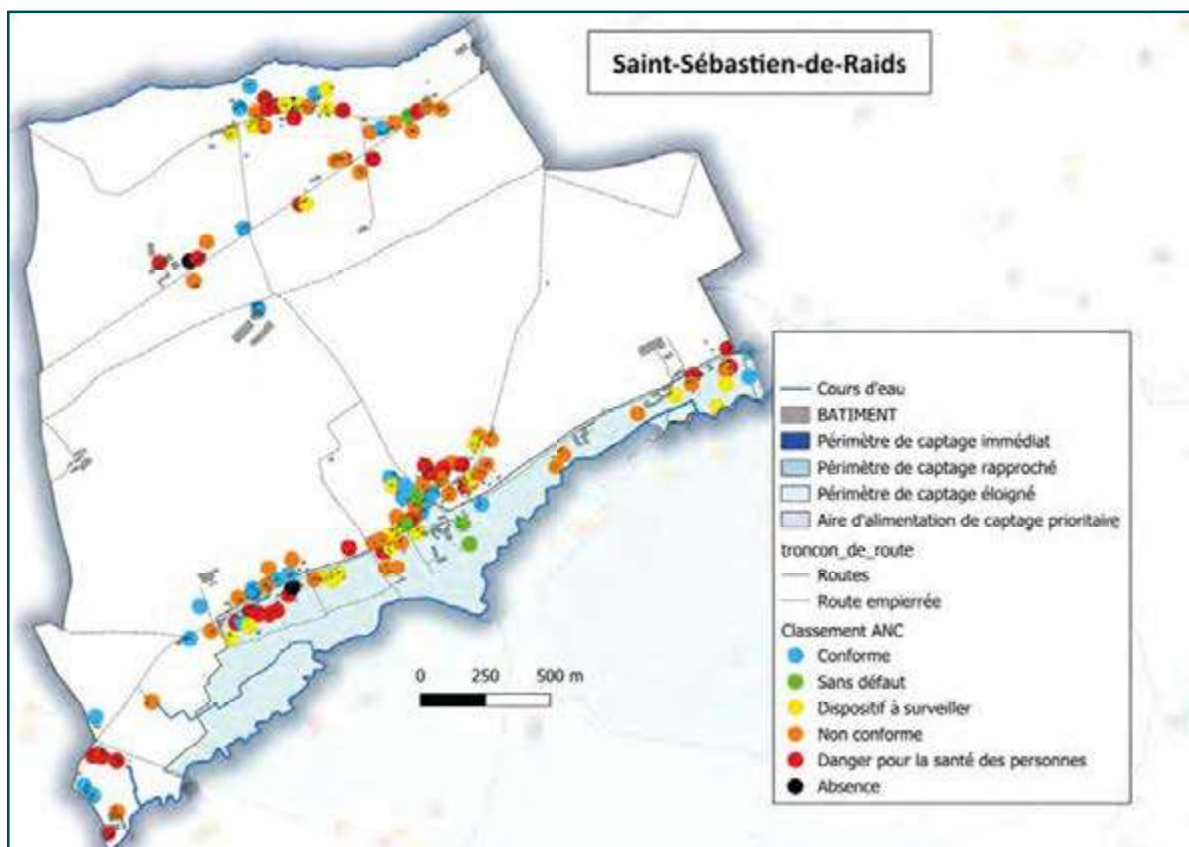
Pas de projet de conception en 2025
2 réalisations de travaux en 2025

SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **168**

158 installations, soit **94 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



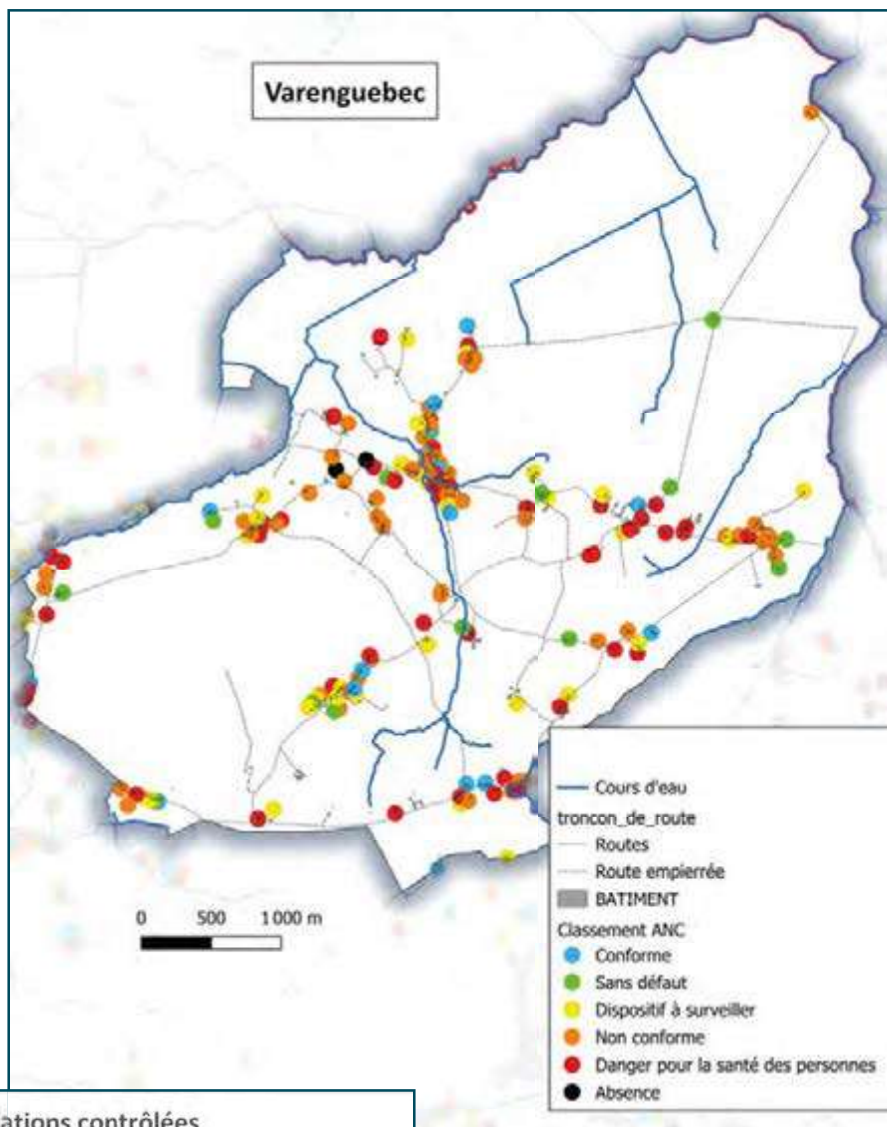
Pas de projet de conception en 2025
 4 réalisations de travaux en 2025

VARENGUEBEC

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **208**

176 installations, soit **85 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



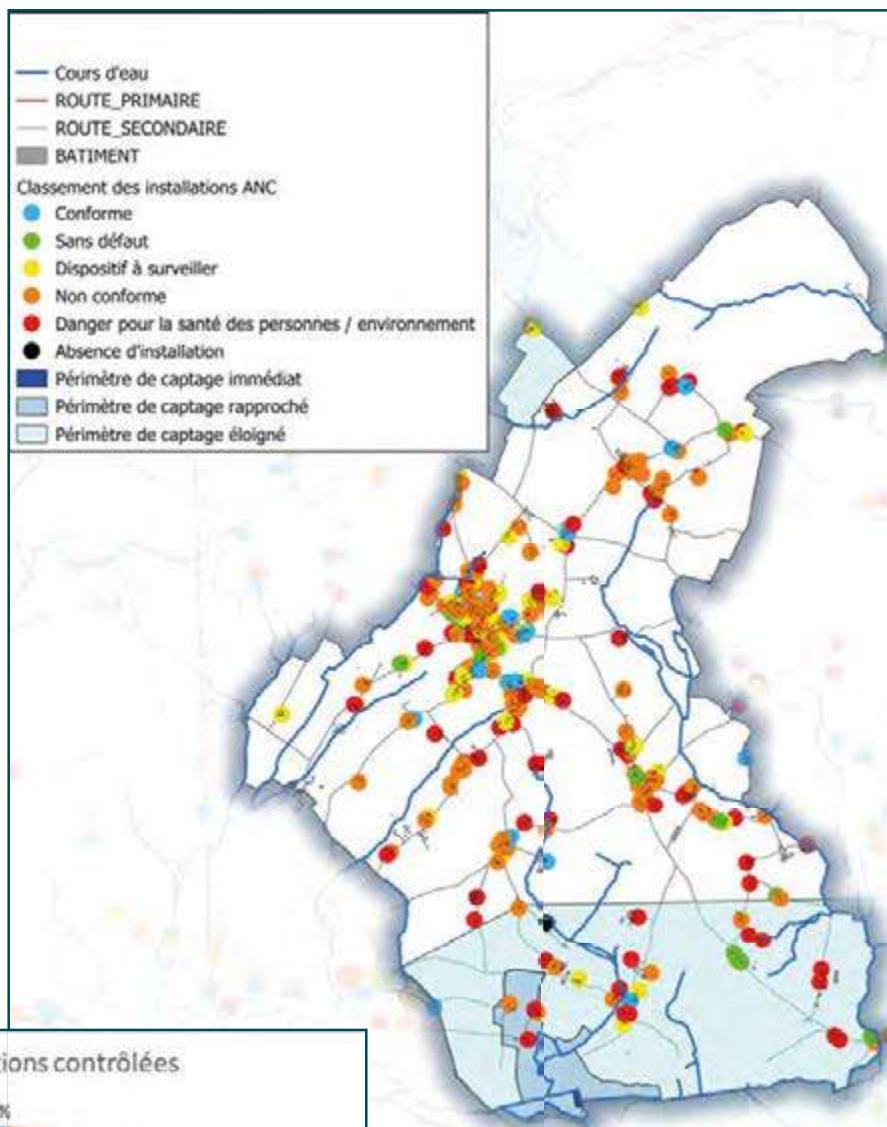
5 projets de conception en 2025
2 réalisations de travaux en 2025

6 pénalités financières pour refus de contrôle 2025

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2025 : **408**

331 installations, soit **81 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



5 projets de conception en 2025
5 réalisations de travaux en 2025

3 pénalités financières pour refus
de contrôle 2025



cocm.fr



Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20260625-DEL20260625-127-
Date de télétransmission : 08/07/2026
Date de réception préfecture : 08/07/2026